

**Assemblée générale**

Distr. générale
22 février 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 157 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Libéria**

**Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats prévus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	7
C. Coopération entre les missions de la région	15
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	16
II. Ressources financières	85
A. Vue d'ensemble	85
B. Contributions non budgétisées	86
C. Gains d'efficience	86
D. Taux de vacance de postes	87
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	87
F. Formation	88
G. Services de détection des mines et de déminage	89
H. Projets à effet rapide	90



III.	Analyse des variations	90
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	95
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/264 et 66/275 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne.	96
A.	Assemblée générale	96
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	97
C.	Comité des commissaires aux comptes	104
D.	Bureau des services de contrôle interne	105
Annexes		
I.	Définitions	109
II.	Organigrammes	111
A.	Mission des Nations Unies au Libéria.	111
B.	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.	112
C.	Opérations militaires.	113
D.	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit)	114
E.	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique), Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire	115
F.	Division de l'appui à la Mission	116
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	117
Carte		124

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, dont le montant s'élève à 478 224 000 dollars, compte non tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 52 800 dollars.

Les prévisions de dépenses sont inférieures de 3,7 % (soit 18 181 000 dollars) au niveau de l'exercice 2012/13, essentiellement grâce à la réduction des effectifs de la composante militaire de la Mission. On trouvera dans le budget des propositions de reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission donnant suite à la résolution 2066 (2012) dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition produise des résultats durables. Ces propositions visent également à améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264. À cet effet, il est proposé de réduire le nombre de postes et d'emplois de temporaire de 30 pour le personnel international et de 111 pour le personnel recruté sur le plan national. En application de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, la MINUL continuera d'appuyer le Gouvernement libérien tout en réduisant progressivement ses activités et elle s'efforcera de régler les problèmes cruciaux afin de faciliter la transition.

Ce budget couvre le déploiement de 5 916 militaires (5 783 membres de contingents et 133 observateurs militaires), de 1 795 membres de la police (498 de la Police des Nations Unies, 1 265 d'unités de police constituées et 32 agents fournis par des gouvernements), de 485 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 954 agents recrutés sur le plan national (dont 69 administrateurs recrutés sur le plan national) et de 237 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2013/14 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité, état de droit, consolidation de la gouvernance démocratique et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources humaines et financières font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12)	Montant alloué (2012/13)	Dépenses prévues (2013/14)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	237 931,6	231 888,2	204 003,1	(27 885,1)	(12,0)
Personnel civil	125 065,4	120 415,7	123 918,3	3 502,6	2,9
Dépenses opérationnelles	159 920,2	144 101,1	150 302,6	6 201,5	4,3
Montant brut	522 917,2	496 405,0	478 224,0	(18 181,0)	(3,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	11 510,6	9 732,0	9 562,8	(169,2)	(1,7)
Montant net	511 406,6	486 673,0	468 661,2	(18 011,8)	(3,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	52,8	52,8	52,8	—	—
Total	522 970,0	496 457,8	478 276,8	(18 181,0)	(3,7)

Ressources humaines^a

	Observa- teurs militaires	Conti- nents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Direction exécutive et administration^d										
Effectif approuvé 2012/13	—	—	—	—	37	44	—	7	—	88
Effectif proposé 2013/14	—	—	—	—	77	97	—	38	—	212
Composantes										
Sécurité^e										
Effectif approuvé 2012/13	133 7 807	498	845	18	2	—	—	—	32	9 335
Effectif proposé 2013/14	133 5 783	498	1 265	21	2	—	—	—	32	7 734
État de droit^f										
Effectif approuvé 2012/13	—	—	—	—	43	48	—	17	—	108
Effectif proposé 2013/14	—	—	—	—	33	29	—	6	—	68

	Observa- teurs militaires	Contin- gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Consolidation de la gouvernance démocratique^d										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	73	51	–	31	–	155
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	35	31	–	13	–	79
Appui										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	342	919	3	182	–	1 446
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	319	795	–	180	–	1 294
Total										
Effectif approuvé 2012/13	133 7 807		498	845	513	1 064	3	237	32 11	132
Effectif proposé 2013/14	133 5 783		498	1 265	485	954	–	237	32	9 387
Variation nette	– (2 024)		–	420	(28)	(110)	(3)	–	–	(1 745)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Dont relève désormais le Bureau de la communication et de l'information, transféré de la composante appui.

^e Anciennement composante secteur de la sécurité.

^f Anciennement composante 3.

^g Anciennement composante 2 (consolidation de la paix).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats prévus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1509 (2003). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 30 septembre 2013, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2066 (2012).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à faire avancer le processus de paix au Libéria.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés par composantes (sécurité, état de droit, consolidation de la gouvernance démocratique et appui), lesquelles correspondent au mandat de la Mission et diffèrent de celles qui existaient auparavant (secteur de la sécurité, consolidation de la paix, état de droit et appui).
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. En outre, la direction exécutive et l'administration de la Mission ont été réorganisées et renforcées et comptent des agents de chacune des quatre composantes.
5. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2012/13, y compris les reclassements de poste, est analysée composante par composante.
6. La Mission est dirigée par la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et qui est secondée par deux représentants spéciaux adjoints, ayant rang de sous-secrétaire général, l'un chargé de la consolidation de la gouvernance démocratique et Coordonnateur pour les affaires humanitaires (anciennement Représentant spécial adjoint chargé du relèvement et de la gouvernance et Coordonnateur des affaires humanitaires) et l'autre chargé de l'état de droit. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force (D-2), tandis que la composante police civile est placée sous la conduite d'un chef de la police civile (également D-2).
7. Le quartier général de la Mission a été établi à Monrovia. La composante militaire est organisée en deux secteurs couvrant 15 comtés, à savoir : le secteur A, dont l'état-major est établi à Monrovia et qui englobe l'agglomération de Monrovia et les comtés de Gbarpolu et Grand Cape Mount (le long de la frontière avec la Sierra Leone), Bomi, Montserrado, Margibi, Grand Bassa, River Cess, Sinoe et Grand Kru ; et le secteur B, dont l'état-major est établi à Gbarnga et qui englobe les comtés de Lofa (le long de la frontière avec la Sierra Leone et la Guinée), Maryland (qui jouxte la Côte d'Ivoire), Bong (qui jouxte la Guinée), Nimba (à la frontière de la Guinée et de la Côte d'Ivoire) et Grand Gedeh et River Gee (le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

8. Conformément à la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, la MINUL continuera, au cours de sa phase de retrait progressif, d'appuyer le Gouvernement libérien et fera son possible pour combler les lacunes les plus importantes, afin de faciliter le succès de la transition. Elle s'emploiera notamment à renforcer la capacité de la police nationale à gérer son personnel, en améliorant les programmes de formation de sorte que la police nationale puisse plus rapidement assumer ses fonctions concernant la sécurité, et à coordonner ses activités avec tous les partenaires, en plus de collaborer avec les Forces armées du Libéria, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et le Bureau de l'administration pénitentiaire. La MINUL devrait enregistrer de nouvelles avancées en ce qui concerne son objectif stratégique consistant à aider le Gouvernement libérien à stabiliser la situation en matière de sécurité, les institutions nationales étant de plus en plus en mesure de garantir la sécurité et la stabilité indépendamment de toute intervention de la Mission. L'appui que la MINUL continuera d'apporter au renforcement des capacités des institutions nationales chargées de la sécurité, notamment de la police nationale et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, sera essentiel à la bonne gestion et au succès de la transition. Ce renforcement des capacités supposera l'adoption de la législation voulue, l'application plus stricte du principe de responsabilité et le renforcement des systèmes juridique, judiciaire et pénitentiaire, ainsi que la poursuite de l'amélioration de l'accès aux services de justice et de sécurité dans les comtés libériens. En outre, le renforcement du secteur de la sécurité nationale devrait être accompagné de mesures de lutte contre les causes profondes du conflit passé, telles que des consultations, ouvertes à tous, sur le champ et la portée de la réforme constitutionnelle, qui est un élément central de la décentralisation et de la réconciliation nationale.

9. La Mission continuera de planifier la transition avec le Gouvernement en s'appuyant sur des mécanismes de coordination nationaux et en exécutant le plan d'étapes prévu, tout en donnant des conseils techniques et stratégiques dans les domaines essentiels à la viabilité des opérations. En plus de continuer de cibler le développement des aptitudes des Forces armées du Libéria dans un certain nombre de domaines, la Mission s'emploie à exécuter un programme, administré par le Service de la lutte antimines, visant à renforcer les capacités de neutralisation des engins explosifs pendant l'exercice 2013/14. Le manque de capacités de neutralisation des engins explosifs faisait partie des principales lacunes recensées dans l'évaluation des capacités et des déficiences du secteur de la sécurité nationale à laquelle la Mission et le Gouvernement ont procédé. Actuellement, trois compagnies de génie militaire de la Mission sont en mesure de neutraliser des explosifs et munitions partout dans le pays. Cette capacité sera toutefois limitée après le 30 juin 2015 lorsque deux de ces compagnies auront été rapatriées.

10. Si la situation reste dans l'ensemble stable au Libéria, de nouveaux progrès n'en devront pas moins être accomplis dans un certain nombre de domaines clefs pour continuer de consolider la paix. Ces domaines sont notamment ceux de l'état de droit, de la réforme du secteur de la sécurité et du développement, avec en particulier le renforcement des institutions étatiques et des processus politiques, qui sont liés à la réforme constitutionnelle et à la réconciliation nationale.

11. Pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, la MINUL appuiera l'application de la loi sur la sécurité nationale et le renseignement, entrée en vigueur

en 2011, et collaborera avec le Gouvernement pour élaborer une nouvelle loi sur la police ainsi que des mécanismes de responsabilisation. Elle contribuera à un examen général des avancées enregistrées depuis l'établissement de la stratégie nationale de sécurité et formulera, compte tenu de la phase de transition la concernant, des recommandations sur les futures priorités de la réforme du secteur de la sécurité, en mettant l'accent sur le renforcement de la confiance et l'application du principe de responsabilité dans les institutions chargées de la sécurité.

12. Les agents de la composante sécurité de la MINUL continueront, aux côtés des institutions nationales chargées de la sécurité, de patrouiller et de suivre l'évolution de la situation le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Sierra Leone. Ils porteront une attention particulière au renforcement de la coopération entre missions avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), pour aider les Gouvernements libérien et ivoirien à élaborer une stratégie frontalière commune qui soit axée non seulement sur la sécurité, mais également sur les questions plus générales du renforcement de la cohésion sociale, de l'amélioration des moyens de subsistance et de la réconciliation, afin de garantir la stabilité à long terme. L'évolution de la situation le long de la frontière libérienne et les consultations électorales, dont les élections législatives guinéennes et libériennes et un éventuel référendum sur la Constitution libérienne, pourraient poser des problèmes de sécurité.

13. Conformément à l'objectif stratégique de la Mission consistant à transférer progressivement les responsabilités en matière de sécurité aux autorités nationales, une plus grande attention sera portée à la transition dans tous les domaines d'activité. Le Groupe de la planification stratégique, créé conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport spécial, en date du 16 avril 2012 (S/2012/230), sera rattaché au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et coordonnera, en étroite collaboration avec le Gouvernement, la planification conjointe de la transition, notamment l'exécution du plan d'étapes. En outre, il donnera des conseils stratégiques et techniques au Gouvernement sur les moyens de combler les manques de capacités recensés. La Police des Nations Unies et le Service consultatif de l'administration pénitentiaire de la MINUL continueront de porter une attention particulière aux capacités et au renforcement institutionnel de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et du Bureau de l'administration pénitentiaire, tout en apportant l'appui opérationnel nécessaire. Le cadre de la composante sécurité est aligné sur les priorités que sont la transition et le transfert progressif des responsabilités aux institutions nationales chargées de la sécurité, dont les capacités continuent d'être renforcées. Le Groupe de la planification stratégique sera chargé de planifier la transition, y compris harmoniser les plans de travail et des activités opérationnelles de la MINUL, de sorte à assurer la cohérence de l'exécution du mandat de cette dernière et de renforcer la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies pour recenser les questions susceptibles d'être traitées plus efficacement par les organismes, fonds et programmes.

14. En ce qui concerne l'état de droit, la Mission continuera de renforcer les capacités des institutions qui en sont garantes, d'améliorer l'accès à la justice partout dans le pays et de promouvoir la protection des droits de l'homme et le respect des normes y afférentes. Elle centrera son appui sur l'exécution du programme commun de justice et de sécurité, qui définit les priorités fixées dans ces secteurs pour la période 2012-2014, et sur l'élaboration et la mise en œuvre de

projets ainsi que sur le suivi et l'évaluation de l'exécution des plans stratégiques établis par les institutions garantes de l'état de droit, dont le Ministère de la justice, l'appareil judiciaire, la Police nationale libérienne, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, le Bureau de l'administration pénitentiaire, le Parlement, l'Institut judiciaire, la Commission de la réforme législative et l'Ordre national des avocats. Le cadre de la composante état de droit est centré sur le renforcement des capacités des institutions garantes de l'état de droit et sur celui de l'accès à la justice, notamment aux droits de l'homme.

15. Au cours de l'exercice budgétaire, la MINUL se concentrera également sur ses activités d'appui aux initiatives gouvernementales relatives à la réforme de la gouvernance et de la vie politique. Les priorités, à savoir la réconciliation nationale, la réforme constitutionnelle et la décentralisation, sont énoncées dans le cadre de la composante consolidation de la gouvernance démocratique et reposent sur des missions de bons offices et le renforcement de la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale, qui soutiendront les initiatives conduites à l'échelle nationale. Afin de faire avancer la réconciliation, la Mission aidera diverses parties prenantes à mettre en œuvre le plan d'étapes et les autres mécanismes relatifs à ce processus. Elle contribuera notamment à l'application des réformes structurelles d'ordre constitutionnel, législatif et électoral, qui permettront de lutter contre les inégalités politiques, économiques et sociales, qui demeurent des facteurs de conflit. Elle encouragera également une révision constitutionnelle à caractère global et participatif. Elle continuera de collaborer avec le Gouvernement, notamment le Ministère de l'intérieur, la Commission de la gouvernance et l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de renforcer les capacités et le fonctionnement de l'administration des comtés et d'appuyer l'application de la stratégie de décentralisation et de gouvernance locale.

16. La MINUL continuera d'appuyer l'action menée par le Gouvernement pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste et promouvoir l'égalité des sexes, notamment en appliquant les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité, et la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés.

17. Conformément à la résolution 2006 (2012) du Conseil de sécurité, la composante militaire de la Mission connaîtra un retrait progressif de ses effectifs qui transparaît dans le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exercice budgétaire 2013/14. Ses effectifs militaires seront ramenés de 7 807 hommes (y compris 88 officiers d'état-major du quartier général des forces) pendant l'exercice 2012/13 à 5 783 hommes au 1^{er} juillet 2013, puis à 4 765 hommes au 1^{er} juillet 2014 (avec le rapatriement programmé de 2 024 hommes pendant l'exercice 2012/13 et de 1 018 hommes pendant l'exercice 2013/14). Elle continuera, avec cet effectif, d'effectuer des patrouilles aériennes et terrestres régulières et de disposer d'une force de réaction rapide et de capacités de génie, et consolidera sa présence dans les zones prioritaires, en particulier dans les comtés limitrophes de la Côte d'Ivoire et de Monrovia. La composante appui continuera d'apporter un appui opérationnel au retrait de 1 018 hommes, de 249 véhicules et de 63 conteneurs maritimes prévu pour l'exercice budgétaire 2013/14. En outre, six camps seront fermés et un bataillon d'infanterie sera redéployé le long de la frontière orientale du Libéria avec la Côte d'Ivoire, ce qui entraînera le mouvement interne de 700 hommes et de 53 véhicules. L'effectif autorisé de 133 observateurs militaires sera maintenu pour l'exercice.

18. La composante police sera renforcée par le déploiement de trois unités de police constituées supplémentaires et comptera ainsi au total 10 unités, comme le Conseil de sécurité l'a autorisé dans sa résolution 2066 (2012). L'effectif autorisé de la composante police augmentera de 420 membres d'unités de police constituées, pour atteindre un total de 1 795 hommes (498 policiers des Nations Unies, 1 265 membres d'unités de police constituées et 32 agents de l'administration pénitentiaire). Les effectifs de la Police des Nations Unies seront maintenus afin qu'ils puissent continuer d'encadrer la police nationale et de renforcer ses capacités dans tous les chefs-lieux de comté et à Monrovia. Les unités de police constituées supplémentaires seront déployées à Greenville (Comté de Sinoe), Harper (Comté de Maryland) et Tubmanburg (Comté de Bomi), de façon que la Mission puisse garder une capacité de réaction rapide et mettre une capacité de réserve à la disposition de la police nationale, qui reprendra progressivement ses responsabilités en matière de sécurité.

19. Le projet de budget de la MINUL pour l'exercice 2013/14 contient des propositions de reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission, le Conseil de sécurité ayant souligné dans sa résolution 2066 (2012) que, pour donner des résultats durables, le processus de planification de la transition devait tenir compte de la variété des défis, notamment ceux ayant trait à la gouvernance et à l'état de droit, et de la situation politique, et demandé à la Mission de procéder aux ajustements internes nécessaires pour améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, conformément à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264. À cet effet, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général sera renforcé pour qu'il puisse assurer le succès de la transition, en créant un groupe de la planification stratégique et un groupe d'appui à la coopération dans la région et entre missions et en officialisant le rôle de l'équipe d'appui sur le terrain et des bureaux de comté. Le renforcement de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et du Centre d'opérations civilo-militaires sera également engagé. En outre, comme l'a recommandé le Bureau des services de contrôle interne, le Bureau de la communication et de l'information quittera la composante appui pour refaire partie des services de direction exécutive et d'administration auprès du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, afin que le rôle stratégique de l'information soit renforcé dans les mesures d'appui à l'exécution du mandat de la Mission. Ce transfert devrait également favoriser la coopération et les synergies avec le Groupe de la communication des Nations Unies en ce qui concerne les messages communs sur la transition et le rôle que le système des Nations Unies joue au Libéria.

20. En vue d'améliorer les méthodes de travail de la MINUL et d'optimiser les effets de son action, le nouvel organigramme de la Mission comprendra notamment trois nouveaux bureaux thématiques relevant de la composante état de droit, à savoir la Section de l'accès à la justice et de la sécurité, le Groupe de la formation et de l'encadrement et la Section de la réforme du droit et des politiques, et trois autres relevant de la composante consolidation de la gouvernance démocratique, à savoir la section de la gouvernance, la section de l'analyse politique et la section de la réconciliation et de la consolidation de la paix. L'organisation thématique proposée permettra à la Mission d'aligner ses ressources sur les priorités que le Conseil de sécurité a fixées dans sa résolution 2066 (2012), de tirer parti des compétences existantes, de combler les manques de capacités et de supprimer les chevauchements

d'activités, et ainsi d'améliorer l'efficacité et les effets de l'appui qu'elle apporte aux nouvelles priorités du Libéria, au moment où le pays passe du relèvement faisant suite au conflit à la consolidation de la paix. La mise en œuvre des priorités se fera dans le cadre des ressources existantes et s'accompagnera d'examen et de mesures de gestion des ressources humaines, et elle sera conforme aux attentes des organes délibérants en ce qui concerne l'amélioration du rapport coût-efficacité des opérations de maintien de la paix.

21. La structure organisationnelle de la Mission sera également modifiée par la suppression de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire, de la composante état de droit, et par celle des Sections de la planification et des politiques, du relèvement et de la réinsertion et des affaires civiles, de la composante consolidation de la gouvernance démocratique.

22. La nouvelle organisation proposée pour l'exercice 2013/14 permettra d'aligner les ressources existantes sur les priorités fixées dans le mandat de la Mission. Elle s'appuie sur trois domaines prioritaires : la planification stratégique de la transition (qui doit se faire à la fois avec le Gouvernement et en interne, au sein de l'ONU) ; la stabilisation des frontières et l'amélioration de la coopération entre missions avec l'ONUCI ; le renforcement de l'engagement politique et technique concernant la réconciliation nationale, la réforme constitutionnelle et la décentralisation. L'organisation des tâches sera modifiée pendant la période qui précédera l'exécution du budget 2013/14. Le tableau des effectifs de la Mission fera l'objet d'un examen périodique avant l'établissement des futures prévisions budgétaires. Comme l'a décidé le Conseil de sécurité, les capacités et compétences supplémentaires nécessaires pour exécuter les activités prioritaires seront obtenues en pourvoyant les postes vacants et en procédant à des réaffectations et à des transferts de poste, dans la limite des ressources existantes. En outre, la Mission a adopté une approche plus transversale en ce qui concerne l'exécution de son mandat, comme le montrent la structure, le cadre de budgétisation axée sur les résultats et les ressources de ses composantes.

23. Le personnel civil de la Mission proposé pour l'exercice 2013/14, qui comptera 1 676 agents (485 recrutés sur le plan international et 954 sur le plan national, et 237 Volontaires des Nations Unies), correspond à une réduction nette de 141 postes (30 postes d'agent recruté sur le plan international et 111 d'agent recruté sur le plan national) par rapport au budget de l'exercice 2012/13, et tient compte également de la réaffectation de 34 postes (10 d'agent recruté sur le plan international, 18 d'agent recruté sur le plan national et 6 de Volontaire des Nations Unies) et du transfert de 205 postes (80 d'agent recruté sur le plan international, 86 d'agent recruté sur le plan national et 39 de Volontaire des Nations Unies), ainsi que de la transformation en postes de trois emplois de temporaire et du reclassement de deux postes (1 poste P-4 reclassé à P-5 et 1 poste P-3 reclassé à P-4).

24. Dans cette nouvelle structure, la composante sécurité englobera notamment l'appui apporté au Gouvernement pour stabiliser la sécurité, en particulier dans la région de la frontière libérienne avec la Côte d'Ivoire ; les activités liées à la législation et à la réforme du secteur de la sécurité ; et la création d'institutions nationales chargées de la sécurité, en particulier du fait du renforcement de la police nationale et du retrait des effectifs de la Mission. Elle portera également une attention particulière à la sécurisation des frontières libériennes dans le cadre de l'Union du fleuve Mano et continuera d'aider le Gouvernement à gérer d'éventuels

débordements politiques ou touchant la sécurité, dans la mesure où la Mission appuiera les activités du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, chargé des agents des postes frontière, et collaborera avec l'ONUCI pour aider les Gouvernements libérien et ivoirien à mettre en œuvre une stratégie frontalière commune. À cette fin, il est proposé de créer, au sein du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, une unité d'appui à la coopération entre missions qui collaborera étroitement avec l'ONUCI, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et d'autres entités régionales de l'ONU en vue d'élaborer une approche commune de questions d'intérêt commun, telles que la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues ou les armes illicites. La Mission continuera également de participer aux opérations frontalières « Loko » et « Seskin », avec le Gouvernement sierra-léonais et le Gouvernement guinéen, respectivement.

25. La composante état de droit reflète les efforts que la Mission déploie sans relâche pour renforcer les capacités des institutions nationales garantes de l'état de droit, améliorer l'accès à la justice partout au Libéria et promouvoir la défense des droits de l'homme. Ce pilier état de droit correspond à l'ancienne composante 3. Toutefois, son cadre a été remanié pour traduire la nouvelle approche intégrée de la sécurité et de la justice. La précédente structure du pilier état de droit, qui regroupait la Police des Nations Unies, la Division de l'appui au système juridique et judiciaire, le Service consultatif de l'administration pénitentiaire et la Section des droits de l'homme et de la protection, est restée inchangée depuis la création de la Mission, en 2003. Il est proposé, pour l'exercice budgétaire 2013/14, de créer des sections thématiques, de façon à renforcer la cohérence et l'efficacité dans les domaines d'activité transversaux ou interdépendants. Dans ce cadre, trois sections ont été retenues pour mieux organiser le travail accompli dans le domaine de l'état de droit. Elles correspondent aux thèmes suivants : accès à la justice et sécurité, formation et encadrement, et réforme du droit et des politiques. Les effectifs existants ont été redistribués pour correspondre aux nouvelles sections thématiques.

26. Conformément à la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, la composante consolidation de la gouvernance démocratique (ancienne composante 2 : paix et consolidation) couvrira l'appui que la Mission apportera à la prochaine phase de la consolidation de la paix au Libéria, notamment aux priorités qui ont été définies, à savoir la réconciliation nationale, la réforme constitutionnelle et la décentralisation, tout en renforçant son appui aux réformes du secteur de la sécurité et de l'état de droit. Des tentatives de réorganisation de la structure de l'ancien pilier relèvement et gouvernance ont été faites au cours des dernières années, notamment en 2010, en vue de l'aligner sur les axes thématiques. Elles n'ont toutefois pas abouti car elles ne s'appuyaient pas sur une réorganisation institutionnelle. Élaborée à partir des enseignements tirés de l'expérience, la reconfiguration proposée pour l'exercice 2013/14 a pour objet de réunir les compétences existant dans les sections des affaires civiles et de la planification politique et des politiques, de sorte que les activités d'appui de la Mission, y compris les bons offices, les conseils stratégiques et techniques ciblés qu'elle donne au Gouvernement et à d'autres parties prenantes de premier plan et l'analyse très complète qu'elle fait de questions politiques, soient considérées plus globalement. Dans ce cadre, trois sections ont été retenues en vue d'améliorer l'organisation du travail accompli dans le domaine de la consolidation de la gouvernance démocratique. Elles correspondent aux thèmes suivants :

réconciliation et consolidation de la paix, gouvernance et analyse politique. La composante sera composée de ces trois sections, du Groupe du Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida et du Groupe des questions liées à la problématique hommes-femmes. Dans le cadre de la transition, les activités de ce dernier groupe seront de plus en plus axées sur l'intégration interne de la problématique hommes-femmes et le transfert progressif des tâches de conseil externes à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Comme pour le pilier état de droit, les effectifs existants ont été redistribués pour correspondre aux nouvelles sections thématiques.

27. La nouvelle structure organisationnelle et administrative de la Mission sera mise en place en trois étapes : l'exercice 2013/14 marquera l'alignement sur les domaines thématiques, notamment la création des groupes chargés de la planification stratégique/gestion de la transition et des frontières au sein de la direction du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général. Au début de l'exercice 2014/15, la Mission examinera et simplifiera, selon qu'il conviendra, sa structure thématique et ses effectifs, pour déterminer les domaines qui, pendant l'exercice 2015/16, pourront être soit supprimés soit transférés à l'équipe de pays des Nations Unies ou aux autorités nationales. La réduction des effectifs civils et du transfert de fonctions aux autorités nationales se poursuivra durant ces différents exercices budgétaires.

28. La Mission a procédé à un examen approfondi des besoins en personnel civil de la composante appui sur la base des paramètres suivants : retrait progressif des effectifs militaires, directives du Siège concernant les dotations en effectifs (ratios, composition) et comparaison des effectifs globaux avec ceux d'autres missions de maintien de la paix de taille moyenne. La nécessité de renforcer les capacités locales et de poursuivre les activités d'appui aux effectifs militaires et policiers qui demeurent en nombre, la fermeture et la remise en état des camps, les opérations de nettoyage à mener conformément aux directives environnementales nationales et à celles arrêtées par l'ONU, et le transport et le rapatriement du matériel appartenant aux contingents exigeront un appui important. En conséquence, la Mission propose de réduire son personnel civil d'environ 7,8 %, pour tenir compte de la réduction des fonctions d'appui liée à la diminution des effectifs militaires et répondre aux besoins permanents de la Mission, tout en alignant plus précisément ses ratios d'effectifs sur ceux de missions de taille moyenne comparables.

29. La Mission a dû prolonger la durée d'utilisation de beaucoup de ses avoirs au cours des trois derniers exercices budgétaires. Elle travaille donc avec du matériel qui date et dont une partie doit être remplacée sans délai. L'un des principaux défis qu'elle doit relever consiste à maintenir ses avoirs en bon état de fonctionnement. Qui plus est, la mise en œuvre d'Umoja et l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) nécessiteront d'importantes ressources supplémentaires. La Mission a par ailleurs décidé de remettre en état d'anciennes installations dans sa zone d'opérations.

30. La Mission s'efforcera d'être plus efficace au cours de l'exercice 2013/14 et, à cet effet, adoptera et appliquera des directives strictes concernant l'usage de ses véhicules en dehors du service, réduira le nombre des serveurs, qu'elle remplacera par des systèmes virtuels, et diminuera la consommation de carburant, grâce au regroupement des camps qui permettra de réduire le nombre de groupes électrogènes et de climatiseurs utilisés.

31. L'ensemble des ressources demandées au titre du fonctionnement et des opérations de la Mission est en diminution de 3,7 % (18 181 000 dollars) par rapport au budget de l'exercice 2012/13.

32. La réduction des dépenses au titre des militaires et du personnel de police est en partie contrebalancée par l'augmentation des besoins en personnel civil et des dépenses de fonctionnement. La diminution des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police est principalement due à la réduction des effectifs militaires demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2066 (2012), qui est en partie contrebalancée par l'augmentation des coûts liée au déploiement de trois unités de police constituées supplémentaires. L'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel civil s'explique par l'application d'un taux de vacance qui, compte tenu de l'historique des dépenses y afférentes de la Mission, a été abaissé à 9 % pour le calcul des coûts du personnel recruté sur le plan international, alors que le taux appliqué pour l'exercice 2012/13 était de 12 %, ainsi que par la révision du barème des traitements pour l'exercice 2013/14. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution de 28 postes. L'augmentation des dépenses de fonctionnement est imputable à l'acquisition de véhicules pour remplacer le parc automobile vieillissant de la Mission, au remplacement du matériel de transmission et du matériel informatique et à l'accroissement des services informatiques lié à la mise à niveau de logiciels et d'applications, notamment la Field Support Suite (18 modules) facilitant la mise en œuvre d'Umoja, ainsi qu'à la formation au déminage dispensée par le Service de la lutte antimines aux forces armées du Libéria en vue de combler les grandes lacunes apparues dans le processus de transition.

33. La Mission poursuivra les efforts qu'elle a engagés pour réduire autant que possible l'impact de sa présence sur l'environnement, notamment grâce au nettoyage des sites qu'elle a occupés et à toutes autres mesures nécessaires, telles que l'incinération de déchets médicaux ou potentiellement dangereux. Le respect des normes environnementales sera une des pierres angulaires des futures activités de gestion de biens (localisation des avoirs et comptabilisation en perte/élimination s'il y a lieu).

34. L'objectif prioritaire de la Mission pour l'exercice 2013/14, à savoir transférer progressivement au Gouvernement libérien les responsabilités en matière de sécurité et appuyer des processus de réforme politique et institutionnelle ouverts à tous, pourra être contrarié par plusieurs facteurs extérieurs. Ceux de ces derniers qui pourraient gravement entraver l'exécution du mandat de la Mission sont les suivants : la détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région de l'Union du fleuve Mano ; l'afflux au Libéria de réfugiés venant de pays voisins qu'une telle crise provoquerait ; des dépenses imprévues liées à la sécurisation de la frontière libérienne avec la Côte d'Ivoire ; l'insuffisance du financement du renforcement des secteurs de la justice et de la sécurité par le Gouvernement et les donateurs ; un manque de volonté politique du Gouvernement en ce qui concerne le financement et l'application systématique de politiques relatives aux droits de l'homme et à la réconciliation nationale ; un manque de volonté politique et de détermination d'un certain nombre de parties prenantes en ce qui concerne l'appui à la réforme constitutionnelle et à la réconciliation nationale ; l'aggravation de l'instabilité des marchés financiers mondiaux, qui entraînerait une augmentation des prix (carburants), laquelle diminuerait le pouvoir d'achat de la Mission et l'empêcherait ainsi d'obtenir certains des résultats prévus. En outre, du

fait de la diminution de son effectif militaire, la Mission ne devrait plus être en mesure de redéployer du personnel militaire à l'appui de l'ONUCI, contrairement à ce qu'elle a pu faire au cours des exercices 2010/11 et 2011/12.

C. Coopération entre les missions de la région

35. En application de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, la MINUL intensifiera sa coopération avec l'ONUCI et avec les équipes de pays travaillant au Libéria et en Côte d'Ivoire afin d'aider les Gouvernements libérien et ivoirien à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de surveillance, de partage de l'information et de conduite d'activités coordonnées, relative à leur frontière commune prévoyant le désarmement et le rapatriement des éléments armés étrangers présents des deux côtés, ainsi que le retour librement consenti des réfugiés. À cette fin, un groupe spécialisé dans le contrôle des frontières (Groupe d'appui à la coopération régionale et entre les missions) sera créé pour resserrer la coopération aussi bien au niveau des sièges des deux missions que sur le terrain, le but étant d'appuyer les efforts déployés par les deux pays pour stabiliser la situation à la frontière ; ce groupe prendra en compte les recommandations formulées par la Mission d'évaluation technique dépêchée en 2013 auprès de l'ONUCI par le Département des opérations de maintien de la paix.

36. La MINUL examinera également sa coopération régionale avec l'Union du fleuve Mano et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans le contexte global de la stratégie de sécurité régionale pilotée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), pour renforcer encore les dispositifs de sécurité existants et ouvrir le débat sur l'avenir à plus long terme de la coopération avec le Libéria et du soutien à apporter à ce pays après son retrait. Dans le même temps, la MINUL continuera à participer à la réunion de coordination trimestrielle qui est organisée par le BRSAO et par les chefs d'autres missions opérant en Afrique de l'ouest, afin d'étudier l'évolution de la situation dans la région, sur le plan politique et celui de la sécurité.

37. La MINUL partage à égalité avec l'ONUCI les frais afférents au fonctionnement de trois hélicoptères armés et partagera avec cette même mission sur une base de 60-40 % ceux afférents au déploiement d'un B-737. Elle collabore avec d'autres missions de la région ; ainsi, elle communique au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) des informations sur les fonctionnaires en déplacement et fournit au BRSAO des services d'appui relatifs à l'exploitation des hélicoptères et du matériel de communication. Il a également été demandé à la MINUL de prendre en charge la coopération entre les missions opérant en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne les activités d'appui.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

38. Dans le cadre de la transition de la MINUL et de la phase de réorganisation prévue entre 2012 et 2015, et étant donné la nécessité de planifier à plus long terme, la Mission pourra revoir son cadre stratégique intégré ou mettre en place un mécanisme analogue pour organiser la planification conjointe avec l'équipe de pays

des Nations Unies, afin de mieux coordonner son action avec celle de cette dernière et d'optimiser l'impact de leur travail, grâce notamment à des gains d'efficacité. Cette approche globale servirait de pierre de touche au processus de transition de la MINUL et le cadre stratégique intégré devrait jouer le rôle de feuille de route concernant la future stratégie de sortie de la Mission.

39. Dans l'intervalle, les organismes des Nations Unies présents au Libéria continueront à mettre en œuvre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement/programme « unique », qui est aligné sur la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement et sur le projet national de développement baptisé « Liberia Rising 2030 ». Le programme unique, lancé en février 2013, est un programme quinquennal couvrant la période 2013-2017.

40. En outre, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies continueront à soutenir la coopération du Libéria avec la Commission de consolidation de la paix, dans le cadre du Programme commun pour la justice et la sécurité auquel sont intégrées les priorités présentées dans le programme du Libéria pour la consolidation de la paix.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

41. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

42. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel recruté sur le plan national ^a			
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général									
Postes approuvés 2012/13	1	1	6	–	4	12	1	–	13
Postes proposés 2013/14	1	1	5	–	4	11	1	–	12
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Bureau des affaires juridiques									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	1	1	4	–	–	4
Postes proposés 2013/14	–	–	2	1	1	4	–	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Groupe de la planification stratégique ^b									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	–	2	–	1	3	2	–	5
Variation nette	–	–	2	–	1	3	2	–	5
Groupe d'appui à la coopération régionale et inter-missions ^b									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	1	2	–	1	3
Variation nette	–	–	1	–	1	2	–	1	3
Équipe d'appui aux bureaux locaux ^b									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Variation nette	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Bureaux de comté ^b									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	–	5	25	–	30	43	28	101
Variation nette	–	–	5	25	–	30	43	28	101
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Postes proposés 2013/14	–	–	4	1	1	6	15	2	23
Variation nette	–	–	2	1	1	4	14	2	20
Centre d'opérations civilo-militaires									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Postes proposés 2013/14	–	–	2	–	1	3	–	2	5
Variation nette	–	–	–	–	1	1	–	2	3
Bureau de la communication et de l'information ^c									
Postes approuvés 2012/13	–	1	3	8	5	17	42	7	66
Postes proposés 2013/14	–	1	3	6	5	15	35	5	55
Variation nette	–	–	–	(2)	–	(2)	(7)	(2)	(11)
Total, Direction exécutive et administration									
Effectifs approuvés 2012/13 ^d	1	2	15	9	10	37	44	7	88
Effectifs proposés 2013/14	1	2	25	34	15	77	97	38	212
Variation nette	–	–	10	25	5	40	53	31	124

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 1)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Nouvelle entité.

^c Traduit le passage du Bureau de la communication et de l'information de la composante appui à la direction exécutive et administration.

^d Les effectifs approuvés pour 2012/13 pour la composante direction exécutive et administration comprenaient le personnel du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, le Bureau des affaires juridiques, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et le Centre d'opérations civilo-militaires.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 40 postes (réaffectation de 2 postes (1 P-5 et 1 P-4) et transfert de 38 postes (8 P-4, 19 P-3, 6 P-2 et 5 d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 53 postes [réaffectation de 15 postes (1 d'administrateur et 14 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et transfert de 38 postes (17 d'administrateur et 21 d'agent des services généraux recruté sur le plan national)]

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 31 postes (réaffectation de 3 postes et transfert de 28 autres)

Groupe de la planification stratégique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (réaffectation de 1 poste P-5 de la Section des affaires civiles et transfert de 1 poste P-4 du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et de 1 poste du Service mobile de la Section des affaires civiles)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire et transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des affaires civiles)

43. Dans le cadre de la restructuration de la Mission, sur les plans organisationnel et administratif, et de l'application de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, qui encourageait le Gouvernement libérien et la MINUL à continuer d'avancer dans la planification de la transition et à remédier aux lacunes graves qu'il convient de combler pour faciliter le succès de la transition, et comme cela est décrit dans le rapport spécial du Secrétaire général en date du 16 avril 2012 (S/2012/230), il est proposé de créer un Groupe de la planification stratégique, doté de 5 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 d'agent du service mobile, 1 d'administrateur et 1 d'agent des services généraux recrutés sur le plan national), au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, ce groupe étant placé sous l'autorité du Chef de cabinet. Le Groupe sera chargé du transfert des fonctions de sécurité, qui était auparavant coordonné par le chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, tout en élargissant progressivement le spectre des activités de planification de la transition pour y inclure le contrôle des processus de transfert de fonctions à des entités civiles. Le Groupe apportera son expertise à la planification interne et aux mécanismes budgétaires des Nations Unies et s'occupera des relations avec les entités extérieures comme le Gouvernement libérien, l'équipe de pays des Nations

Unies et les autres acteurs pouvant être appelés à assumer la responsabilité d'un certain nombre de tâches actuellement effectuées par la Mission. Le tableau d'effectifs proposé pour le Groupe est le suivant : 1 poste P-5 de spécialiste hors classe de la planification, grâce à la réaffectation d'un poste P-5 de la Section des affaires civiles; 1 poste P-4 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national de planificateur, obtenus grâce au transfert d'un poste P-4 du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et à la réaffectation d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire; ainsi que 1 poste du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour un poste d'assistant administratif, obtenus grâce au transfert d'un poste du service mobile et d'un poste d'agent des services généraux de la Section des affaires civiles.

44. Le spécialiste hors classe de la planification (P-5) sera chargé d'orienter et de diriger le travail du Groupe et de représenter la Mission dans les mécanismes de transition établis, comme le Groupe de travail mixte MINUL-Gouvernement libérien pour la planification de la transition, ainsi que dans les groupes de travail internes s'occupant du retrait et de la planification de la transition. Il assurera la liaison avec les hauts responsables du Gouvernement et l'encadrement global du Groupe. Le titulaire de ce poste sera également chargé de faire la liaison avec les composantes militaire et policière de la Mission pendant que ces dernières mettent en œuvre et continuent de planifier le retrait de la Mission, déjà entamé, et le processus de réaligement sur le terrain. Il ou elle s'assurera que les lignes de communication avec ces composantes demeurent ouvertes, ainsi qu'avec la composante appui, en particulier avec le responsable de la planification des opérations logistiques. Le spécialiste de la planification (P-4) du Groupe travaillera sur les processus de planification internes de la Mission et fera, plus largement, la liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le titulaire participera également au travail consistant à coupler les questions de sécurité relatives à la transition à celles liées à la transition vers un régime civil au fur et à mesure que la planification progresse, et s'occupera des questions liées au cadre de budgétisation axée sur les résultats. Un planificateur (administrateur recruté sur le plan national) travaillera aux côtés du Conseiller spécialiste de la sécurité nationale libérien au Bureau du Président. Cette situation stratégique lui permettra d'avoir un aperçu d'ensemble des questions liées au transfert des fonctions de sécurité, du point de vue du Gouvernement, et travaillera en bonne intelligence avec le Groupe de la planification stratégique, pour orienter la planification et les ajustements au sein de la Mission. Le titulaire du poste suivra les progrès accomplis par le Gouvernement pour combler l'insuffisance de ses moyens et alertera rapidement la Mission de tout signe portant à croire que les institutions nationales ne seront pas en mesure de prendre le relais lors du retrait de la Mission dans l'ensemble du pays. Le Groupe de la planification stratégique bénéficiera de l'appui de deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe d'appui à la coopération régionale et inter-missions

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (réaffectation de 1 poste P-4 de la Section des droits de l'homme et de la protection et transfert de 1 poste d'agent du Service mobile du Groupe de la planification et des orientations politiques)

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste
(réaffectation de 1 poste de la Section des finances)*

45. Dans sa résolution 2066 (2012), le Conseil de sécurité a demandé aux Gouvernements ivoirien et libérien de continuer à resserrer leur coopération, en particulier s'agissant de la zone frontalière, y compris en renforçant le contrôle et l'échange d'informations et en menant des activités coordonnées, et en définissant et en appliquant une stratégie concernant leur frontière commune visant à favoriser le désarmement et le rapatriement d'éléments armés étrangers se trouvant des deux côtés de la frontière, ainsi que le retour volontaire des réfugiés. Le Conseil a également exhorté les entités des Nations Unies présentes en Côte d'Ivoire et au Libéria, y compris toutes les composantes de l'ONUCI et de la MINUL, dans la limite de leur mandat, de leurs moyens et des zones où elles sont déployées, à renforcer l'appui qu'elles apportent aux fins de la stabilisation de la zone frontalière, notamment en renforçant leur coopération et en définissant un projet et un plan stratégiques communs pour aider les autorités ivoiriennes et libériennes. La situation le long des frontières libériennes est dans l'ensemble stable, mais elle peut se détériorer à tout moment du fait de l'instabilité qui persiste en Côte d'Ivoire voisine et pourrait exiger que la MINUL ait encore à mener des opérations d'envergure. Si elle veut conserver sa capacité d'anticiper les difficultés, notamment le long des frontières libériennes, et de réagir de façon adéquate, la Mission devra s'employer à renforcer les capacités de fond qui lui permettent de répertorier, de coordonner et d'appuyer des initiatives de grande envergure visant à promouvoir la stabilisation immédiate et durable du pays. Cela supposera aussi qu'elle coopère étroitement avec les autres entités des Nations Unies au niveau régional, afin d'élaborer une approche commune sur les questions d'intérêt stratégique et commun. Dans cette perspective, il est proposé de créer un Groupe d'appui à la coopération régionale et inter-missions au sein du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général. Ce groupe aura une importance stratégique pour la MINUL en ce qui concerne l'aide qu'elle apporte au Libéria et à la Côte d'Ivoire en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie relative à leur frontière commune, qui devrait conduire à l'extension au Libéria du programme de désarmement, démobilisation et réintégration mis en place en Côte d'Ivoire; une attention accrue devra ainsi être portée à la situation des réfugiés, au projet (inscrit dans le mandat de la MINUL) de prêter assistance au BRSAO pour soutenir l'élaboration d'une Union du fleuve Mano et d'une stratégie de sécurité sous-régionale sous l'égide de la CEDEAO, et aux événements imprévus qui découleraient de toute détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire ou politique en Sierra Leone et en Guinée ainsi qu'à la nécessité de renforcer la participation des civils au processus de consolidation de la paix et de stabilisation, en particulier dans les zones frontalières, et de consolider l'autorité de l'État dans la région. Le Groupe d'appui à la coopération régionale et inter-missions comprendra un poste d'officier de liaison de classe P-4, obtenu en réaffectant un poste P-4 de la Section des droits de l'homme et de la protection, un poste de Volontaire des Nations Unies pour un attaché de liaison obtenu en réaffectant un poste de Volontaire de la Section des finances, et un poste du Service mobile pour un assistant administratif, obtenu par le transfert d'un poste d'agent du Service mobile du Groupe de la planification et des orientations politiques.

46. L'officier de liaison (P-4) sera basé à Monrovia et chargé de diriger diverses composantes de la Mission et de coordonner leur action avec celle de l'équipe de

pays en vue de la mise en œuvre des initiatives militaires, civiles et programmatiques dans la zone frontalière, conformément à la politique de coopération entre les missions et à l'accord quadripartite plus global de juin 2012 conclu entre le Libéria, la Côte d'Ivoire et les missions de maintien de la paix opérant dans ces deux pays. Le titulaire du poste sera également chargé de conseiller, sur le plan stratégique et politique, la Représentante spéciale du Secrétaire général en ce qui concerne les moyens d'aider le Gouvernement à élaborer une stratégie relative à la frontière commune. L'attaché de liaison (Volontaire des Nations Unies) mènera des missions conjointes d'évaluation dans les comtés frontaliers et assurera le suivi avec la coordination interne de la Mission. À Monrovia, le Groupe bénéficiera du soutien d'un assistant administratif (agent du Service mobile), qui exercera des fonctions générales d'appui technique, dont la gestion et le traitement des documents potentiellement sensibles.

Équipe d'appui aux bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (transfert de 1 poste P-4 et de 1 P-3 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (chargé de la consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur humanitaire, et de 1 poste d'agent du Service mobile de la Section des affaires civiles)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des affaires civiles)

47. L'Équipe d'appui aux bureaux locaux a été créée en 2008 pour coordonner l'action des 15 bureaux locaux de la Mission, chaque bureau étant placé sous l'autorité d'un chef de bureau, qui relève lui-même du Chef de l'Équipe d'appui. Chaque chef de bureau local est le représentant de la Représentante spéciale du Secrétaire général dans l'un des 15 comtés libériens pour le personnel de terrain travaillant dans des domaines d'activité correspondant à leurs domaines de responsabilité. Dans le cadre du retrait progressif de la MINUL, il est essentiel que les chefs des bureaux locaux soient informés des changements et éléments d'information importants concernant la direction et l'administration de la Mission, y compris des messages communs qui émaneront du Bureau de l'information de la Mission. Pour garantir le fonctionnement efficace des bureaux locaux, notamment en matière de réflexion, d'analyse et de planification stratégiques, tous les agents travaillant dans des domaines techniques dans un bureau local, à l'exception des spécialistes des droits de l'homme, seront placés sous l'autorité directe du Chef de bureau, qui sera leur premier notateur (les chefs de sections du siège de la MINUL étant les deuxièmes notateurs) afin de conserver un lien entre le personnel de terrain et leurs domaines d'expertise technique. Il est proposé d'officialiser le rôle joué par cette structure de coordination sur le terrain pour en accroître l'efficacité, en établissant un lien plus direct entre le personnel de terrain et le Chef de bureau, ce qui obligera les acteurs du terrain à mieux rendre compte de leurs résultats. Ainsi reconnue, la structure de coordination pourra également harmoniser les priorités stratégiques de la Mission en alignant la gestion des opérations sur le terrain sur celle mise en œuvre par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, de rationaliser l'exécution des produits liés à la transition, d'augmenter le flux d'informations échangées entre le terrain et le siège de la Mission, de renforcer les liens avec d'autres composantes stratégiques du Bureau de la Représentante

spéciale du Secrétaire général ainsi que la capacité de la MINUL d'appuyer la politique gouvernementale de décentralisation. L'Équipe d'appui aux bureaux locaux comprendra deux postes de coordonnateur, un P-4 et un P-3, obtenus en transférant un P-4 et un P-3 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (chargé de la consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur des opérations humanitaires, un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) obtenu en transférant un poste d'agent du Service mobile de la Section des affaires civiles et un poste de secrétaire (agent des services généraux recruté sur le plan national) obtenu en transférant un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, également de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire.

Bureaux de comté

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 30 postes (transfert de 2 postes P-4 du Groupe de la planification et des orientations politiques, de 3 postes P-4 de la Section des affaires civiles, de 13 postes P-3 de la Section des affaires civiles, de 1 poste P-3 de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration, de 3 postes P-3 de la Section des droits de l'homme et de la protection, de 2 postes P-3 du Bureau de la communication et de l'information et de 6 postes P-2 de la Section des droits de l'homme et de la protection)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 43 postes (transfert de 7 postes d'administrateur recruté sur le plan national de la Section des droits de l'homme et de la protection, de 2 postes d'administrateur de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire, de 8 postes d'administrateur recruté sur le plan national de la Section des affaires civiles, de 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau de la communication et de l'information, de 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des droits de l'homme et de la protection et de 11 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national de la Section des affaires civiles)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 28 postes (transfert de 2 postes de Volontaire des Nations Unies du Bureau de la communication et de l'information, de 6 postes de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire, de 15 postes de la Section des affaires civiles et de 5 postes de la Section des droits de l'homme et de la protection)

48. En décembre 2008, afin d'améliorer les synergies et de renforcer la cohérence de l'action des divers fonds, programmes et institutions des Nations Unies et de promouvoir la coordination, la MINUL a adopté une nouvelle organisation sur le terrain : chaque chef de bureau local dans chaque comté est le représentant du Représentant spécial du Secrétaire général sur le terrain, coordonne le travail que font les entités des Nations Unies pour aider le Gouvernement et s'emploie à accroître l'efficacité des interventions des organismes des Nations Unies. Le projet de budget pour l'exercice 2013/14 complète la réforme de la gestion entreprise en 2008 en officialisant le rôle du Chef de bureau comme coordonnateur de la MINUL et de l'équipe de pays des Nations Unies dans les comtés. Au total, le tableau d'effectifs des bureaux de comté comprendra 101 postes, dont 5 de chef de bureau

(P-4), grâce au transfert de 2 P-4 du Groupe de la planification et des orientations politiques et de 3 P-4 de la Section des affaires civiles; 19 postes de chef de bureau (P-3), grâce au transfert de 13 P-3 de la Section des affaires civiles, de 1 P-3 de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration, de 3 P-3 de la Section des droits de l'homme et de la protection et de 2 postes du Bureau de la communication et de l'information; 6 postes de spécialiste des droits de l'homme (P-2), grâce au transfert de 6 P-2 de la Section des droits de l'homme et de la protection; 17 postes d'administrateur recruté sur le plan national destinés à 7 spécialistes des droits de l'homme, grâce au transfert de 7 postes d'administrateur recruté sur le plan national de la Section des droits de l'homme et de la protection, à 2 administrateurs de 1^{re} classe spécialistes de l'état de droit, grâce au transfert de 2 postes d'administrateur de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire, à 8 spécialistes des affaires civiles, grâce au transfert de 8 postes d'administrateur recruté sur le plan national de la Section des affaires civiles; 26 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national destiné à 2 assistants de production d'émissions radiophoniques, grâce au transfert de 2 postes du Bureau de la communication et de l'information, à 5 assistants d'information, grâce au transfert de 5 postes du Bureau de la communication et de l'information, à 8 spécialistes des droits de l'homme grâce au transfert de 8 postes de la Section des droits de l'homme et de la protection et à 11 assistants administratifs, grâce au transfert de 11 postes de la Section des affaires civiles; et 28 postes de Volontaire des Nations Unies destinés à 6 administrateurs de 1^{re} classe spécialistes de l'état de droit, grâce au transfert de 6 postes de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire, à 15 spécialistes des affaires civiles, grâce au transfert de 15 postes de la Section des affaires civiles, et à 5 spécialistes des droits de l'homme, grâce au transfert de 5 postes de la Section des droits de l'homme et de la protection; et 2 postes de Volontaire des Nations Unies grâce au transfert des postes du Bureau des communications et de l'informatique. Le personnel des services organiques relèvera directement des chefs de bureau tout en continuant à dépendre, sur le plan technique, de leurs sections thématiques respectives à Monrovia. Les spécialistes des droits de l'homme déployés sur le terrain continueront à faire rapport directement à la Section des droits de l'homme et de la protection, conformément à l'accord conclu avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les chefs de bureaux servant de supérieurs hiérarchiques additionnels. Le personnel du Groupe d'appui à la coopération régionale et inter-missions en poste dans le comté de Grand Gedeh fera rapport directement au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, et en deuxième lieu au Chef de bureau. Le personnel d'appui de la Mission affecté dans les bureaux de comté continueront à faire rapport au Bureau du Directeur en ce qui concerne l'appui à la Mission, et en deuxième lieu aux chefs de bureau.

49. Les chefs de bureaux continueront à coordonner le travail que mène la MINUL pour exécuter son mandat avec les militaires et les membres de la Police des Nations Unies et à veiller à la cohérence de l'action de l'équipe de pays à cet égard. Le travail des bureaux locaux sera coordonné par une équipe d'appui aux bureaux locaux au siège de la Mission.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes (transfert de 1 poste P-4, de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile du Groupe de la planification et des orientations politiques et de 1 poste P-4 de la Section des affaires civiles)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 14 postes (réaffectation de 14 postes de la Section du génie)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes, un de la Section de la planification et des orientations politiques et l'autre de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration)

50. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission, qui regroupe actuellement trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 d'administrateur recruté sur le plan national) aide le Chef de mission et l'équipe de direction à avoir une excellente compréhension des problèmes et des tendances, de leurs incidences et de leur évolution potentielle, et leur fournit en outre une évaluation portant sur les questions et menaces transversales qui pourraient influencer sur l'exécution du mandat de la Mission. Les analyses de la Cellule orientent la prise de décisions et permettent de mieux planifier les activités de la Mission et préparer les interventions d'urgence. Aux termes de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, la MINUL doit continuer d'aider le Gouvernement à consolider la paix et la stabilité au Libéria et à protéger les civils. L'une des conséquences du retrait progressif est que la MINUL n'aura plus les moyens de maintenir une présence militaire suffisante dans l'ensemble des 15 comtés du pays. Elle devra donc renforcer sa capacité de collecter des informations et déceler très tôt les menaces, notamment en ce qui concerne les événements politiques imprévus pouvant survenir dans la région de l'Union du fleuve Mano, qui s'ajoutent aux problèmes de sécurité le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. En outre, il est probable qu'il y aura des problèmes de sécurité intérieure lors de la campagne pour les élections législatives de 2014, destinées à élire un tiers des sénateurs et d'autres titulaires de mandats électoraux dans le cadre du processus de révision constitutionnelle. Dans cette perspective, il est proposé de renforcer la Cellule en lui ajoutant 2 postes d'analyste de l'information (P-4), grâce au transfert de 1 poste P-4 du Groupe de la planification et des orientations politiques et de 1 poste P-4 de la Section des affaires civiles; 1 poste d'analyste de l'information de classe P-3, grâce au transfert de 1 poste P-3 du Groupe de la planification et des orientations politiques; 2 postes de Volontaire des Nations Unies destinés à des analystes de l'information adjoints, grâce à la réallocation de 2 postes de Volontaire des Nations Unies, 1 de la section de la planification et des orientations politiques et 1 de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration; 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national destinés à des analystes de l'information, afin de régulariser la situation de traducteurs recrutés sur le plan national qui ont travaillé sur le terrain avec des observateurs militaires et qui sont actuellement employés comme vacataires, grâce à la réallocation de 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section du génie; et 1 poste d'agent du Service mobile destiné à un assistant administratif, grâce au transfert de 1 poste du Service mobile du Groupe de la planification et des orientations politiques.

Centre d'opérations civilo-militaires

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste
(transfert de 1 poste d'agent du Service mobile de la Section des affaires civiles)*

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (réaffectation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (chargé de la consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur humanitaire, et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies depuis la Section des finances)

51. En vue de la mise en œuvre de la politique de 2012 relative aux centres d'opérations civilo-militaires et à la mise en place de la procédure intégrée de présentation de rapports, le Centre d'opérations de la Mission, qui compte actuellement 2 postes (1 P-5 et 1 P-4), sera chargé de veiller à des processus intégrés de suivi des informations, de présentation de rapports et d'appréciation de la situation, nécessaires pour intégrer efficacement la vigilance opérationnelle à l'échelle de la Mission et la présentation de rapports de situation quotidiens et hebdomadaires au Siège de l'ONU, ainsi que pour gérer les moyens de liaison et mettre en place des mécanismes et procédures systématiques de gestion des crises. Dans ce contexte, il est proposé d' étoffer la composante civile du Centre d'opérations civilo-militaires en créant un Groupe de la surveillance et de l'établissement des rapports comptant essentiellement deux postes de Volontaire des Nations Unies, destinés à des responsables des rapports adjoints, grâce à la réaffectation d'un poste de Volontaire des Nations Unies du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (chargé de la consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur humanitaire, et un poste de Volontaire de la Section des finances, et un poste d'agent du Service mobile destiné à un assistant administratif, grâce au transfert d'un poste de correspondant de la Section des affaires civiles. Les responsables des rapports, qui relèveront du Chef du Centre d'opérations civilo-militaires, interpréteront les éléments d'information et diagnostiqueront les problèmes politiques et opérationnels d'importance cruciale concernant toutes les composantes de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. Les titulaires de ces postes seront également chargés d'intégrer efficacement toutes les sources d'informations de la Mission et de l'équipe de pays au processus de collecte de l'information, d'analyse et de présentation de rapports à l'échelle de la Mission. Ils devront faire des exposés quotidiens d'appréciation de la situation, assurer la liaison avec les sections contributrices de l'information pour la présentation de rapports, proposer des formations et des ateliers aux coordonnateurs chargés des rapports dans les sections et réviser les autres produits du Centre d'opérations.

Bureau de la communication et de l'information

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes
(transfert de 2 postes P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes
(transfert de 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national)*

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (transfert de 2 postes)

52. Comme recommandé par le Bureau des services de contrôle interne, il est proposé de réorganiser le Bureau des communications et de l'informatique, qui compte actuellement 66 postes et emplois (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 8 P-3, 5 d'agent du Service mobile, 4 d'administrateur recruté sur le plan national, 38 d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 7 de Volontaire des Nations Unies) et de le faire passer de la composante appui à la direction exécutive et administration. En outre, dans le cadre de la restructuration de la Mission sur les plans organisationnel et administratif et pour répondre à la demande faite par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2066 (2012), en vue que la MINUL procède aux ajustements internes nécessaires à la planification d'une transition durable, il est également proposé de transférer 2 postes P-3, 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies.

Composante 1 : sécurité

53. Comme le montre le cadre de budgétisation présenté ci-après, la composante sécurité englobe : les activités de stabilisation de la sécurité menées par la MINUL; la réforme du secteur de la sécurité; et les activités de développement entreprises dans le cadre du transfert aux pouvoirs publics des fonctions de sécurité, qui passera par une réduction progressive, entre 2013 et 2015, des effectifs déployés. Cette réduction exigera que les institutions libériennes chargées de la sécurité assument de plus en plus de fonctions à mesure que la Mission se retirera. Pendant la période de transition, les contingents et les unités de police constituées de la MINUL continueront de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la paix et dans les interventions en cas de violences, en ce qu'elles aideront leurs homologues nationaux en mettant en œuvre un dispositif mobile et modulable, notamment dans les zones sans présence militaire de la Mission.

54. Le cadre indique les activités de planification du transfert des fonctions militaires et policières et des responsabilités en matière de sécurité qui seront menées en collaboration avec les institutions nationales chargées de la sécurité, notamment la Police nationale libérienne, les forces armées du Libéria et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, ainsi qu'avec les partenaires régionaux et internationaux. Outre les efforts qu'elle continuera de déployer pour maintenir des conditions de sécurité stables, la Mission s'attachera à aider le Gouvernement libérien à assurer cette stabilité. Avec le retrait progressif des troupes, elle ne pourra plus assurer une présence militaire suffisante dans les 15 comtés du pays. Parallèlement, les troupes restantes devront rester mobiles et prêtes à intervenir rapidement en cas de besoin dans les zones qui auront été évacuées. Le déploiement de trois unités de police constituées supplémentaires a été autorisé à cette fin; deux unités seront déployées à l'exercice 2012/13 et la troisième au début de l'exercice 2013/14. Il permettra à la MINUL de conserver sa mobilité et d'apporter un renfort à la police nationale le cas échéant. Le déploiement d'agents de l'Unité d'appui de la police formés et équipés dans les centres régionaux pour la justice et la sécurité (censés compléter la structure régionale de la police nationale) devrait fournir, au cours des trois à cinq prochaines années, une capacité d'intervention suffisante à la police nationale dans chacune de ses cinq subdivisions régionales. La mise en place d'effectifs vers le centre régional pour la justice et la sécurité de Gbarnga a commencé, tandis que le déploiement vers les centres régionaux de Harper et Zwedru est prévu pour la fin de l'exercice 2013/14. Des unités de police constituées seront envoyées dans les régions où est présente l'Unité d'appui de la police afin

d'y mener, avec la police nationale, des exercices conjoints et des activités de proximité et, lorsque ce sera nécessaire, apporter un appui opérationnel.

55. La composante sécurité de la Mission et les institutions nationales chargées de la sécurité patrouilleront aux abords immédiats de la frontière avec la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Sierra Leone, et y suivront de près l'évolution de la situation pour maîtriser tout problème de sécurité qui pourrait se déclarer. Un accent tout particulier sera mis sur l'appui à la réforme et à l'expansion du Bureau de l'immigration et de la naturalisation en vue de renforcer le contrôle des frontières.

56. La Mission appuiera la mise en œuvre de la loi sur la réforme de la sécurité nationale et du renseignement. À cet égard, elle s'attachera à aider le Gouvernement à élaborer une nouvelle loi sur la police et l'aidera à mesurer les progrès accomplis depuis la formulation de la stratégie nationale de sécurité, ainsi qu'à définir les futures priorités de la réforme du secteur dans le cadre du transfert des fonctions de sécurité aux pouvoirs publics. En outre, elle favorisera l'action gouvernementale de coordination du secteur de la sécurité, en donnant la priorité aux questions de transition, ainsi qu'au renforcement de la confiance qu'a la population dans ce secteur, et de la transparence de celui-ci.

57. La composante Police des Nations Unies continuera de se faire une priorité d'encadrer activement la Police nationale libérienne et de lui donner des conseils techniques, ainsi que d'œuvrer dans le domaine du renforcement de l'infrastructure institutionnelle, en particulier à la modernisation et à l'institutionnalisation des systèmes, politiques, procédures et pratiques de gestion dans les domaines de la planification, de l'administration, de la logistique et de la finance, ainsi que de la gestion de l'information et des communications, et de la vulgarisation. Ses conseils techniques porteront surtout sur des aspects qui sont essentiels pour préserver la viabilité des opérations, notamment l'augmentation des ressources au niveau des postes de police locaux et le renforcement des capacités du Groupe d'intervention d'urgence et de l'Unité d'appui de la police, de même que le développement des moyens d'enquête judiciaire et la mise en place d'une structure fonctionnelle et d'un système de direction et de commandement et de surveillance à l'échelle nationale, de manière à renforcer le déploiement stratégique de l'Unité d'appui de la Police libérienne. Ils viseront aussi à aider l'École de formation de la police nationale à devenir autonome, et la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation à élaborer et à exécuter des projets, et à en assurer le suivi, et à évaluer l'état d'avancement du plan stratégique ainsi que les programmes de développement, en partenariat avec les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies.

58. En vue de poursuivre l'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes ses activités et d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, la Mission aidera le Gouvernement libérien à prendre en compte les questions relatives à l'égalité des sexes dans les politiques concernant le secteur de la sécurité et à dispenser les formations nécessaires. Conformément à la résolution 2066 (2012) du Conseil, la Mission soutiendra aussi les efforts du Gouvernement pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste, en l'aidant notamment à renforcer les capacités de la police nationale dans ce domaine et à sensibiliser le public à la législation en vigueur sur la violence sexuelle. Elle continuera par ailleurs de promouvoir activement l'adoption de pratiques optimales dans tous les domaines ayant trait au secteur de la sécurité et à sa réforme.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Stabilité des conditions de sécurité au Libéria

1.1.1 Aucune violation grave de l'accord de cessez-le-feu (2011/12 : 0; 2012/13 : 0; 2013/14 : 0)

1.1.2 Augmentation du nombre de régions, hors Monrovia, où la Police nationale libérienne ou l'Unité d'appui de la police sont présentes (2011/12 : 1; 2012/13 : 1; 2013/14 : 3)

1.1.3 Baisse du nombre de troubles de l'ordre public auxquels les institutions nationales ne sont pas capables de faire face (2011/12 : 25; 2012/13 : 18; 2013/14 : 16)

Produits

- 383 214 jours-homme de patrouille (13 hommes par patrouille × 5 patrouilles × 17 patrouilles par jour × 274 jours et 13 hommes par patrouille × 4 patrouilles × 17 patrouilles par jour × 91 jours), dont des patrouilles pédestres et motorisées (routières et aériennes), et appui aux opérations de bouclage et de fouille, maintien de l'ordre public, protection de personnalités et escorte de convois et inspection des stocks d'armes et des munitions reçues par le Gouvernement
- 329 460 jours-hommes de garde de postes fixes (10 hommes par poste × 19 postes par groupe × 5 groupes de combat × 274 jours et 10 hommes par poste × 19 postes par groupe × 4 groupes de combat × 91 jours) : observation et ensemble des fonctions de garde fixe aux points d'entrée et de sortie des principaux ports, des aéroports et des héliports, aux abords des principaux édifices publics, aux points de passage de la frontière et au niveau des ponts, carrefours et autres voies d'accès stratégiques
- 36 135 jours-homme d'observateurs militaires (11 équipes × 9 personnes par équipe et par jour × 365 jours) chargés de recueillir des informations, d'assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales et de renforcer la sécurité à la frontière
- 2 185 heures de patrouille aérienne (1 255 heures pour les Mi-8, 850 heures pour les Mi-24 et 80 heures pour les B-1900D) : patrouilles frontalières aériennes, patrouilles pédestres aéroportées, reconnaissance aérienne, patrouilles maritimes de surveillance aérienne, transport aérien à la demande et instruction des équipages
- 341 214 jours-homme consacrés au génie (5 compagnies × 10 mois × 5 883 jours consacrés au génie par compagnie et par mois et 4 compagnies × 2 mois × 5 883 jours consacrés au génie par compagnie et par mois), pour prêter appui au Gouvernement libérien : entretien des routes, neutralisation des explosifs et munitions, dragage mécanique pour les engins non explosés, appui aux travaux de génie, installation et réparation de ponts, réparation de buses, production d'asphalte, réparation et entretien des aéroports et activités de coopération civilo-militaire
- 145 656 jours-homme de la cellule de réaction rapide de réserve (5 patrouilles × 84 hommes par patrouille et par jour × 274 jours et 4 patrouilles × 84 hommes par patrouille et par jour × 91 jours) qui sera envoyée en renfort auprès des unités de police constituées, de la Police des Nations Unies et des unités militaires, en cas de besoin
- 24 090 jours-homme de patrouilles d'observateurs militaires (11 équipes × 3 patrouilles par jour × 2 observateurs par patrouille × 365 jours) chargés, par des patrouilles aériennes et terrestres, de recueillir des informations, d'assurer la liaison avec les communautés locales, d'observer les conditions générales au sein des communautés et de recueillir des informations sur des incidents particuliers
- Organisation de 24 réunions du groupe de travail conjoint pour la planification de la transition sur la planification et la mise en œuvre de la transition dans le domaine de la sécurité

- Organisation sur 10 semaines, à l'intention de 302 membres du personnel des forces armées du Libéria, de 2 stages de formation spécialisée à la neutralisation des explosifs et munitions, conformément aux Normes internationales de la lutte antiminées
- Formation d'instructeurs à l'intention de 20 membres sélectionnés des forces armées du Libéria, de la Police nationale libérienne, du Bureau des affaires correctionnelles et de la réhabilitation et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, sur les programmes de sensibilisation et activités de formation/de médiation relatives au VIH/sida
- Formation en cours d'emploi de 250 agents pénitentiaires aux techniques de recours à la violence non meurtrière dans 14 centres de détention de 15 comtés
- Encadrement concernant le renforcement des capacités opérationnelles, grâce au partage quotidien de locaux avec l'Unité d'appui de la Police nationale libérienne à Monrovia ainsi que dans les centres régionaux pour la justice et la sécurité
- Campagne d'information du public visant à accroître la confiance dans le secteur de la sécurité du Libéria, notamment par la diffusion de messages concernant le retrait militaire de la MINUL et la sécurité des frontières, l'amélioration de l'accès à la justice et de la défense des droits de l'homme, ainsi que la réforme constitutionnelle et la réconciliation nationale, par l'intermédiaire de : 5 programmes radiophoniques de 45 minutes quotidiennes par semaine (série sur les affaires courantes intitulée *Coffee Break* – 260 au total par an); 7 débats radiophoniques d'une heure par semaine (364 au total par an – *Crime Watch*, *Dateline Liberia*, *Nationwide*, *Dis Government Ting*, *Creek Town*, *Palava Hut* et *Front Page*); 8 programmes radiophoniques hebdomadaires de 30 minutes (416 au total par an) sur les questions de santé et d'éducation (*You and Your Health*, *Staying Alive*, *Let's Talk about Sex*, *Teen Talk*, *School Days*, *Access For All*, *Campus Link* et *Putting Yourself Together*); 2 programmes quotidiens d'une heure (5 jours par semaine) d'informations générales et de divertissement (520 au total par an – *Yor Morning* et *Nightshift*); 15 programmes/bulletins d'information quotidiens de 10 minutes (5 jours par semaine) en anglais et dans les langues locales (3 900 au total par an); 1 programme radiophonique hebdomadaire de 15 minutes en français (52 par an au total); diffusion à la télévision d'un reportage vidéo bihebdomadaire de 3 minutes (24 au total par an); diffusion trimestrielle à la télévision d'un programme vidéo de 10 minutes (4 par an au total) sur quatre chaînes, et distribution dans 150 vidéo clubs; publication trimestrielle de 40 articles dans la revue *UN Focus* (40 000 exemplaires par an au total); organisation d'une exposition de photographies (sur les activités des institutions libériennes chargées de la sécurité dans les comtés frontaliers). Tous les contenus seront mis à disposition sur le site Web officiel de la MINUL ainsi que sur les plateformes média numériques
- Campagne d'information du public à l'appui de sept campagnes multimédias de sensibilisation menées à l'échelle nationale concernant : le recrutement de la police, l'accent étant mis en particulier sur le recrutement des femmes, à l'aide de 12 présentations faites par 12 groupes d'agents de communication traditionnels; la prévention de la violence sexuelle et sexiste; la prévention des atteintes et de la violence sexuelles; la paix et la réconciliation; la sécurité routière; la prévention du VIH/sida; et la police de proximité; au moyen de manifestations organisées par 12 agents de communication traditionnels à Monrovia et dans les 15 comtés, avec pour support de communication : 19 800 t-shirts, 42 200 prospectus, 13 700 autocollants, 24 800 bracelets, 42 100 affiches, 55 bannières, 5 panneaux d'affichage, 4 annonces vidéo des services publics diffusées à la télévision et dans 150 vidéo clubs, et 30 émissions radiophoniques sur la radio de la MINUL et 30 stations radiophoniques communautaires. Tous les contenus seront mis à disposition sur le site Web officiel de la MINUL ainsi que sur les plateformes média numériques

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Progrès vers un véritable contrôle des frontières du Libéria

1.2.1 Augmentation du nombre d'agents du Bureau de l'immigration et de la naturalisation déployés dans les 36 points officiels de passage des frontières (2011/12 : 288; 2012/13 : 638; 2013/14 : 888)

1.2.2 Augmentation du nombre d'activités transfrontalières civiles consacrées à l'examen de la stabilisation des frontières, y compris les rencontres entre les chefs traditionnels et les autorités locales (2011/12 : 0; 2012/13 : 2; 2013/14 : 3)

Produits

- 2 340 jours-homme de patrouilles frontalières conjointes (15 hommes par patrouille × 13 patrouilles × 12 mois) à la frontière avec la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et la Guinée pour surveiller le trafic de drogues ou d'armes, la traite d'êtres humains, le recrutement transfrontalier de mercenaires et les flux de réfugiés
- Organisation de 52 rencontres avec des représentants du Bureau de l'immigration et de la naturalisation à certains postes frontière et centres de commandement régional stratégiques, notamment d'activités d'encadrement dans les domaines du renforcement des capacités, de la formation, de l'équipement et du déploiement
- Encadrement quotidien des agents du Bureau de l'immigration et de la naturalisation concernant la planification du déploiement et le déploiement, afin de répondre aux besoins du Bureau pendant la période de transition
- Conseils, dans le cadre de réunions avec la cellule libérienne de lutte contre la criminalité transnationale, en vue de déceler les activités illicites et de coordonner l'action menée dans ce domaine par les organismes chargés de la sécurité pour faire face aux incidents et à la criminalité transnationaux
- Évaluations semestrielles conjointes avec l'ONUCI en vue de répertorier les éléments armés
- Organisation de 12 réunions avec la Commission nationale libérienne des armes de petit calibre sur les questions de réduction de la violence dans les communautés
- Conduite de 6 évaluations sur le terrain pour déterminer la mesure dans laquelle les groupes vulnérables sont pris en compte dans les programmes de cohésion sociale et de déstabilisation exécutés par les organismes des Nations Unies
- Conseils opérationnels aux autorités locales libériennes dans le cadre de l'organisation de 6 rencontres avec les homologues ivoiriens sur les questions de frontières

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.3 Renforcement de la responsabilité dans le secteur de la sécurité

1.3.1 Mise en œuvre de 3 priorités sur les 6 présentées dans la déclaration d'engagements réciproques avec le Libéria (pacte entre le Gouvernement libérien et la Commission de consolidation de la paix) concernant l'application du principe de responsabilité dans le secteur de la sécurité : mise en œuvre de la loi sur la réforme de la sécurité nationale et le renseignement; réforme du Bureau de l'immigration et de la naturalisation; mise en place de mécanismes civils de suivi (2011/12 : 0; 2012/13 : 1; 2013/14 : 3)

1.3.2 Application des 3 dispositions laissées en suspens de la loi sur la réforme de la sécurité nationale et le renseignement adoptée en 2011 : élaboration de la loi sur la police, fusion du Bureau national libérien des enquêtes avec la Police nationale libérienne, et création dans chaque comté d'un comité de sécurité à l'échelon

du comté et à celui du district (2011/12 : 0; 2012/13 : 1; 2013/14 : 3)

1.3.3 Adoption de textes de loi fondamentaux pour la réforme du secteur de la sécurité, qui intègrent les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes (2011/12 : 0; 2012/13 : 1; 2014/15 : 2)

Produits

- Réunions mensuelles avec le Ministère de la justice et les institutions nationales chargées de la sécurité compétentes pour examiner et faciliter l'application de la loi relative à la sécurité nationale et au renseignement
- Réunions avec le Ministère de la justice et les institutions nationales chargées de la sécurité compétentes, en vue de progresser dans l'application de la législation sur le contrôle des armes et l'élaboration d'un plan de travail pour la Commission nationale libérienne des armes de petit calibre
- Réunions mensuelles avec le Ministère de la justice et les institutions nationales chargées de la sécurité compétentes, en vue de faire avancer le projet de bureau des plaintes civil
- Service de conseils et de coordination du secteur de la sécurité, dans la cadre des réunions mensuelles du Conseil de justice et de sécurité; du Comité directeur conjoint pour la consolidation de la paix; et du Programme de transformation du Libéria (deuxième stratégie de réduction de la pauvreté 2012-2017)
- Appui au groupe de travail de la société civile sur le secteur de la sécurité libérien, par des réunions bimensuelles de renforcement des capacités et d'échange d'informations, en vue de renforcer la confiance, le suivi et la transparence dans le secteur de la sécurité
- Organisation de 6 réunions avec les comités chargés de la sécurité au sein des organes législatifs en vue de promouvoir la confiance dans le secteur de la sécurité, grâce à une surveillance plus efficace du pouvoir législatif et une plus grande transparence de celui-ci
- Organisation de 6 réunions avec le Ministère des finances et les institutions financières internationales en vue de promouvoir la viabilité financière du secteur de la sécurité, ainsi que le suivi des recommandations formulées lors de l'examen 2012 des dépenses publiques pour le secteur de la sécurité
- Conseils et appui concernant les droits de l'homme dans le cadre de réunions trimestrielles et de séances de travail de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, et des forces armées du Libéria, en vue de renforcer la formation institutionnelle aux droits de l'homme et d'assurer le suivi du personnel du secteur de la sécurité à cet égard
- Conseils sur la tenue des engagements pris en ce qui concerne l'égalité des sexes dans les institutions du secteur de la sécurité, dans le cadre de 4 réunions organisées avec le Ministère de la condition féminine et du développement, diverses organisations non gouvernementales et les institutions du secteur de la sécurité

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.4 Amélioration des capacités de la Police nationale libérienne de réprimer la criminalité et de maintenir l'ordre public à l'échelle du pays

1.4.1 Augmentation du nombre d'agents de l'Unité d'appui de la Police nationale libérienne entraînés, équipés et déployés (2011/12 : 4 371; 2012/13 : 4 971; 2013/14 : 5 571)

1.4.2 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale libérienne/de l'Unité d'appui de la police entraînés, équipés et déployés (2011/12 : 785; 2012/13 : 1 000; 2013/14 : 1 100)

1.4.3 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale libérienne entraînés, équipés et déployés dans les comtés autres que le comté de Monrovia/Montserrado (2011/12 : 1 178; 2012/13 : 1 378; 2013/14 : 1 578)

1.4.4 Augmentation du pourcentage de femmes dans la Police nationale libérienne (2011/12 : 17,6 %; 2012/13 : 20,0 %; 2013/14 : 19,5 %)

1.4.5 Augmentation du pourcentage de femmes à des postes de haut niveau/de commandement dans la Police nationale libérienne (2011/12 : 7,5 %; 2012/13 : 10 %; 2013/14 : 13 %)

Produits

- Conseils dispensés quotidiennement à l'École de formation de la police libérienne au sujet du recrutement des agents de police, de l'administration et de la gestion de l'École, et organisation d'activités de formation sur le terrain ainsi que de formation spécialisée, en vue de répondre aux besoins de la période de transition
 - Patrouilles nocturnes d'équipes communes d'agents des unités de police constituées et d'agents de la police nationale à Monrovia et, si besoin, dans les comtés
 - Conseils et encadrement à l'intention de la police nationale et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation sur des projets de développement des infrastructures et des projets de logistique financés par des donateurs
 - Appui stratégique et technique à la police nationale, dans le cadre d'un encadrement concernant la formulation et la mise en œuvre de stratégies de déploiement qui permettront de répondre aux besoins pendant la période de transition
 - Conseils stratégiques, grâce au partage quotidien de locaux avec les hauts dirigeants et hauts commandants de la police nationale, concernant : la planification de la transition et du développement; la planification opérationnelle; l'administration de la police, notamment la gestion des ressources humaines, les finances et la logistique; les enquêtes criminelles; l'information du public; et la police de proximité
 - Conseils sur l'administration, les enquêtes criminelles et la supervision des fonctions de commandement, dispensés à la police nationale grâce à un partage de locaux. Conseils dispensés à la police nationale dans les domaines de l'égalité des sexes, de la police de proximité et des relations avec la population locale dans les antennes et stations de police et aux quartiers-généraux de la police de comté, grâce à un encadrement et un partage de locaux
-

Facteurs externes : Des progrès constants sont accomplis dans le transfert des responsabilités de sécurité aux autorités nationales, grâce à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition : la surveillance des zones sans présence militaire de la MINUL est correctement assurée par les institutions nationales chargées de la sécurité; la situation à la frontière entre le Libéria et les pays de l'Union du fleuve Mano est relativement stable (les conditions de sécurité se sont améliorées à la frontière avec la Côte d'Ivoire, et la Sierra Leone et la Guinée connaissent une certaine stabilité politique); il y a une réelle volonté politique de réformer le secteur de la sécurité, et les fonds alloués à la Police nationale libérienne, à l'École de formation de la police nationale et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation pour leur permettre d'améliorer leurs capacités opérationnelles sont en hausse progressive; les donateurs continuent d'apporter leur appui aux projets prioritaires définis dans les plans stratégiques pour la police nationale et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (sécurité)

Catégorie	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2012/13	133
Effectif proposé 2013/14	133
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2012/13	7 807
Effectif proposé 2013/14	5 783
Variation nette	(2 024)
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2012/13	498
Effectif proposé 2013/14	498
Variation nette	–
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2012/13	845
Effectif proposé 2013/14	1 265
Variation nette	420
<i>V. Personnel fourni par les gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2012/13	32
Effectif proposé 2013/14	32
Variation nette	–
<i>VI. Personnel civil</i>	
	Personnel recruté sur le plan international SGA/SSG D-2/D-1 P-5/P-4 P-3/P-2 Service mobile Total partiel Personnel recruté sur le plan national^a Volontaires des Nations Unies Total
Bureau du commandant de la Force	
Effectif approuvé 2012/13	– 2 – – 2 4 – – 4
Effectif proposé 2013/14	– 2 – – 2 4 – – 4
Variation nette	– – – – – – – – –
Bureau du Chef de la Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2012/13	– 2 9 2 1 14 2 – 16
Effectif proposé 2013/14	– 2 10 3 2 17 2 – 19
Variation nette	– – 1 1 1 3 – – 3

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	4	9	2	3	18	2	–	20
Effectif proposé 2013/14	–	4	10	3	4	21	2	–	23
Variation nette	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Total (I-VI)									
Effectif approuvé 2012/13									9 335
Effectif proposé 2013/14									7 734
Variation nette									(1 601)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Chef de la Police des Nations Unies

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 emplois (transfert de 5 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

59. Dans sa résolution 2066 (2012), le Conseil de sécurité a engagé la MINUL à appuyer, en tant que de besoin, les efforts du Gouvernement libérien en faveur de la réussite du transfert à la Police nationale libérienne de toutes les compétences liées à la sécurité, ce qui suppose un renforcement des capacités de gestion du personnel de la police, l'amélioration des programmes de formation qui lui permettront d'assumer rapidement ses fonctions en matière de sécurité et la coordination de ces activités avec tous les partenaires, notamment le Gouvernement libérien, la direction de la Police nationale et les donateurs. Dans ce contexte, la MINUL est chargée d'appuyer la mise en œuvre des plans de développement stratégiques de la police nationale et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, et notamment de continuer de renforcer les capacités de ces institutions afin de combler toute lacune éventuelle dans le processus de transition des responsabilités en matière de sécurité aux autorités nationales. Par conséquent, il est proposé d'ajouter au Bureau du Chef de la Police des Nations Unies en lui adjoignant un poste P-4 de conseiller spécial du chef de la police pour la coopération avec la Commission de consolidation de la paix sur les questions liées à la police, à l'état de droit et aux meilleures pratiques en matière de réforme du secteur de la sécurité. Le conseiller spécial sera également chargé de la planification stratégique et fera office de liaison avec la police nationale et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation sur les questions de politique générale. Ce poste avait été prêté au Bureau par la Section des affaires civiles et il est proposé de le transférer officiellement. Il est également proposé d'ajouter un poste P-3 de fonctionnaire chargé des rapports, dont le titulaire coordonnera le Programme conjoint pour la justice et la sécurité, y compris l'action des donateurs, effectuera des analyses transversales de l'évolution de la situation en matière de sécurité et contribuera à l'élaboration des politiques. Ce poste avait été prêté au Bureau par la Section des affaires civiles et il est proposé de le transférer officiellement. Enfin, il est proposé d'ajouter un poste d'agent du Service mobile (assistant administratif), qui sera transféré de la Section des affaires civiles pour

fournir l'appui nécessaire au Bureau. Le titulaire de ce poste sera l'unique membre du personnel civil effectuant des tâches administratives alors que l'on s'attend à une augmentation de la charge de travail du fait du déploiement de trois unités de police constituées supplémentaires et, compte tenu du caractère sensible de certains documents, il serait plus judicieux qu'il s'agisse d'un agent recruté sur le plan international.

Composante 2 : état de droit

60. Comme il est indiqué dans les tableaux qui suivent, la composante état de droit traduit les efforts déployés par la Mission pour renforcer les capacités des institutions nationales chargées de faire respecter l'état de droit, faciliter l'accès à la justice dans l'ensemble du Libéria et promouvoir et protéger les droits de l'homme et faire respecter les normes internationales y relatives. La Mission s'emploiera principalement à appuyer la mise en œuvre du Programme conjoint pour la justice et la sécurité, dans lequel sont définies les priorités nationales dans ce domaine pour 2012-2014, ainsi qu'à contribuer à la conception et à l'exécution des projets des plans stratégiques établis par les institutions du secteur de l'état de droit et d'en assurer le suivi et l'évaluation. Parmi ces institutions, on peut citer le Ministère de la justice et les autorités judiciaires, la Police nationale libérienne, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, le Bureau de l'administration pénitentiaire, le Parlement, l'Institut judiciaire, la Commission de la réforme législative, la faculté de droit et l'Ordre libérien des avocats. Au titre du programme conjoint, la MINUL aidera notamment le Gouvernement à gérer les pôles de justice et de sécurité mis en place à titre expérimental à Gbarnga et à établir des pôles supplémentaires à Zwedru et Harper. En participant au Groupe consultatif technique sur la justice et la sécurité et au Comité consultatif technique sur la justice et la sécurité, la composante continuera de promouvoir une bonne coordination entre tous les acteurs du secteur de l'état de droit.

61. La Mission continuera de fournir des conseils stratégiques et un appui technique aux initiatives menées par le Libéria en vue d'élargir l'accès à la justice, notamment celles concernant la justice pour mineurs, la violence sexuelle et sexiste, la détention provisoire et l'harmonisation des systèmes de justice formelle et de justice traditionnelle en vue d'incorporer les normes relatives aux droits de l'homme dans l'un et l'autre système. Elle continuera également de soutenir les institutions nationales de formation dans le domaine de l'état de droit, notamment l'École nationale de police et l'Institut judiciaire, et d'aider le Parlement et la Commission de la réforme législative en vue de faciliter la réforme de la législation. Aider le Bureau de l'administration pénitentiaire à développer et à renforcer le système pénitentiaire, et en particulier le préparer à gérer les institutions pénitentiaires de manière efficace et indépendante, restera une priorité pour la MINUL. À cette fin, la Mission fournira au Bureau des conseils stratégiques et un appui technique pour l'aider à recenser toutes lacunes dans la mise en œuvre des politiques, développera les formations en cours d'emploi et en évaluera l'impact, organisera des activités de formation et d'encadrement concernant l'usage de la force non létale et renforcera les moyens dont le Bureau dispose pour apporter les soins de base aux détenus et mettre en œuvre des programmes de réadaptation et de réinsertion.

62. La Mission continuera d'encourager le pays à prendre en charge les programmes de défense et la protection des droits de l'homme et à renforcer ses capacités dans ce domaine, notamment en appuyant des activités visant à intégrer

les normes relatives aux droits de l'homme dans les lois, politiques et programmes nationaux. Des institutions publiques et des organisations de la société civile, notamment la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et les acteurs contribuant à la mise en œuvre du Plan d'action national pour les droits de l'homme et des recommandations issues de l'examen périodique universel, se verront confier davantage de responsabilités dans la promotion et le suivi du respect des droits de l'homme. Le renforcement du pouvoir d'action des groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées, restera également une priorité.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Renforcement des capacités des institutions libériennes chargées d'assurer le respect de l'état de droit	2.1.1 Augmentation du nombre de comtés dans lesquels le système standardisé de tenue des registres judiciaires a été mis en place (2011/12 : 0; 2012/13 : 0; 2013/14 : 4) 2.1.2 Augmentation du nombre d'agents de l'administration pénitentiaire ayant reçu une formation (2011/12 : 259; 2012/13 : 270; 2013/14 : 330) 2.1.3 Augmentation du nombre de projets du plan stratégique de la Police nationale libérienne menés à bien (2011/12 : 18; 2012/13 : 60; 2013/14 : 75) 2.1.4 Augmentation du nombre de projets du plan stratégique du Bureau de l'immigration et de la naturalisation menés à bien (2011/12 : 0; 2012/13 : 20; 2013/14 : 25)

Produits

- Fourniture de conseils stratégiques et d'une assistance technique à la Commission de la réforme législative, aux Ministères de la justice, de l'égalité des sexes et de l'intérieur, au Parlement et à l'Ordre libérien des avocats en matière de rédaction de textes législatifs et de réforme de la législation, notamment en vue de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, dans le cadre de réunions mensuelles et d'activités d'encadrement et grâce à l'installation de conseillers dans leurs bureaux
- Fourniture de conseils sur la conception et la mise en œuvre de programmes de formation tenant compte de la problématique hommes-femmes, dans le cadre de 12 réunions avec l'Institut judiciaire et l'École nationale de police
- Création de bases de données sur les effectifs et les ressources, dans le cadre de 24 réunions avec le Ministère de la justice et les services judiciaires
- Mise en place de systèmes de tenue des registres et de gestion des dossiers et formation et encadrement de 122 fonctionnaires du Ministère de la justice et 96 membres du personnel judiciaire pour leur apprendre à utiliser les nouveaux systèmes, dans le cadre de 12 réunions avec le Ministère de la justice et les services judiciaires
- Suivi quotidien du travail des institutions juridiques et judiciaires, recueil et analyse de données, recensement des lacunes juridiques et judiciaires à combler (notamment en ce qui concerne les violences sexuelles et sexistes), et établissement de rapports trimestriels communiqués au Gouvernement aux fins de l'élaboration de politiques
- Encadrement quotidien de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation pour aider ces institutions à mettre en œuvre les projets prévus dans les plans stratégiques

- Fourniture de conseils sur les procédures d'enquête et la gestion des affaires de violences sexuelles et sexistes, dans le cadre de 52 réunions avec des spécialistes de la protection de l'enfance et des femmes de la Police nationale libérienne
- Organisation de 52 réunions consacrées à la gestion des affaires de violences sexuelles et sexistes et la poursuite des auteurs de ce type de crimes avec l'unité chargée d'enquêter à leur sujet
- Encadrement quotidien du personnel pénitentiaire libérien concernant les meilleures pratiques et politiques pénitentiaires, grâce au placement de mentors et de formateurs dans 14 prisons situées dans 13 comtés
- Fourniture de conseils au Bureau de l'administration pénitentiaire aux fins de l'élaboration de listes de vérification des tâches à effectuer dans le cadre du retrait progressif de la Mission et de rapports trimestriels d'évaluation des activités de formations, afin de renforcer les moyens dont le Bureau dispose pour gérer indépendamment les établissements pénitentiaires
- Exécution de 30 projets à effet rapide visant à renforcer l'infrastructure nécessaire au respect de l'état de droit, concernant notamment la remise en état ou la reconstruction de commissariats de police, d'établissements pénitentiaires, de tribunaux de première instance, de bureaux de l'immigration et de postes frontière
- Organisation de visites mensuelles dans 16 établissements pénitentiaires situés dans 15 comtés, menées conjointement avec le Bureau de l'administration pénitentiaire, afin de suivre et de contrôler les activités de formation en cours d'emploi, les activités des détenus et la mise en œuvre des politiques institutionnelles (visites aux détenus; soins médicaux; traitement des détenues, des mineurs et des détenus ayant des besoins particuliers; gestion des détenus à haut risque; discipline des détenus et du personnel; emploi de la force non létale; gestion des produits agricoles)
- Tenue de 4 réunions avec les institutions judiciaires et pénitentiaires et les services de police sur la mise en œuvre des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.2 Amélioration de l'accès à la justice

2.2.1 Augmentation du pourcentage de mise en œuvre des recommandations issues des examens des dispositifs de gestion et de responsabilisation réalisés dans le cadre du Programme conjoint pour la justice et la sécurité (2011/12 : s.o.; 2012/13 : s.o.; 2013/14 : 20 %)

2.2.2 Élargissement de l'accès gratuit, au niveau des comtés, à des services de conseil juridique et des modes alternatifs de règlement des différends (2011/12 : 4 comtés; 2012/13 : 5 comtés; 2013/14 : 6 comtés)

2.2.3 Augmentation du nombre de politiques mises en œuvre en vue de l'harmonisation des systèmes de justice formelle et de justice traditionnelle (2011/12 : 4; 2012/13 : 8; 2013/14 : 9)

2.2.4 Élargissement des services de justice à l'ensemble du Libéria grâce à la création de pôles de justice et de sécurité (2011/12 : s.o.; 2012/13 : 1; 2013/14 : 2)

Produits

- Fourniture de conseils dans le cadre des réunions mensuelles des groupes de travail du Groupe consultatif technique sur la justice et la sécurité, du Conseil de justice et de sécurité, du Comité directeur conjoint pour la consolidation de la paix et du Programme de transformation (deuxième stratégie pour la réduction de la pauvreté)

- Établissement de mécanismes de responsabilisation et renforcement des mécanismes existants conformément aux recommandations issues des évaluations effectuées au titre du Programme conjoint pour la justice et la sécurité, dans le cadre de 12 réunions avec le Ministère de la justice, la Police nationale libérienne et les autorités judiciaires
- Encadrement quotidien de la police nationale pour l'aider à enquêter sur les plaintes déposées par des civils, en installant une équipe de membres de la Police des Nations Unies dans les locaux des fonctionnaires de la police nationale chargés de veiller au respect des normes professionnelles
- Participation à 12 réunions du Comité du Ministère de la justice chargé d'améliorer l'accès à la justice consacrées à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques visant à harmoniser les systèmes de justice formelle et de justice informelle
- Tenue de 12 réunions avec des représentants de l'État et de la société civile sur le renforcement des politiques et mécanismes de protection de l'enfance, et notamment des directives relatives à la justice pour mineurs
- Fourniture de conseils au Ministère de l'égalité des sexes et du développement et aux principales associations de femmes dans le cadre d'une évaluation de l'efficacité du pôle de justice et de sécurité de Gbarnga s'agissant de faire en sorte que les femmes aient accès à la justice
- Fourniture de conseils à la police nationale concernant l'exécution de ses programmes de proximité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Amélioration de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et du respect des instruments relatifs aux droits de l'homme

2.3.1 Mise en œuvre d'un plus grand nombre de mesures énoncées dans le Plan d'action national pour les droits de l'homme (2011/12 : s.o.; 2012/13 : 3; 2013/14 : 6)

2.3.2 Mise en œuvre d'un plus grand nombre de recommandations du Conseil des droits de l'homme concernant les domaines sur lesquels porte l'examen périodique universel (2011/12 : 3; 2012/13 : 3; 2013/14 : 6)

2.3.3 Augmentation du nombre de missions de contrôle effectuées par la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (2011/12 : 15; 2012/13 : 30; 2013/14 : 50)

2.3.4 Adoption d'un plus grand nombre de lois élaborées suivant une approche axée sur les droits de l'homme (2011/2 : 2; 2012/13 : 2; 2013/14 : 3)

Produits

- Organisation de 24 réunions et 4 séances de travail sur la mise en œuvre des normes et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et des recommandations issues de l'examen périodique universel, tenues avec le Gouvernement et des partenaires de la société civile, y compris le Parlement, le Comité de pilotage du Plan d'action national pour les droits de l'homme et l'Institut libérien de statistique et d'information géographique
- Tenue de 12 réunions et 2 séances de travail avec la Commission nationale indépendante des droits de l'homme afin d'examiner l'exécution de son mandat, notamment en ce qui concerne l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels et les droits des groupes vulnérables au niveau national, et de suivre et promouvoir la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation

- Tenue de 4 réunions et 4 séances de formation avec les institutions garantes de la sécurité et de l'état de droit (police, ministère public et autorités pénitentiaires et judiciaires) afin de promouvoir l'intégration des normes relatives aux droits de l'homme dans leurs politiques et activités
- Tenue de 6 réunions avec des chefs traditionnels locaux et nationaux en vue de les sensibiliser aux pratiques traditionnelles néfastes et de réduire autant que possible les violations des droits de l'homme dans l'administration de la justice traditionnelle
- Tenue de 6 réunions avec la Commission nationale sur les personnes handicapées, le Gouvernement et des organisations de la société civile et de 30 séances de renforcement des capacités (2 séances par comté dans 15 comtés) avec les autorités locales et des organisations de la société civile concernant la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Tenue de 6 réunions avec le Ministère des finances et de la planification et d'autres partenaires et de 30 séances de travail (2 séances par comté dans 15 comtés) et 60 réunions de sensibilisation (4 réunions par comté dans 15 comtés) avec les autorités locales concernant la mise en œuvre au niveau des comtés de la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté et de nouveaux plans et politiques nationaux en matière d'éducation et de santé, suivant une approche axée sur les droits de l'homme
- Tenue de 12 réunions avec des organisations de la société civile en vue du renforcement de leurs capacités et de leur efficacité s'agissant de contrôler et de promouvoir le respect des droits de l'homme au niveau national et d'établir des rapports à ce sujet, et notamment de ventiler par sexe les données relatives aux violations des droits de l'homme

Facteurs externes : Le Gouvernement s'engage à poursuivre le renforcement de l'état de droit au Libéria et fait notamment preuve de la volonté politique d'entreprendre les réformes nécessaires, de mettre en œuvre des mécanismes de responsabilisation et d'augmenter la part du budget accordée à cette activité, y compris celle de l'aide fournie par les donateurs; il existe une relation de travail efficace entre les trois branches du Gouvernement ainsi qu'entre les institutions chargées de la sécurité et les appareils judiciaire et législatif; la Commission nationale indépendante des droits de l'homme est bien gérée et dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat, tout en entretenant des relations de travail efficaces avec les autorités et les partenaires nationaux; le Gouvernement et la société civile participent pleinement aux travaux du Comité directeur du Plan d'action national pour les droits de l'homme.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (état de droit)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit)									
Postes approuvés 2012/13	1	–	3	–	2	6	1	1	8
Postes proposés 2013/14	1	1	3	–	2	7	1	1	9
Variation nette	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Service consultatif de l'administration pénitentiaire									
Postes approuvés 2012/13	–	–	4	–	2	6	3	4	13
Postes proposés 2013/14	–	–	3	–	1	4	2	4	10
Variation nette	–	–	(1)	–	(1)	(2)	(1)	–	(3)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Section de l'accès à la justice et à la sécurité ^b									
Postes approuvés 2012/13	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Postes proposés 2013/14	—	—	3	2	1	6	9	—	15
Variation nette	—	—	3	2	1	6	9	—	15
Groupe de la formation et de l'encadrement ^b									
Postes approuvés 2012/13	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Postes proposés 2013/14	—	—	1	1	—	2	5	—	7
Variation nette	—	—	1	1	—	2	5	—	7
Section de la réforme de la législation et des politiques									
Postes approuvés 2012/13	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Postes proposés 2013/14	—	—	2	2	1	5	7	—	12
Variation nette	—	—	2	2	1	5	7	—	12
Division de l'appui au système juridique et judiciaire									
Postes approuvés 2012/13	—	1	5	5	1	12	24	6	42
Postes proposés 2013/14	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation nette	—	(1)	(5)	(5)	(1)	(12)	(24)	(6)	(42)
Section des droits de l'homme et de la protection									
Postes approuvés 2012/13	—	1	6	10	2	19	20	6	45
Postes proposés 2013/14	—	1	5	1	2	9	5	1	15
Variation nette	—	—	(1)	(9)	—	(10)	(15)	(5)	(30)
Total, État de droit									
Postes approuvés 2012/13 ^c	1	2	18	15	7	43	48	17	108
Postes proposés 2013/14	1	2	17	6	7	33	29	6	68
Variation nette	—	—	(1)	(9)	—	(10)	(19)	(11)	(40)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Nouvelle unité administrative.

^c L'effectif approuvé pour 2012/13 au titre de la composante état de droit comprend le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (état de droit), le Service consultatif de l'administration pénitentiaire, la Division de l'appui au système juridique et judiciaire et la Section des droits de l'homme et de la protection.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 10 postes
[réaffectation de 1 poste (P-4) et transfert de 9 postes (3 P-3 et 6 P-2)]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 19 postes
[réaffectation de 1 poste d'administrateur et transfert de 18 postes
(9 d'administrateur et 9 d'agent des services généraux)]*

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 11 postes (transférés)

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 D-1 de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire)

63. Aux termes de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, la composante état de droit de la Mission est chargée d'appuyer l'exécution du mandat de la MINUL pour ce qui est de consolider la paix et la stabilité, de mener à bien le transfert des responsabilités en matière de sécurité à la police nationale, de promouvoir les droits de l'homme, d'appuyer davantage les réformes du secteur de la sécurité et des mécanismes permettant d'assurer l'état de droit, d'aider le Libéria à se doter d'institutions pleinement opérationnelles et indépendantes dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit et d'encourager la mise en œuvre des plans de développement des secteurs de la justice et de la sécurité et du Plan d'action national pour les droits de l'homme. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (état de droit) établit les orientations stratégiques de la composante et joue un rôle de coordination pour assurer la collaboration au sein de celle-ci ainsi qu'entre elle et les partenaires internationaux, les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies. La composante se compose également du Service consultatif de l'administration pénitentiaire, de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire et de la Section des droits de l'homme et de la protection, qui en font partie depuis la création de la Mission en 2003. Suite à la résolution 2066 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition donne des résultats durables et tienne compte de la variété des défis rencontrés, notamment ceux ayant trait à la gouvernance et à l'état de droit, et de la situation politique, la composante état de droit sera réorganisée autour de trois grands axes thématiques, à savoir l'accès à la justice et à la sécurité, la formation et l'encadrement et la réforme de la législation et des politiques, en vue d'améliorer les méthodes de travail de la Mission et de maximiser son impact. Eu égard à la réorganisation proposée, l'effectif de la composante a été examiné en vue de déterminer comment répartir les membres du personnel entre les nouveaux bureaux thématiques en fonction de leurs capacités et de repérer les compétences manquantes. Dans ce contexte, il est proposé de renforcer le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit), qui dispose actuellement de huit postes (1 sous-secrétaire général, 1 P-5, 2 P-4, 2 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies), en lui ajoutant un directeur chargé des questions d'état de droit (D-1), dont le poste sera réaffecté de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire. Le Directeur sera chargé de coordonner et de superviser les activités des trois bureaux thématiques et donc d'assurer la bonne coordination de leurs travaux, la mise en œuvre des directives stratégiques du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) et l'exécution du mandat de la Mission en ce qui concerne l'état de droit. Il veillera en outre à assurer la synergie entre les trois bureaux thématiques ainsi qu'entre ceux-ci et la Section des droits de l'homme et de la protection et le Service consultatif de

l'administration pénitentiaire. Enfin, il remplacera le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) en l'absence de celui-ci.

Service consultatif de l'administration pénitentiaire

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes
(transfert de 1 P-4 et de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste d'administrateur)*

64. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure administrative et organisationnelle de la Mission et conformément à la résolution 2066 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition donne des résultats durables, il est proposé de transférer un poste P-4, un poste d'agent du Service mobile et un poste d'administrateur recruté sur le plan national.

Section de l'accès à la justice et à la sécurité

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes
(réaffectation de 1 P-5 et transfert de 2 P-4, de 2 P-3 et de 1 poste d'agent
du Service mobile de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 9 postes (transfert
de 6 postes d'administrateur et de 3 postes d'agent des services généraux
de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire)*

65. Dans le cadre de la réorganisation de la composante état de droit de la Mission autour de trois grands axes thématiques et conformément à la résolution 2066 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition donne des résultats durables, il est proposé de créer une Section de l'accès à la justice et à la sécurité dotée de 15 postes, dont 1 de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5), 10 de spécialiste des affaires judiciaires (2 P-4, 2 P-3 et 6 postes d'administrateur recruté sur le plan national) et 4 d'assistant administratif [1 poste d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant administratif)]. Ces 15 postes seront obtenus grâce à la réaffectation de 1 P-5 et au transfert de 2 P-4, de 2 P-3, de 1 poste d'agent du Service mobile, de 6 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis la Division de l'appui au système juridique et judiciaire. Dans le cadre de son mandat, la Section, qui sera dirigée par le spécialiste principal des affaires judiciaires, lui-même placé sous l'autorité du Directeur chargé des questions liées à l'état de droit (Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général), aidera le Gouvernement libérien à continuer de lutter contre l'impunité des auteurs de violences sexistes et sexuelles et à fournir réparation, appui et protection aux victimes de ces crimes. Elle aidera également le Gouvernement à harmoniser les systèmes de droit coutumier et de droit écrit, à fournir des services d'aide juridique et juridictionnelle, à faire mieux comprendre le système de justice au public, à travailler avec les institutions chargées de la sécurité à créer des mécanismes de responsabilisation et de contrôle civil tels que le Comité des plaintes civiles, et à donner des conseils techniques en vue de l'exécution de projets à effet rapide. En

étroite coopération avec le Gouvernement, la Section de l'accès à la justice et à la sécurité suivra les progrès réalisés dans la création des pôles de justice et de sécurité, en vue de rendre ces pôles entièrement opérationnels dans les délais fixés et ainsi d'améliorer l'accès aux services de justice et de sécurité dans l'ensemble du pays.

Groupe de la formation et de l'encadrement

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes
(transfert de 1 P-4 du Service consultatif de l'administration pénitentiaire
et de 1 P-3 de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes
(transfert de 1 poste d'administrateur du Service consultatif de
l'administration pénitentiaire et de 2 postes d'administrateur et 2 postes
d'agent des services généraux de la Division de l'appui au système
juridique et judiciaire)*

66. Dans le cadre de la réorganisation de la composante état de droit de la Mission autour de trois grands axes thématiques et conformément à la résolution 2066 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition donne des résultats durables, prié le Secrétaire général de s'assurer que la Mission était dotée de conseillers spécialisés dont les compétences et l'expérience professionnelles permettraient de renforcer l'encadrement dans les domaines prioritaires, comme l'avait proposé le Secrétaire général dans son rapport du 16 avril 2012 (S/2012/230), et demandé que ces conseillers spécialisés soient mis à la disposition du Représentant spécial pour combler les éventuelles lacunes qui compromettraient le renforcement des moyens dont disposait le Gouvernement libérien pour mettre en œuvre des programmes durables en ce qui concerne l'état de droit, la justice, la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, il est proposé de créer un Groupe de la formation et de l'encadrement doté de sept postes, dont 3 de fonctionnaire chargé de la formation (1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national), 2 de spécialiste des affaires judiciaires (administrateur recruté sur le plan national) et 2 d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Ces sept postes seront obtenus grâce au transfert d'un poste P-4 et d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national du Service consultatif de l'administration pénitentiaire et d'un poste P-3, de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire. Le Groupe de la formation et de l'encadrement sera chargé de concevoir des formations transversales, de manière à ce que des questions telles que les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes soient prises en compte dans les modules de formation, et de coordonner les services de formation et d'encadrement de la Mission afin de réduire les chevauchements d'activités. En outre, il contribuera à renforcer les compétences de la Mission en matière d'encadrement et de formation et à dégager des meilleures pratiques susceptibles de conduire à l'adoption d'une démarche globale, cohérente et efficace s'agissant de donner au Gouvernement libérien les moyens de mettre en œuvre des programmes viables à long terme dans le domaine de l'état de droit.

Section de la réforme de la législation et des politiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes (réaffectation de 1 P-5 et transfert de 1 P-4 et de 2 P-3 de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire et transfert de 1 poste d'agent du Service mobile du Service consultatif de l'administration pénitentiaire)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 7 postes (transfert de 5 postes d'administrateur et de 2 postes d'agent des services généraux de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire)

67. Dans le cadre de la réorganisation de la composante état de droit de la Mission autour de trois grands axes thématiques et conformément à la résolution 2066 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition donne des résultats durables et tienne compte de la variété des défis rencontrés, notamment ceux ayant trait à la gouvernance et à l'état de droit, et de la situation politique, il est proposé de créer une Section de la réforme de la législation et des politiques dotée de 12 postes, dont 1 de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5), 8 de spécialiste des affaires judiciaires (1 P-4, 2 P-3 et 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national) et 2 d'assistant administratif (1 poste d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national). Ces 12 postes seront obtenus grâce à la réaffectation de 1 P-5 et au transfert de 1 P-4, de 2 P-3, de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de l'ancienne Division de l'appui au système juridique et judiciaire et au transfert de 1 poste d'agent du Service mobile du Service consultatif de l'administration pénitentiaire. La Section aidera le Gouvernement libérien à établir un cadre juridique national relatif à la réforme des institutions chargées de la sécurité et des mécanismes garants de l'état de droit ainsi qu'à élaborer des lois et des politiques en collaboration avec les institutions chargées de la sécurité et les autorités judiciaires et législatives nationales.

Division de l'appui au système juridique et judiciaire

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 12 postes (réaffectation de 1 P-4 et de 2 P-5 et transfert de 3 P-4, de 5 P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 24 postes (réaffectation de 1 poste d'administrateur et transfert de 15 postes d'administrateur et de 8 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes (transférés)

68. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure administrative et organisationnelle de la Mission et conformément à la résolution 2066 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition donne des résultats durables et tienne compte de la variété des défis rencontrés, notamment ceux ayant trait à la gouvernance et à l'état de droit, et de la situation politique, il est proposé de dissoudre la Division de l'appui au système juridique et judiciaire. Il est également proposé que l'effectif de la Division, soit 42 postes, soit réaffecté

(1 D-1, 2 P-5 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) ou transféré (3 P-4, 5 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 15 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 6 postes de Volontaire des Nations Unies) aux sections thématiques dont la création est proposée.

Section des droits de l'homme et de la protection

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 10 postes (réaffectation de 1 P-4 et transfert de 3 P-3 et de 6 P-2)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 15 postes (transfert de 7 postes d'administrateur et de 8 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 5 postes (transférés)

69. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure administrative et organisationnelle de la Mission et conformément à la résolution 2066 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition donne des résultats durables, il est proposé de réaffecter 1 P-4 et de transférer 3 P-3, 6 P-2, 7 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 8 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national et 5 postes de Volontaire des Nations Unies à des bureaux de comté.

Composante 3 : consolidation de la gouvernance démocratique

70. Comme il est indiqué dans les tableaux qui suivent, la MINUL continuera d'aider la population et le Gouvernement libériens à bâtir et consolider les systèmes, les structures et les institutions de gouvernance démocratique. En application de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, la MINUL s'attachera en priorité à aider le peuple et le Gouvernement libériens à accomplir des progrès dans les domaines essentiels, notamment la réconciliation nationale, la réforme constitutionnelle et la décentralisation.

71. Une réconciliation nationale globale à laquelle participent tous les segments de la société libérienne est nécessaire à la consolidation de la paix. La MINUL travaillera en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale pour appuyer les activités menées par les différents intervenants qui participent à la mise en application de la feuille de route pour la réconciliation et à d'autres mécanismes visant à promouvoir la réconciliation et la consolidation de la paix. Il sera indispensable, pour réaliser des progrès dans ce domaine, de créer un comité directeur fonctionnel, une cellule de coordination nationale et un fonds d'affectation spéciale commun pour l'application de la feuille de route. La réconciliation nationale passera notamment par la mise en œuvre de réformes structurelles visant à remédier aux déséquilibres politiques et aux injustices qui contribuent à l'exclusion et aux conflits, y compris des réformes de la Constitution et du droit, notamment électoral, et par la décentralisation et le renforcement global des capacités. La MINUL appuiera la révision de la Constitution dans le cadre d'un mécanisme global ouvert à tous et, à cette occasion, elle travaillera en étroite collaboration avec la Commission de la réforme constitutionnelle, le parlement, l'Ordre national des avocats, la Commission électorale nationale, les partis politiques, la société civile et d'autres intervenants

nationaux. Toute révision de la Constitution devant être adoptée par référendum national, la MINUL aidera également les acteurs libériens à assurer dès que possible et de façon continue l'instruction civique de la population. En outre, elle collaborera avec la Commission électorale nationale, les partis politiques et d'autres intervenants à la réforme du droit électoral en prévision des élections de mi-mandat, prévues en octobre 2014.

72. Par ailleurs, la MINUL continuera de collaborer avec les pouvoirs publics, notamment avec le Ministère de l'intérieur et la Commission de la gouvernance, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour renforcer les capacités et le fonctionnement des administrations des comtés en vue d'améliorer les services fournis aux citoyens dans les comtés et les districts et de mettre en œuvre efficacement les stratégies de décentralisation et de gouvernance locale. Grâce à son personnel civil en poste dans les 15 comtés, la Mission soutiendra également les programmes de stabilisation gouvernementaux et l'action locale dans les districts et les collectivités, en particulier le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire. Dans le cadre d'une collaboration constructive avec les acteurs concernés, y compris des groupes de la société civile, la Mission appuiera la coordination et le suivi de la stratégie pour la réduction de la pauvreté et des programmes connexes. Enfin, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle continuera d'appuyer le programme de renforcement des capacités mené par le Gouvernement et les partenaires à l'intention des représentants des comtés et de la société civile.

73. La Mission continuera de collaborer avec la Commission foncière et de l'aider à institutionnaliser le programme de règlement des différends fonciers, qui vise à réduire le niveau des tensions et les conflits dans les collectivités. Elle travaillera avec elle à l'établissement d'un cadre juridique d'ici à 2014. À cette occasion, elle fournira un appui technique concernant des modes alternatifs de règlement des litiges fonciers, établira des procédures efficaces pour la sélection, la formation et la supervision des médiateurs et sensibilisera la population au cadre juridique et à son utilisation. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le bureau de la consolidation de la paix du Gouvernement libérien, la Mission s'attachera à renforcer les pouvoirs des comités pour la paix, à décentraliser ceux-ci au niveau des districts et à renforcer leurs capacités de gestion des conflits.

74. La gouvernance des concessions agricoles et des ressources naturelles restant problématique pour le Gouvernement, en particulier pour ce qui est des forêts et des mines, la Mission poursuivra les échanges avec les organismes d'État et les concessionnaires concernés en vue d'établir un mécanisme tripartite fonctionnel pour régler les conflits sociaux chroniques associés à l'accès à la terre, à la perte des moyens de subsistance et aux conflits du travail. Ce mécanisme permettra de renforcer le suivi des contrats de concession et de régler les problèmes qui se posent avant qu'ils ne dégénèrent.

75. Par ailleurs, la MINUL aidera le Gouvernement à mettre au point une stratégie efficace pour l'intégration des jeunes à risque, qui restent une menace potentielle pour la sécurité à long terme dans les grandes villes, les régions frontalières et celles dotées de ressources en minéraux précieux. En étroite collaboration avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la Mission supervisera et soutiendra les institutions menant des projets de relèvement et d'autonomisation spécialement adaptés à ces jeunes.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
3.1 Accomplissement de progrès concernant la réforme de la Constitution et du droit électoral	3.1.1 Conduite de consultations nationales ouvertes à tous sur la réforme de la Constitution 3.1.2 Présentation au Président, par la Commission de la réforme constitutionnelle, d'un ensemble de propositions de modifications de la Constitution 3.1.3 Adoption, par le parlement, d'une loi portant réforme du droit électoral

Produits

- Tenue de réunions hebdomadaires avec la Commission de la réforme constitutionnelle, la Commission de la réforme législative, la Commission électorale nationale, le parlement, les partis politiques et la société civile sur des aspects essentiels de la réforme de la Constitution et du droit électoral
- Facilitation de réunions mensuelles de partenaires internationaux et d'experts dans le domaine de la réforme de la Constitution et du droit électoral avec les principaux intervenants libériens afin de coordonner les interventions menées dans le cadre de la réforme de la Constitution et du droit électoral
- Facilitation, au niveau des comités, de deux ateliers avec le Ministère de l'égalité des sexes et du développement et des organisations non gouvernementales de femmes : un sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le mécanisme et l'objet de la réforme constitutionnelle, l'autre sur des pratiques de référence concernant des mécanismes de réforme de la Constitution tenant compte des disparités entre les sexes
- Facilitation de consultations bimensuelles avec les principaux intervenants, tels que le groupe parlementaire soucieux de la problématique hommes-femmes et des groupes de femmes, afin d'inciter à une réforme de la Constitution qui fasse une large place à la problématique hommes-femmes
- Voir les produits se rapportant aux campagnes d'information prévues au titre de la réalisation escomptée 1.1 concernant l'aide apportée à la Commission électorale nationale et/ou à la Commission de la réforme constitutionnelle en matière de sensibilisation aux consultations et à la réforme constitutionnelle

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
3.2 Progrès vers une réconciliation nationale globale et partagée	3.2.1 Établissement d'entités nationales pour la mise en œuvre du processus de réconciliation 3.2.2 Adoption d'une loi sur des modes alternatifs de règlement des litiges fonciers 3.2.3 Augmentation du nombre de concessions agricoles dotées d'un mécanisme tripartite fonctionnel de règlement des différends (2011/12 : 0; 2012/13 : 0; 2013/14 : 3)

Produits

- Tenue de réunions mensuelles avec le Bureau pour la consolidation de la paix libérien pour donner des conseils sur la mise en application de la feuille de route pour la réconciliation nationale
- Tenue de réunions mensuelles avec les ministères, y compris le Ministère de l'intérieur, et le Bureau pour la consolidation de la paix libérien, pour donner des conseils sur la décentralisation des comités pour la paix au niveau des districts

- Facilitation de 10 activités régionales de formation et de renforcement des capacités pour les membres des comités pour la paix au niveau des comtés et des districts sur la prévention et le règlement des différends, y compris sur le plan de la problématique hommes-femmes
- Tenue de réunions hebdomadaires avec la Commission foncière sur la fourniture de conseils concernant des modes alternatifs de règlement des litiges fonciers, y compris sur l'établissement de centres de coordination foncière au niveau des comtés, le recrutement et l'encadrement du personnel des centres et l'établissement d'une base de données sur les litiges fonciers
- Facilitation de 6 visites communes de suivi dans les comtés avec le Bureau libérien pour la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et des organisations non gouvernementales, pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en application de la feuille de route pour la réconciliation nationale
- Tenue de réunions mensuelles avec la Commission foncière pour donner des conseils sur la conduite de 10 campagnes de sensibilisation aux questions foncières dans l'ensemble du pays
- Tenue de réunions mensuelles avec le Gouvernement pour élaborer des programmes adaptés aux jeunes à risques, y compris dans le cadre d'une étude menée sur ces jeunes à l'échelle du pays
- Tenue de réunions mensuelles avec des organisations de la société civile sur la mise en œuvre d'initiatives de réconciliation nationale et d'activités de communication connexes
- Tenue de réunions trimestrielles avec les ministères, les concessionnaires et les collectivités concernées sur l'institutionnalisation de mécanismes tripartites pour le règlement des différends entre les collectivités et les concessions
- Tenue de réunions consultatives trimestrielles avec le Ministère de l'égalité des sexes et du développement et le secrétariat d'ONG de femmes au niveau des comtés pour encourager les associations de femmes à participer à la mise en œuvre des programmes de réconciliation
- Exécution de 10 projets à effet rapide d'appui à la consolidation de la paix établis sur la base d'une évaluation des besoins et des priorités de la Mission
- Voir les produits se rapportant aux campagnes d'information prévues au titre de la réalisation escomptée 1.1 concernant les campagnes d'information relatives à la réconciliation

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.3 Consolidation de l'autorité de l'État

3.3.1 Déconcentration des fonctions et des services entamée dans les ministères pilotes, en application de la politique de décentralisation menée par le Gouvernement (2011/12 : s.o.; 2012/13 : 4 ministères; 2013/14 : 10 ministères)

3.3.2 Augmentation de la participation globale des représentants des ministères et des organismes aux réunions mensuelles du Comité chargé de piloter le développement des comtés (2011/12 : 62 %; 2012/13 : 70 %; 2013/14 : 85 %)

Produits

- Tenue de réunions bimensuelles avec le Ministère de l'intérieur sur la planification et l'organisation de 5 séances de formation au renforcement des capacités de décentralisation des responsables des comtés, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies

- Tenue de réunions mensuelles avec le Ministère de l'intérieur pour fournir des conseils sur les campagnes de sensibilisation concernant le programme de décentralisation mené par le Gouvernement libérien
- Facilitation, avec le Ministère de l'intérieur, de 6 visites communes dans les comtés pour appuyer, contrôler et évaluer la mise en application du programme de décentralisation mené par le Gouvernement libérien
- Tenue de réunions mensuelles de coordination avec les responsables locaux dans 15 comtés pour appuyer le plan de décentralisation national
- Facilitation de 6 visites conjointes avec le Ministère de l'agriculture dans des zones de concessions pour évaluer les résultats du secteur des ressources naturelles et des concessions agricoles
- Facilitation de 6 évaluations sur le terrain pour superviser la prise en considération des groupes vulnérables dans la mise en œuvre des programmes de cohésion sociale et de stabilisation
- Tenue de réunions hebdomadaires avec des ministères, des organismes et l'Initiative de transparence des industries extractives pour examiner les droits des collectivités et la mise en œuvre des accords sociaux dans le secteur des ressources naturelles
- Facilitation de 1 atelier de sensibilisation à la question de l'égalité des sexes avec le Ministère de l'égalité des sexes et du développement pour les représentants du Ministère de l'intérieur et des autres grands ministères dans les comtés sur la mise en œuvre opérationnelle des directives établies à l'appui de la décentralisation tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Facilitation de 2 réunions consultatives avec le Ministère de l'égalité des sexes et du développement et des organisations de femmes de la société civile afin de faire le point sur les progrès réalisés dans l'application de la politique de décentralisation
- Tenue de 12 réunions avec le Ministère de l'intérieur sur la mise en œuvre de plans de préparation aux catastrophes au niveau national et dans les comtés, en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies

Facteurs externes : La volonté politique d'avancer dans le processus de réforme constitutionnelle se maintient; les intervenants souscrivent à l'approche retenue dans la feuille de route pour la réconciliation nationale et sont d'accord pour établir rapidement un autre document d'orientation en cas de différend politique majeur; il existe une volonté politique de lutter contre la corruption; des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation; des mécanismes de règlement des différends sont institutionnalisés, notamment des contrats de concession.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (consolidation de la gouvernance démocratique)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire ^b										
Postes approuvés 2012/13	1	–	5	1	3	10	2	2	14	
Postes proposés 2013/14	1	–	2	–	3	6	6	1	13	
Variation nette	–	–	(3)	(1)	–	(4)	4	(1)	(1)	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Section de la consolidation de la gouvernance démocratique ^c									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Variation nette	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Section de l'analyse politique ^c									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	–	4	2	1	7	2	3	12
Variation nette	–	–	4	2	1	7	2	3	12
Section de la gouvernance ^c									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	–	6	–	1	7	6	3	16
Variation nette	–	–	6	–	1	7	6	3	16
Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix ^c									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2013/14	–	–	8	2	–	10	8	2	20
Variation nette	–	–	8	2	–	10	8	2	20
Section de la planification et des politiques									
Postes approuvés 2012/13	–	1	8	4	3	16	1	4	21
Postes proposés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(8)	(4)	(3)	(16)	(1)	(4)	(21)
Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	2	1	4	7	1	12
Postes proposés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	(2)	(1)	(4)	(7)	(1)	(12)
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2012/13	–	1	18	16	5	40	32	20	92
Postes proposés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(18)	(16)	(5)	(40)	(32)	(20)	(92)
Groupe des questions liées à la problématique hommes-femmes									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	1	–	2	5	2	9
Postes proposés 2013/14	–	–	1	1	–	2	5	2	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Groupe de la lutte contre le VIH/sida								
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	–	1	4	7
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	–	1	4	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Consolidation de la gouvernance démocratique								
Effectif approuvé 2012/13 ^d	1	2	34	24	12	73	31	155
Effectif proposé 2013/14	1	1	22	5	6	35	13	79
Variation nette	–	(1)	(12)	(19)	(6)	(38)	(18)	(76)

^a Comprend les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b L'ancienne composante 2, « consolidation de la paix », est devenue la composante 3, « consolidation de la gouvernance démocratique ».

^c Nouvelle unité administrative.

^d L'effectif approuvé pour 2012/13 au titre de l'ancienne composante « consolidation de la paix » comprenait le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'action humanitaire, la Section de la planification et des politiques, la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration, la Section des affaires civiles, le Groupe des questions liées à la problématique hommes-femmes et le Groupe de la lutte contre le VIH/sida.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 38 postes
[réaffectation de 1 P-5, transfert de 32 postes (9 P-4, 17 P-3 et 6 d'agent
du Service mobile) et suppression de 5 postes (1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2)]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 20 postes
(transfert de 8 postes d'administrateur et de 12 postes d'agent
des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 18 postes
(réaffectation de 1 poste et transfert de 17 postes)*

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'action humanitaire**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes
(réaffectation de 1 P-5, transfert de 1 P-4 et 1 P-3 et suppression de 1 P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (transfert
de 1 poste d'administrateur de la Section du relèvement, de la réadaptation
et de la réintégration et de 3 postes d'agent des services généraux
de la Section des affaires civiles)*

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (réaffecté)

76. La composante consolidation de la gouvernance démocratique comprendra trois sections (réconciliation et consolidation de la paix, gouvernance, et analyse politique) qui aideront la Mission à exécuter son mandat conformément à la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, l'objectif étant de consolider la paix et la stabilité au Libéria, en appuyant les mécanismes de réconciliation nationale, en accompagnant et en soutenant la décentralisation de la gouvernance dans l'ensemble

du pays, en améliorant la gestion des ressources naturelles et en aidant les acteurs nationaux à avancer dans une série de domaines essentiels, y compris celui de la réforme constitutionnelle, tout en conduisant une analyse politique globale à l'intention de la Mission. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure administrative et organisationnelle de la Mission, il est proposé de réaffecter 1 poste P-5 à la Section de la gouvernance et 1 poste de Volontaire des Nations Unies au Centre d'opérations conjoint, et de transférer 1 poste P-4 et 1 poste P-3 à l'Équipe d'appui aux bureaux locaux. Il est également proposé que l'effectif du Bureau soit augmenté de 1 poste de spécialiste des affaires humanitaires adjoint de 1^{re} classe (administrateur recruté sur le plan national), grâce au transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration, ainsi que de 2 postes d'assistant (programmes) et de 1 poste d'assistant administratif (3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), transférés de la Section des affaires civiles. Un spécialiste des affaires humanitaires, occupant un poste P-4 transformé d'un poste d'assistant spécial au sein du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire, supervisera le bureau de coordination des affaires humanitaires dont les effectifs auront été réduits.

Section de la consolidation de la gouvernance démocratique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (réaffectation de 1 poste D-1 de la Section de la planification et des politiques et transfert de 1 poste d'agent du Service mobile du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire

77. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission, il est proposé de créer une Section de la consolidation de la gouvernance démocratique relevant du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire. Elle assurera la coordination des travaux des trois principales sections de la composante consolidation de la gouvernance démocratique, à savoir la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix, la Section de la gouvernance et la Section de l'analyse politique. La Section de la consolidation de la gouvernance démocratique appuiera l'exécution du mandat de la Mission conformément à la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité pour ce qui est de consolider la paix et la stabilité au Libéria, en appuyant les mécanismes de réconciliation nationale, en accompagnant et en soutenant la décentralisation de la gouvernance dans l'ensemble du pays, en améliorant la gestion des ressources naturelles et en aidant les acteurs nationaux à avancer dans une série de domaines politiques essentiels, y compris la réforme constitutionnelle, tout en conduisant une analyse politique globale à l'intention de la Mission. La Section sera placée sous la direction stratégique du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire. Suite à la résolution 2066 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires à l'exécution de son mandat, la Section de la consolidation de la gouvernance démocratique présente une structure thématique qui permettra de couvrir plus largement les

questions mentionnées expressément dans la résolution 2066 (2012) tout en améliorant la cohérence entre les plans de travail, en réduisant les doubles emplois et les répétitions et en renforçant au maximum l'impact de la Mission dans ces domaines. Le Chef de la Section occupera un poste D-1, à la suite de la réaffectation d'un poste D-1 de la Section de la planification et des politiques, et assumera la responsabilité générale de la gestion des trois sections thématiques, à savoir la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix, la Section de la gouvernance et la Section de l'analyse politique. Chacune d'elles sera dirigée par un administrateur de classe P-5 chargé de veiller à la coordination et à l'exécution effectives des directives stratégiques pertinentes du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire et de donner aux sections des orientations générales. Le Directeur remplacera le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire en son absence. Il sera aidé par un assistant administratif (agent du Service mobile), à la suite du transfert d'un poste de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration.

Section de la gouvernance

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes (réaffectation de 1 P-5 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire et transfert de 5 P-4 et de 1 poste d'agent du Service mobile de la Section des affaires civiles)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (transfert de 4 postes d'administrateur et de 2 postes d'agent des services généraux de la Section des affaires civiles)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes (transférés de la Section des affaires civiles)

78. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission, il est proposé de créer une Section de la gouvernance chargée de veiller à ce que la Mission exécute efficacement son mandat conformément aux dispositions de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité. En tant que partie intégrante de la composante consolidation de la gouvernance démocratique de la Mission, qui compte également la Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix et la Section de l'analyse politique, la nouvelle Section mettra l'accent sur tout ce qui concerne la gouvernance et l'autorité de l'État, notamment pour accompagner et appuyer le mécanisme de décentralisation de la gouvernance dans l'ensemble du pays, améliorer la gestion des ressources naturelles du pays et travailler en collaboration avec la Section de l'analyse politique pour appuyer une série de réformes institutionnelles, y compris la réforme de la constitution. Elle s'occupera des questions de gouvernance sous différents angles correspondant au mandat de la Mission et s'attachera essentiellement à la consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. Elle servira de ressource technique aux spécialistes des affaires civiles hors siège qui accompagneront la décentralisation dans les comtés et sera chargée du suivi des problèmes particuliers et généraux de développement institutionnel rencontrés au niveau central. En exécution du mandat confié à la Mission, elle aidera le

Gouvernement à améliorer la gestion des ressources naturelles, celle-ci étant un important facteur de conflit au Libéria et un domaine d'investissement en expansion rapide, en particulier pour ce qui est des industries extractives de l'agriculture. Elle s'occupera également des questions de corruption et supervisera les activités de la Commission libérienne de lutte contre la corruption et d'autres mécanismes connexes. Par ailleurs, la Section de la gouvernance favorisera la stabilité des conditions de sécurité au Libéria, propice au retrait, à terme, de la MINUL grâce au renforcement des capacités nationales pour ce qui est d'administrer et de gouverner effectivement, en particulier en dehors de la capitale, et d'améliorer l'aptitude du Gouvernement à augmenter les recettes et à renforcer la sécurité dans les zones de concessions. Le Chef de la Section occupera un poste P-5, à la suite de la réaffectation d'un poste P-5 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et Coordonnateur de l'action humanitaire, et veillera à la qualité intrinsèque des travaux de la Mission dans les domaines de la consolidation de l'autorité de l'État et de la gestion des ressources naturelles. Il sera aidé par 10 spécialistes des affaires civiles (5 postes P-4, 3 postes de Volontaire des Nations Unies et 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national), 2 spécialistes des affaires civiles adjoints de 1^{re} classe (administrateurs recrutés sur le plan national) et 3 assistants administratifs (1 poste d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national), à la suite du transfert des postes correspondants de la Section des affaires civiles. Comme l'exigent les priorités du mandat de la MINUL, la Section jouera un rôle déterminant alors que la Mission se prépare à se retirer des domaines civils en intensifiant la collaboration avec les organismes des Nations Unies et les autres intervenants concernés.

Section de l'analyse politique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes (transfert de 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile de la Section de la planification et des politiques)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes d'agent des services généraux : 1 de la Section de la planification et des politiques, l'autre de la Section des affaires civiles)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes (transférés de la Section de la planification et des politiques)

79. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission, il est proposé de créer une Section de l'analyse politique, chargée de veiller à ce que la Mission exécute efficacement son mandat conformément aux dispositions de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité. Une analyse politique institutionnalisée et intégrée sera utile à la Mission et permettra de parer à toute intervention risquée du point de vue politique, tout en favorisant une analyse intégrée et une réflexion stratégique concertée entre les différentes composantes de la Mission. En tant que partie intégrante de la composante gouvernance démocratique, la Section de l'analyse politique donnera des orientations générales sur les mécanismes de gouvernance et de réconciliation. En outre, tout en veillant à ce que les conseils et l'assistance technique fournis par la Mission dans ces domaines soient guidés par l'analyse politique, la Section continuera de surveiller les activités et les procédés du Parlement, de veiller à ce

que la réforme constitutionnelle reçoive l'attention voulue, en étroite coordination avec la composante état de droit, et de mener une analyse prospective des processus électoraux et de la dynamique politique du Gouvernement. Elle sera dirigée par un spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), à la suite du transfert de 1 poste P-5 de la Section de la planification et des politiques, qui veillera à la qualité substantielle des travaux de la Mission dans les domaines de la réforme constitutionnelle et de l'analyse politique et s'assurera en particulier que des progrès sont accomplis dans les domaines de la réconciliation et de la gouvernance. Il sera aidé par 8 spécialistes des questions politiques (3 P-4, 2 P-3 et 3 postes de Volontaire des Nations Unies) et 3 assistants administratifs (1 poste d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), à la suite du transfert de tous les postes correspondants de la Section de la planification et des politiques, à l'exception d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national qui sera transféré de la Section des affaires civiles.

Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 10 postes (transfert de 1 P-5, 5 P-4 et 1 P-3 de la Section des affaires civiles, de 1 P-4 de la Section de la planification et des politiques, et de 1 P-4 et 1 P-2 de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 8 postes (transfert de 3 postes d'administrateur de la Section des affaires civiles, de 2 postes d'administrateur et de 2 postes d'agent des services généraux de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration, et de 1 poste d'agent des services généraux de la Section des affaires civiles)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (transférés de la Section des affaires civiles)

80. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission, il est proposé de créer une Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix, chargée de veiller à ce que la Mission exécute efficacement son mandat conformément aux dispositions de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité. La Section s'occupera de toute une série de questions en rapport avec le processus de réconciliation nationale au Libéria et veillera, en étroite collaboration avec la Section de l'analyse politique, à ce qu'on analyse en permanence le processus de réconciliation et la mesure dans laquelle la dynamique politique globale prévalant dans le pays influe sur sa progression. Elle abordera les questions de réconciliation sous différents angles, et continuera notamment de superviser les activités liées à la mise en application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, de surveiller les progrès réalisés concernant la mise en application de la feuille de route pour la réconciliation nationale élaborée récemment, et de fournir des conseils et un appui technique à d'autres institutions chargées de s'attaquer aux facteurs de conflit, telles que la Commission foncière et les comités pour la paix locaux, tout en renforçant le rôle de la société civile dans ces domaines. En outre, elle s'attachera, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux et les organismes des Nations Unies, notamment la Commission de consolidation de la paix, à surveiller, faire connaître et appuyer les travaux des intervenants à tous les niveaux en vue de

l'application de politiques de réconciliation nationale globales et de mesures connexes s'attaquant aux facteurs de conflit. Elle appuiera également les réformes structurelles et juridiques qui vont de pair. Elle s'attachera notamment à : encourager la société civile et les collectivités locales à participer davantage aux mécanismes de consolidation de la paix, aux réformes juridiques et structurelles et aux initiatives de réconciliation; renforcer les capacités de gestion des différends et d'adaptation, y compris promouvoir les modes alternatifs de règlement des litiges relatifs aux terres et aux ressources naturelles; appuyer les initiatives de justice transitionnelle à tous les niveaux; renforcer et décentraliser les comités pour la paix au niveau des districts; élaborer des programmes favorisant la stabilisation sur le long terme dans des domaines tels que la pauvreté, le chômage des jeunes, les modes de subsistance non classiques et la sécurité alimentaire; fournir des conseils et un savoir-faire techniques et échanger des pratiques optimales et les enseignements tirés de mécanismes nationaux similaires; établir des structures de coordination pour garantir que les mécanismes d'appui des Nations Unies mènent des efforts qui se complètent. La Section sera dirigée par un spécialiste des affaires civiles (hors classe) (P-5), à la suite du transfert de 1 poste P-5 de la Section des affaires civiles. Il sera aidé par 8 spécialistes des affaires civiles (5 P-4, 1 P-3 et 2 Volontaires des Nations Unies), à la suite du transfert des postes correspondants de la Section des affaires civiles; 2 spécialistes du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration (1 P-4 et 1 P-2), à la suite du transfert des postes correspondants de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration; 1 spécialiste des affaires politiques (1 P-4), à la suite du transfert de 1 poste P-4 de la Section de la planification et des politiques; 3 spécialistes des affaires civiles adjoints de 1^{re} classe (postes d'administrateur recruté sur le plan national), à la suite du transfert de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national de la Section des affaires civiles; 2 spécialistes du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration adjoints de 1^{re} classe (postes d'administrateur recruté sur le plan national), à la suite du transfert de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration; et 3 assistants administratifs (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), à la suite du transfert de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration, et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national transféré de la Section des affaires civiles.

Section de la planification et des politiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 16 postes (réaffectation de 1 D-1, transfert de 1 P-5, 7 P-4, 3 P-3 et 3 postes d'agent du Service mobile et suppression de 1 P-2)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 4 postes

81. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à la résolution 2066 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition donne des résultats durables et tienne compte de la variété des défis rencontrés, notamment ceux ayant trait à la gouvernance et à l'état de droit, et de la situation politique, il

est proposé de dissoudre la Section de la planification et des politiques. Il est aussi proposé que l'effectif de la Section, soit 21 postes (1 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 3 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 4 postes de Volontaire des Nations Unies), soit réaffecté et transféré aux sections thématiques dont la création est proposée et que 1 poste P-2 soit supprimé.

Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes
(transfert de 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile)*

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes (transfert de 3 postes d'administrateur et de 4 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transféré)

82. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à la résolution 2066 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition donne des résultats durables et tienne compte de la variété des défis rencontrés, notamment ceux ayant trait à la gouvernance et à l'état de droit, et de la situation politique, il est proposé de dissoudre la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration. Il est aussi proposé que l'effectif de la Section, soit 12 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies), soit transféré aux sections thématiques dont la création est proposée.

Section des affaires civiles

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 40 postes
(réaffectation de 1 P-5, transfert de 1 P-5, 15 P-4, 15 P-3 et 5 postes d'agent du Service mobile et suppression de 1 D-1, 1 P-4 et 1 P-3)*

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 32 postes (transfert de 15 postes d'administrateur et de 17 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 20 postes (transférés)

83. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à la résolution 2066 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de procéder aux ajustements internes nécessaires pour que le processus de planification de la transition donne des résultats durables et tienne compte de la variété des défis rencontrés, notamment ceux ayant trait à la gouvernance et à l'état de droit, et de la situation politique, il est proposé de dissoudre la Section des affaires civiles. Il est également proposé que l'effectif de la Section, qui comprend 92 postes, soit réaffecté (1 P-5), transféré (87 postes, dont 1 P-5, 15 P-4, 15 P-3, 5 postes d'agent du Service mobile, 15 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 20 postes de Volontaire des Nations Unies) aux sections thématiques et aux bureaux de comté dont la création est proposée, ou encore supprimé (3 postes : 1 D-1, 1 P-4 et 1 P-3).

Composante 4 : appui

84. Comme le montrent les tableaux ci-dessous, des services d'appui efficaces et efficaces dans les domaines de l'administration, de la logistique et de la sécurité seront assurés pour un total de 7 711 militaires et policiers et 1 676 membres du personnel civil (direction exécutive et composantes secteur de la sécurité, état de droit et consolidation de la paix de la Mission, personnel de direction inclus).

85. Pour l'exercice 2013/14, la MINUL a proposé de réduire sensiblement les effectifs civils engagés au titre de l'appui à la Mission. Cet exercice budgétaire correspondra à une période de transition pour la MINUL, qui a commencé à se repositionner et à s'adapter à la réduction de sa composante militaire. Bien qu'elle ait prévu de réduire progressivement l'ensemble de sa présence au Libéria sur une période de 3 ans, elle continuera à appuyer activement le Gouvernement libérien. En outre, alors même que la présence militaire continue de diminuer, la MINUL doit faire face à un grand nombre de difficultés, qu'il s'agisse de procéder à la fermeture des camps, de se conformer aux normes établies d'assainissement de l'environnement, de rapatrier le personnel et le matériel ou de rénover, reconfigurer et entretenir les camps dans tout le pays. En effet, certaines unités seront déplacées à d'autres endroits sur le fondement d'évaluations des risques actualisées. À partir d'une évaluation exhaustive, les besoins en personnel de la MINUL seront ajustés en fonction du retrait progressif des effectifs militaires et en tenant compte également des principaux ratios d'effectifs d'autres missions de taille comparable.

86. Au cours de l'exercice 2013/14, la composante appui à la Mission continuera de fournir les services nécessaires pour soutenir les opérations courantes menées dans la zone de la Mission, tandis que les moyens de la composante militaire de la MINUL perdront 1 018 soldats, 249 véhicules et 63 conteneurs de transport maritime. Parallèlement, la composante appui à la Mission procédera à la fermeture d'au moins neuf camps, déplacera un bataillon d'infanterie à la frontière de la Côte d'Ivoire dans le cadre d'un mouvement interne de 700 soldats et 53 véhicules supplémentaires et recevra et intégrera l'unité de police constituée finale. Ces opérations devront se dérouler dans un ordre précis afin que les moyens essentiels et limités tels que les hélicoptères, les engins de manutention et les véhicules utilitaires lourds soient disponibles pour appuyer l'exécution du mandat actuel de la Mission ainsi que la réduction et le transfert des militaires.

87. La Mission participera activement à la mise en œuvre de projets écologiques, conformément à la politique et aux directives environnementales à l'intention des missions des Nations Unies sur le terrain. Elle continuera également à améliorer la sécurité routière en formant le nouveau personnel à la conduite tout-terrain et en menant régulièrement des campagnes d'information à ce sujet. La Mission conservera son parc automobile actuel et continuera d'assurer des services de transports aériens sûrs, efficaces, fiables et à un coût abordable.

88. Les ressources demandées au titre des installations et infrastructures devraient couvrir l'augmentation des ressources affectées aux fournitures d'entretien qui résultent de la hausse du coût de l'entretien des installations vétustes ou vieillissantes (usines de traitement de l'eau et bâtiments préfabriqués dans les camps, entre autres) dont l'usure normale a été aggravée par les conditions climatiques difficiles. En ce qui concerne les travaux de construction, les ressources demandées devraient couvrir les coûts afférents au regroupement de camps opéré dans le cadre du plan de retrait de la Mission. L'augmentation des ressources

demandées s'explique également par la nécessité d'acquérir des pièces détachées et des fournitures dans la mesure où il faut en permanence entretenir le matériel et autres éléments d'actifs anciens et, en particulier, les nombreux groupes électrogènes de la Mission. Pour satisfaire aux normes écologiques, la Mission devrait se procurer des incinérateurs pour détruire les déchets médicaux sur les différents sites où elle est implantée et procéder au nettoyage final des camps qui seront fermés après le retrait des militaires. Le coût du nettoyage couvre à la fois le démantèlement des installations dans les camps concernés et la dépollution après fermeture.

89. Les services de communication et d'informatique seront renforcés au moyen de travaux de maintenance effectués sur l'architecture du système existant. En outre, l'ensemble du personnel bénéficiera d'un appui régulier en termes d'infrastructure de l'informatique et des communications. La liaison permanente des moyens de communication sera assurée en priorité de manière à garantir la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies et à lui permettre de communiquer des informations dans les différents comtés. En outre, il est nécessaire de mettre à niveau l'architecture informatique en raison de la mise en service du progiciel de gestion intégrée Umoja et de l'application des normes IPSAS.

90. La Mission continuera à assurer des services médicaux par l'intermédiaire des dispensaires et hôpitaux de différents niveaux répartis sur sa zone d'opérations, des évacuations sanitaires depuis et vers la Mission, ainsi que des services confidentiels de dépistage du VIH et d'accompagnement psychologique, qui comprennent la fourniture d'un traitement postexposition selon que de besoin.

91. La MINUL continuera à participer au projet pilote visant à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats de la composante appui. Dans cette perspective, le tableau ci-dessous présente les indicateurs de succès et les produits relatifs à l'amélioration des services, regroupés dans quatre sous-rubriques (militaires et personnel de police; gestion du personnel; matériel et installations; services). Les tableaux 5 et 6 présentent les produits d'appui standard et les produits propres à la Mission non standard ou spécialisés, en comparant les exercices 2012/13 et 2013/14.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Efficience et efficacité accrues de l'appui fourni à la Mission sur le plan logistique, administratif et de la sécurité

Militaires et personnel de police

4.1.1 Réalisation intégrale du plan de retrait des contingents militaires et du déploiement d'une unité de police constituée

4.1.2 Achèvement de la dépollution dans tous les camps militaires fermés (2011/12 : 0; 2012/13 : 0; 2013/14 : 8)

4.1.3 Réduction du personnel militaire après le rapatriement de 1 bataillon d'infanterie, de 1 compagnie du génie et de 1 hôpital de campagne de niveau II et de 2 postes de commandement de brigade, représentant au total 1 018 soldats, 249 véhicules et 63 conteneurs de transport maritime

Gestion du personnel

4.1.4 Poursuite de la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national (2011/12 : 100 certificats; 2012/13 : 90 certificats; 2013/14 : 50 certificats)

4.1.5 Maintien de la répartition par sexe à tous les échelons (2011/12 : 38 % de femmes; 2012/13 : 38 % de femmes; 2013/14 : 38 % de femmes)

4.1.6 Formation dispensée à tout le personnel de la Mission en matière de normes de conduite des Nations Unies, de discipline et de sensibilisation à la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Matériel et installations

4.1.7 Écoulement du matériel passé par profits et pertes dans les 180 jours suivant l'approbation pour la vente et dans les 90 jours pour la destruction/récupération

4.1.8 Réduction du nombre d'accidents graves de la route (entraînant des frais de réparation d'un montant supérieur à 500 dollars) (2011/12 : 45; 2012/13 : 40; 2013/14 : 35)

4.1.9 Respect total des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les locaux et installations des Nations Unies dans les 15 comtés du Libéria (2011/12 : 85 %; 2012/13 : 100 %, 2013/14 : 100 %)

4.1.10 Réduction de 20 % des cas signalés de vol et de larcins (2011/12 : 186 cas; 2012/13 : 170; 2013/14 : 150)

4.1.11 Réduction de 5 % du nombre de blessures signalées et de 60 % de manquements aux règles de sécurité nécessitant un suivi et une surveillance afin d'améliorer la sécurité au travail dans le secteur

Services

4.1.12 Augmentation du taux de disponibilité des véhicules (2011/12 : 78 %; 2012/13 : 90 %; 2013/14 : 95 %)

4.1.13 Augmentation de la proportion d'appels au service d'assistance de la Section des communications et de l'informatique qui sont résolus dans l'heure qui suit (2011/12 : 63 %; 2012/13 : 88 %; 2013/14 : 85 %)

4.1.14 Augmentation de la couverture du système sans fil de l'ensemble des principales installations et résidences de la MINUL (2011/12 : 88 %; 2012/13 : 92 %, 2013/14 : 95 %)

4.1.15 Réduction de la proportion de comptes débiteurs restant pendant plus de 12 mois par rapport au nombre total de comptes débiteurs à la fin de l'exercice, grâce à l'analyse chronologique continue du solde et au suivi rigoureux des sommes dues à l'Organisation (2011/12 : 4,6 %; 2012/13 : 5 %; 2013/14 : 3 %)

4.1.16 Amélioration de la sûreté et la sécurité des opérations aériennes, en veillant à ce que le matériel de secours et de lutte contre l'incendie soit entretenu et en état de fonctionner, sécuriser le ravitaillement des appareils et améliorer les moyens opérationnels de recherche et de sauvetage

4.1.17 Progrès dans l'application des normes IPSAS et la mise en œuvre d'Umoja

Produits

Amélioration des services

Militaires et personnel de police

- Établir un dialogue intersectoriel entre la MINUL, les communautés locales et nationales et les partenaires du pays hôte à propos des accords et des inspections relatifs aux certificats de conformité environnementale
- Réexaminer les procédures environnementales relatives, entre autres, aux eaux usées et aux déchets solides et dangereux, et élaborer des procédures opérationnelles permanentes les concernant ainsi que des cahiers des charges pour l'élimination des déchets
- Regrouper des camps militaires pour faire des économies d'échelle au niveau de l'entretien et de l'utilisation des groupes électrogènes et de la consommation de carburant

Gestion du personnel

- Améliorer les capacités du personnel à l'aide des cours de certification en ligne e-Cornell (pour les superviseurs et les spécialistes des ressources humaines)
- Présélectionner les directeurs de programme de manière à favoriser l'accès des candidates qui possèdent l'expérience et les qualifications requises
- Proposer des services d'orientation des carrières au personnel ayant au moins 5 années d'expérience dans la Mission et aux Volontaires des Nations Unies qui ont presque accompli le maximum d'années de service, au titre de l'initiative en faveur de la mobilité
- Organiser des programmes de formation initiale en matière de sécurité au travail, de déontologie et de discipline (deux fois par mois) pour tout le nouveau personnel de la Mission, et 30 sessions de remise à niveau destinées au personnel militaire, civil et de police en matière de prévention de l'exploitation et de la violence sexuelle ainsi que de déontologie et de discipline
- Organiser 45 sessions d'information à l'intention de la population locale habitant à proximité des installations des Nations Unies sur les normes de conduite des Nations Unies et la politique de tolérance zéro en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles
- Organiser des formations à l'intention de 50 membres du personnel recrutés sur le plan national, dans le cadre du programme de renforcement des capacités du personnel, notamment pour l'obtention du Passeport international de compétences informatique et du diplôme professionnel délivré à l'issue de la formation en matière de gestion administrative

- Faire connaître les dispositifs existants en matière de bonne conduite et de discipline proposés dans les communautés locales dans toute la zone de la Mission, notamment en diffusant largement le numéro d'urgence dédié, en faisant connaître l'existence de boîtes destinées à recueillir des plaintes faisant état d'exploitation ou d'atteintes sexuelles et en sensibilisant la population à ce problème

Matériel et installations

- Accélérer l'écoulement du matériel passé par profits et pertes en programmant plus fréquemment les réunions du Comité local de contrôle du matériel autorisant la vente de ces biens sur le marché ou pour la récupération des métaux
- Améliorer les programmes de formation et les tests de conduite automobile et de sécurité routière pour tous les types de véhicules (légers et lourds, y compris les engins de manutention) afin d'améliorer les compétences des chauffeurs de la Mission et de réduire le nombre des accidents de la circulation
- Lancer des formations internes trimestrielles pour développer les compétences en matière de diagnostic et d'entretien des véhicules, notamment en mettant en œuvre le dispositif d'entretien du parc automobile
- Recouvrer les montants des frais afférents à l'utilisation de véhicules de permission auprès des membres du personnel qui les utilisent en dehors du service, conformément aux règles d'utilisation de véhicules de permission
- Accroître l'utilisation de caméras de surveillance en circuit fermé dans 105 sites de la MINUL pour assurer la sûreté et la sécurité
- Procéder à des inspections trimestrielles des lieux de travail pour repérer les pratiques dangereuses en termes de santé et de sécurité dans les différents secteurs
- Réaliser des enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour tout le personnel recruté sur le plan international, les Volontaires des Nations Unies, les membres de la Police des Nations Unies et les observateurs militaires

Services

- Regrouper les fonctions du service d'appui aux usagers afin de constituer un guichet unique pour l'ensemble de l'appui aux usagers en matière d'informatique et de communications
- Assurer tous les mois le suivi formel des dépannages pour tous les cas non résolus depuis plus de six mois
- Faire réaliser la connexion au câble sous-marin à fibres optiques afin d'améliorer la liaison Internet du personnel
- Transférer du personnel de la Section des transports aériens vers des sites régionaux (Zwedru et Harper) afin d'améliorer les prestations de service aux usagers et d'améliorer la sécurité des opérations
- Fournir un appui à la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment en réorganisant des processus métier pour les mettre en conformité avec ces normes, en actualisant les procédures opérationnelles permanentes de la Mission pour respecter les critères d'application des normes, et en organisant une formation pour l'ensemble du personnel affecté à la gestion financière et budgétaire et à celle des biens
- Fournir un appui à la mise en œuvre du progiciel Umoja, notamment les analyses de la qualité des données de l'ancien système et nettoyage de ces données au Centre de services mondial

Facteurs externes : L'accord sur le statut des forces est respecté. Les fournisseurs et entrepreneurs sont en mesure de livrer les biens et services conformément aux contrats; un climat de paix et de sécurité est maintenu, de même que la stabilité et la concorde entre les différents acteurs régionaux.

Tableau 5
Produits d'appui standard

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2012/13</i>	<i>Proposé 2013/14</i>
Déploiement, relève et rapatriement du personnel militaire et de police et administration du personnel civil	Effectif moyen de 133 observateurs militaires, 7 807 membres des contingents (dont 88 officiers d'état-major), 498 membres de la Police des Nations Unies, 845 membres des unités de police constituées, 32 gardiens de prison, et administration de 1 817 membres du personnel civil (dont 3 temporaires)	Effectif moyen de 133 observateurs militaires, 5 418 membres des contingents (dont 88 officiers d'état-major), 498 membres de la Police des Nations Unies, 1 265 membres des unités de police constituées, 32 gardiens de prison, et administration de 1 676 membres du personnel civil
Contrôle du matériel appartenant aux contingents et des services de soutien logistique autonome	Vérification et contrôle d'un effectif moyen de 7 719 membres des contingents et de 845 membres des unités de police constituées, de 4 015 articles de matériel majeur et de 22 articles de soutien logistique autonome 340 inspections périodiques et 68 inspections opérationnelles Présentation au Siège de 272 rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents pour faciliter le remboursement des pays fournisseurs de contingents, nécessitant 3 840 journées de travail d'inspection (2 344 pour le personnel civil et 1 496 pour les officiers d'état-major) 4 lettres de synthèse trimestrielles fournissant un bilan, à l'échelle de toute la Mission, des capacités et de la performance du matériel appartenant aux contingents 4 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord	Vérification et contrôle d'un effectif moyen de 5 332 membres des contingents et de 1 265 membres des unités de police constituées, de 3 830 articles de matériel majeur et de 23 articles de soutien logistique autonome 319 inspections périodiques et 58 inspections opérationnelles Présentation au Siège de 245 rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents pour faciliter le remboursement des pays fournisseurs de contingents, nécessitant 3 404 journées de travail d'inspection (2 408 pour le personnel civil et 996 pour les officiers d'état-major) 4 lettres de synthèse trimestrielles fournissant un bilan, à l'échelle de toute la Mission, des capacités et de la performance du matériel appartenant aux contingents 2 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord
Contrôle de tout le matériel appartenant à l'ONU	Vérification de tout le matériel appartenant à l'ONU	Vérification de tout le matériel appartenant à l'ONU
Rations	Stockage et distribution de rations pour un effectif moyen de 7 719 membres des contingents et 845 membres des unités de police constituées Stockage et distribution de rations de combat et d'eau potable pour 14 jours pour un effectif moyen de 7 940 militaires (7 719 membres des contingents, 133	Stockage et distribution de rations pour un effectif moyen de 5 332 membres des contingents et 1 265 membres des unités de police constituées Stockage et distribution de rations de combat et d'eau potable pour 14 jours pour un effectif moyen de 5 553 militaires (5 332 membres des contingents, 133

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2012/13</i>	<i>Proposé 2013/14</i>
	observateurs militaires, 88 officiers d'état-major), 1 375 membres du personnel policier (498 membres de la Police des Nations Unies, 32 gardiens de prison et 845 membres des unités de police constituées) et 752 civils (515 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 237 Volontaires des Nations Unies)	observateurs militaires, 88 officiers d'état-major), 1 795 membres du personnel policier (498 membres de la Police des Nations Unies, 32 gardiens de prison et 1 265 membres des unités de police constituées), 722 civils (485 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 237 Volontaires des Nations Unies) et 95 fonctionnaires recrutés sur le plan national (pour couvrir les besoins essentiels de 10 % du personnel recruté sur le plan national, à savoir 885 agents des services généraux et 69 administrateurs jugés essentiels)
Approvisionnement en carburant	Fourniture de 13,5 millions de litres de gazole et d'essence destinés aux groupes électrogènes susceptibles d'être utilisés à tout moment (en moyenne, 309 appartenant aux Nations Unies et 251 appartenant aux contingents)	Fourniture de 11,3 millions de litres de gazole et d'essence destinés aux groupes électrogènes susceptibles d'être utilisés à tout moment (en moyenne, 281 appartenant aux Nations Unies et 241 appartenant aux contingents)
Entretien des locaux	Entretien et remise en état de 77 camps utilisés par du personnel militaire ou des membres des unités de police constituées, de 5 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et de 19 locaux utilisés par des membres du personnel civil dans l'ensemble des 101 sites	Entretien et remise en état de 69 locaux dans 58 camps utilisés par du personnel militaire et 10 camps utilisés par des membres des unités de police constituées, de 6 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et de 14 locaux utilisés par le personnel civil, dans 89 sites. Réaménagement d'un camp militaire inoccupé afin d'accueillir la dernière unité de police constituée
Entretien des groupes électrogènes	Exploitation, réparation et entretien de 400 groupes électrogènes appartenant à l'ONU stockés ou utilisés dans l'ensemble des sites de la MINUL au Libéria qui ne sont pas raccordés au réseau public d'alimentation en électricité et qui n'ont pas accès aux groupes électrogènes appartenant aux contingents	Exploitation, réparation et entretien de 381 groupes électrogènes appartenant à l'ONU stockés ou utilisés dans l'ensemble des sites de la MINUL au Libéria qui ne sont pas raccordés au réseau public d'alimentation en électricité et qui n'ont pas accès aux groupes électrogènes appartenant aux contingents
Entretien des bâtiments préfabriqués	Remise en état et entretien de 980 logements préfabriqués appartenant à l'ONU, 422 blocs sanitaires et 182 structures préfabriquées modulaires à parois rigides utilisées sur tous les sites de la MINUL au Libéria	Remise en état et entretien d'un total de 1 509 logements préfabriqués appartenant à l'ONU, blocs sanitaires et structures préfabriquées modulaires à parois rigides utilisées sur tous les sites de la MINUL au Libéria
Entretien et rénovation des routes	Entretien et réfection de 1 280 km de routes principales et secondaires	Entretien et réfection de 946 km de routes principales et secondaires

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2012/13</i>	<i>Proposé 2013/14</i>
Parc de véhicules	Utilisation et entretien de 1 145 véhicules appartenant à l'ONU, dont des véhicules blindés, des engins de chantier et de manutention et des remorques, dans 10 ateliers situés dans 8 sites (Monrovia, Buchanan, Zwedru, Harper, Tubmanburg, Voinjama, Gbarnga et Greenville), 3 ateliers externes de réparation et d'entretien, ainsi que 2 ateliers et du matériel de tôlerie et de carrosserie Fourniture de 9,55 millions de litres d'essence et de gazole destinés à 965 véhicules appartenant à l'ONU et à 1 428 véhicules appartenant aux contingents (à l'exception des remorques et des accessoires qui ne nécessitent pas de carburant)	Utilisation et entretien de 1 013 véhicules appartenant à l'ONU, dont des véhicules blindés, des engins de chantier et de manutention et des remorques, dans 10 ateliers situés dans 8 sites (Monrovia, Buchanan, Zwedru, Harper, Tubmanburg, Voinjama, Gbarnga et Greenville), 5 ateliers externes de réparation et d'entretien, ainsi que 1 atelier de tôlerie Fourniture de 8,1 millions de litres d'essence et de gazole destinés à 843 véhicules appartenant à l'ONU et à 1 315 véhicules appartenant aux contingents (à l'exception des remorques et des accessoires qui ne nécessitent pas de carburant)
Parc d'aéronefs	Utilisation de 3 avions et 15 hélicoptères, dont 11 appareils militaires Fourniture de 9,7 millions de litres de carburant d'aviation pour le soutien aux opérations aériennes	Utilisation de 3 avions et 14 hélicoptères, dont 11 appareils militaires Fourniture de 9,1 millions de litres de carburant d'aviation pour le soutien aux opérations aériennes
Heures de vol	8 759 heures de vol (1 991 pour 3 avions et 6 768 pour 15 hélicoptères), y compris pour assurer un service de navettes aux échelons national et régional pour les passagers et les marchandises, la relève des contingents, les vols spéciaux, l'évacuation des blessés et des malades, la recherche et le sauvetage, les patrouilles de police des frontières et autres vols	7 998 heures de vol (2 320 pour 3 avions et 5 678 pour 14 hélicoptères), y compris pour assurer un service de navettes aux échelons national et régional pour les passagers et les marchandises, la relève des contingents, les vols spéciaux, l'évacuation des blessés et des malades, la recherche et le sauvetage, les patrouilles de police des frontières et autres vols
Installations aéroportuaires	Entretien de 7 aérodromes, de 8 terminaux et de 35 héliports	Entretien et réparation de 7 aérodromes, de 8 terminaux et de 35 héliports
Installations médicales	Exploitation et entretien de 8 dispensaires de niveau I, de 3 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents, de 1 hôpital de niveau III appartenant aux contingents et de 23 postes de secours appartenant aux contingents pour tout le personnel de la Mission Entretien, à l'échelle de toute la Mission, des moyens d'évacuation sanitaire terrestre et aérienne, notamment vers des hôpitaux de niveau IV au Ghana et en Afrique du Sud	Exploitation et entretien de 2 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU situés à Monrovia, ainsi que de 7 groupes sanitaires de niveau I appartenant à l'ONU, de 22 postes de secours (dispensaires de niveau I), de 2 hôpitaux de niveau II et de 1 hôpital de niveau III, tous appartenant aux contingents et situés à Monrovia Entretien, à l'échelle de toute la Mission, des moyens d'évacuation sanitaire terrestre et aérienne, notamment vers des hôpitaux de niveau IV au Ghana et en Afrique du Sud

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2012/13</i>	<i>Proposé 2013/14</i>
	Gestion d'installations offrant des services confidentiels de conseils sur le VIH/sida et de dépistage volontaire à l'ensemble du personnel de la Mission Organisation de 22 sessions de sensibilisation des nouveaux arrivés au VIH/sida et à sa prévention, pour toutes les catégories de personnel Organisation d'un stage d'éducation par les pairs pour 20 membres du personnel recrutés sur le plan national en poste en dehors de Monrovia	Gestion d'installations offrant des services confidentiels de conseils sur le VIH/sida et de dépistage volontaire à l'ensemble du personnel de la Mission Organisation de sessions de sensibilisation au VIH/sida et à sa prévention, obligatoires pour toutes les catégories de personnel Organisation d'un stage d'éducation par les pairs pour 20 personnes sélectionnées parmi le personnel des Forces armées du Libéria, de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'administration pénitentiaire et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, et formation de 20 membres du personnel recruté sur le plan national aux techniques de facilitation
Exploitation et entretien d'un réseau de communications	Exploitation et entretien d'un réseau de communications radio HF/VHF composé de 53 répéteurs VHF et de 4 207 appareils radio HF/VHF portables et fixes dans l'ensemble de la zone d'opérations de la MINUL pour assurer un taux de disponibilité supérieur à 99,95 % (4,4 heures d'indisponibilité par an) Exploitation et entretien de 1 station terrestre principale et de 15 microterminaux VSAT pour appuyer les communications téléphoniques internationales et entre missions et le stockage des données pour des applications essentielles et des services Internet en cas de défaillance du fournisseur d'accès à Internet, avec un taux de disponibilité de 99,98 % Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique composé de 36 centraux téléphoniques, 703 téléphones portables, 100 téléphones par satellite Thuraya et 35 téléphones par satellite BGAN. Remplacement d'ici à juin 2012 de 25 % des centraux téléphoniques MD110 par le nouveau modèle MX-ONE dans le secteur A2. Taux de disponibilité supérieur à 99,95 %	Exploitation et entretien d'un réseau de communications radio HF/VHF composé de 75 répéteurs et émetteurs HF et VHF, de 3 124 appareils radio VHF/UHF portables et de 98 bases radios VHF dans l'ensemble de la zone d'opérations de la MINUL pour assurer un taux de disponibilité supérieur à 99,95 % (4,4 heures d'indisponibilité par an) Exploitation et entretien de 1 station terrestre principale et de 26 microterminaux VSAT pour appuyer les communications téléphoniques internationales et entre missions et le stockage des données pour des applications essentielles et des services Internet en cas de défaillance du fournisseur d'accès à Internet, avec un taux de disponibilité de 99,95 % Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique composé de 35 centraux téléphoniques, 952 téléphones portables, 94 téléphones par satellite Thuraya et 24 téléphones par satellite BGAN. Taux de disponibilité supérieur à 99,95 %

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2012/13</i>	<i>Proposé 2013/14</i>
Données et cartes géographiques	Exploitation, appui et entretien de 42 liaisons hertziennes et 66 systèmes de radio numériques à bande étroite permettant d'assurer une attribution et une gestion efficaces de la largeur de bande (réseau utilisé à 80 % pendant plus de 50 % du temps et saturé moins de 3 % du temps)	Exploitation, appui et entretien de 72 liaisons hertziennes (144 terminaux) et de 60 radios numériques à bande étroite (Aprisa) (120 terminaux) permettant d'assurer une attribution et une gestion efficaces de la largeur de bande
	Mise en place d'un système de protection des données et de détection et neutralisation des tentatives d'intrusion sur le réseau et des virus pour assurer un taux de disponibilité et d'intégrité des données de 99,95 %	Mise en place d'un antivirus
	Préparation et organisation de 4 sessions de formation de 2 jours consacrées au Système de positionnement universel (GPS), au Système d'information géographique (GIS) et à la cartographie pour 70 membres du personnel de la Mission, y compris une formation à Google Earth pour le personnel de la Mission, les observateurs militaires, les membres de la Police des Nations Unies, les officiers d'état-major, les agents de sécurité, et le personnel des sections des opérations aériennes et du génie	Préparation et organisation de 4 séances de formation de 2 jours consacrées au GPS, au GIS et à la cartographie pour 70 membres du personnel de l'ONU et du Gouvernement
	Élaboration, mise à jour et distribution de 4 800 cartes opérationnelles, thématiques et satellites et de cartes en ligne, et fourniture de services géospatiaux pour appuyer les opérations de la Mission	Élaboration, mise à jour et distribution de 3 840 cartes opérationnelles, thématiques et satellites et de cartes en ligne, et fourniture de services géospatiaux pour appuyer les opérations de la Mission. Fourniture de services de cartes en ligne basés sur Google Earth et ArcGIS (logiciel de l'Institut de recherche pour l'environnement)
	Fourniture de données géospatiales couvrant 890 954 km ² (soit 80 % de la surface du pays)	Fourniture de données géospatiales couvrant 890 954 km ² , soit 80 % de la surface du pays, aux fins des opérations de la Mission
	Fourniture de services de cartes en ligne basés sur Google Earth et ArcGIS Server afin de couvrir 100 % de la zone d'opérations de la Mission à des fins d'analyse du terrain, de renseignement géospatial et d'étude	Préparation et organisation de 15 séances de formation consacrées au GPS, au GIS et à la cartographie pour des observateurs militaires et des officiers d'état-major des Nations Unies

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2012/13</i>	<i>Proposé 2013/14</i>
Informatique	Activités visant à assurer le fonctionnement, l'appui technique et la maintenance du réseau de la MINUL afin que les usagers puissent accéder aisément aux données, d'où qu'ils se trouvent, par l'intermédiaire d'un réseau privé virtuel par Internet, le réseau devant être disponible plus de 99,5 % du temps (ou inversement n'être indisponible que 44 heures par an) Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance visant à assurer des liaisons terrestres à haut débit avec 80 % des sites, soit 95 % des utilisateurs, avec un taux de disponibilité de 99,5 % Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance visant à assurer 2 liaisons Internet pour le Libéria et le sud-est du Libéria, via le câble sous-marin à fibres optiques de la Côte d'Ivoire, avec un taux de disponibilité de 99,5 % Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance relatives aux centres informatiques de manière à garantir une disponibilité élevée (99,95 %) de ces centres et des applications qu'ils hébergent Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance relatives au matériel informatique des utilisateurs finals (1 154 ordinateurs portables, 1 467 ordinateurs de bureau, 95 serveurs et autre matériel comprenant des imprimantes, télécopieurs et imprimantes avec fonction d'envoi)	Activités visant à assurer le fonctionnement, l'appui technique et la maintenance du réseau de la MINUL afin que les usagers puissent accéder aisément aux données, d'où qu'ils se trouvent, le réseau devant être disponible plus de 99,5 % du temps (ou inversement n'être indisponible que 44 heures par an) Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance visant à assurer des liaisons terrestres à haut débit avec 80 % des sites, soit 95 % des utilisateurs, avec un taux de disponibilité de 99,5 % Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance visant à assurer 2 liaisons Internet pour le Libéria et le sud-est du Libéria, via le câble sous-marin à fibres optiques de la Côte d'Ivoire, avec un taux de disponibilité de 99,5 % Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance relatives aux centres informatiques de manière à garantir une disponibilité élevée (99,95 %) de ces centres et des applications qu'ils hébergent Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance relatives au matériel informatique des utilisateurs finals (706 ordinateurs portables, 1 131 ordinateurs de bureau, 58 serveurs, 211 imprimantes, 10 réseaux locaux et 1 réseau étendu)

Tableau 6
Produits propres à la Mission, non standard ou spécialisés

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2012/13</i>	<i>Proposé 2013/14</i>
Déploiement, relève et rapatriement du personnel militaire et de police et administration du personnel civil (phase de transition)		Rapatriement de 1 bataillon d'infanterie, 1 compagnie du génie, 1 hôpital militaire de campagne de niveau II et 2 postes de commandement de brigades, soit 1 018 soldats, 249 véhicules et 63 conteneurs maritimes

Produit

Approuvé 2012/13

Proposé 2013/14

Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome (phase de transition)		Opérations de relève sur zone dans les régions frontalières vulnérables pour remplacer les unités rapatriées par 1 bataillon d'infanterie, soit 700 soldats, 53 véhicules et 12 conteneurs maritimes Réception, regroupement, intégration et acheminement vers l'avant de la dernière unité de police constituée, soit 140 membres de la police et l'ensemble du matériel Rapatriement de matériel appartenant aux contingents de 2 pays fournisseurs de contingents
Installations et infrastructures	Mise en place de services d'assainissement, y compris pour le traitement des eaux usées et le ramassage et l'enlèvement des ordures, dans l'ensemble des 101 sites de la MINUL au Libéria Exploitation et entretien de 43 stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU sur 38 sites de la MINUL qui ne sont pas reliés au réseau public d'adduction d'eau et qui n'ont pas accès à des stations d'épuration appartenant aux contingents 20 inspections par trimestre afin de vérifier le respect de la politique et des directives du Département des opérations de maintien de la paix en matière d'environnement qui s'appliquent aux missions des Nations Unies Exploitation et entretien de 7 installations de traitement des déchets	Poursuite des services d'assainissement, y compris le ramassage et l'enlèvement des ordures, dans 89 sites de la MINUL au Libéria Exploitation et entretien de 36 stations de traitement des eaux sur 28 sites de la MINUL qui ne sont pas reliés au réseau public d'adduction d'eau et qui n'ont pas accès à des stations d'épuration appartenant aux contingents 52 inspections environnementales par an (13 par trimestre) pour vérifier le respect des politiques et directives environnementales s'appliquant aux missions Exploitation et entretien de 7 installations de traitement des déchets Forage de 2 puits artésiens pour fournir de l'eau aux troupes
Transports terrestres	Exploitation d'un service quotidien de navettes pour 1 000 passagers par jour, 5 jours par semaine et au besoin pendant le week-end, à l'intention du personnel civil et des membres de la police, des observateurs militaires et des officiers d'état-major des Nations Unies entre leurs lieux d'hébergement et les installations/ locaux de la Mission	Exploitation d'un service quotidien de navettes pour 1 000 passagers par jour, 5 jours par semaine et au besoin pendant le week-end, à l'intention du personnel civil et des membres de la police, des observateurs militaires et des officiers d'état-major des Nations Unies entre leurs lieux d'hébergement et les installations/ locaux de la Mission

Produit	Approuvé 2012/13	Proposé 2013/14
Information du public sur la réforme du secteur de la sécurité/campagne d'information destinée à appuyer le secteur de la sécurité en faisant connaître les mesures de stabilisation des conditions de sécurité au Libéria, les progrès réalisés dans les domaines de la sécurité, du rétablissement de l'ordre public et du renforcement des capacités opérationnelles de la Police nationale libérienne	Aux fins de la couverture multimédia, production de reportages objectifs sur le travail des services de sécurité mettant en relief les activités de forces de sécurité libériennes comme le Groupe d'intervention d'urgence et la Police nationale libérienne, des unités de police constituées de la MINUL, de la police de proximité, ainsi que sur les projets à effet rapide dans ce domaine. Production et diffusion de reportages sur des exemples de réintégration réussie d'ex-combattants : 13 bulletins d'information quotidiens, 2 émissions hebdomadaires d'une heure (<i>Crimewatch</i>, <i>Community Court</i>, <i>Dateline Liberia</i> et <i>Coffee Break</i>), 2 clips vidéo de 3 minutes diffusés sur 4 chaînes de télévision, 12 articles publiés dans la revue trimestrielle <i>UN Focus</i> et sur le site Web de la MINUL, 24 points de presse et 12 conférences de presse, interviews et assistance aux journalistes sur les questions liées à la sécurité et 12 émissions de radio <i>Coffee Break</i> avec la porte-parole de la Mission Campagnes multimédia ciblées sur des questions de sécurité telles que la police de proximité, le recrutement de femmes dans les rangs de la police, la sécurité routière et la prévention de la criminalité : diffusion de 10 messages radiophoniques d'intérêt public de Radio MINUL sur 30 stations de radio locales, et de 1 vidéo d'intérêt public sur 4 chaînes de télévision et 30 stations de radio locales, organisation de 15 réunions d'information dans chacun des comtés animées par 8 troupes d'artistes interprètes traditionnels, 15 représentations, 6 chansons, et distribution de 2 000 t-shirts, 30 000 prospectus, 5 000 autocollants, 5 000 bracelets, 25 000 affiches et 20 banderoles	Les produits relatifs à l'information du public sont désormais comptabilisés comme faisant partie des composantes opérationnelles, conformément aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne Voir plus haut
Campagne d'information destinée à appuyer le renforcement de l'autorité publique	Couverture multimédia des activités menées pour mettre en place une bonne gouvernance, lutter contre la corruption et la pauvreté et œuvrer en faveur de la santé, du développement, de l'action humanitaire	Voir plus haut

Produit	Approuvé 2012/13	Proposé 2013/14
dans tout le pays/ campagne d'information destinée à faire connaître et favoriser les progrès du pays sur la voie de la consolidation de la paix/stratégie de réduction de la pauvreté/appui à l'amélioration de la situation humanitaire	et du développement socioéconomique, diffusion d'informations sur les réfugiés de Côte d'Ivoire et les activités transfrontalières menées par la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies : 8 émissions d'entretiens hebdomadaires d'une heure (<i>Palava Hut</i> , <i>One Voice</i> , <i>Reflections</i> , <i>Problem Page</i> , <i>Capitol Report</i> , <i>Front Page</i> , <i>Civil Affairs</i> , <i>Our President</i>); 4 émissions hebdomadaires de 30 minutes (<i>UNMIL Postbag</i> , <i>You and Your Health</i> , <i>Staying Alive</i> et <i>School Days</i>); 2 émissions quotidiennes (<i>United Nations and African News</i> et <i>Your Morning</i>); 260 émissions <i>Coffee Break</i> , 208 <i>Nightshift</i> , 52 <i>Health is Our Wealth</i> et 52 <i>Let's Talk about Sex</i> ; 8 articles publiés dans la revue trimestrielle <i>UN Focus</i> , sur le site Web et la page Facebook de la MINUL; 1 clip vidéo de 3 minutes; 10 conférences de presse et interviews d'invités tels que la Ministre de l'égalité des sexes et du développement; 10 communiqués de presse; et 12 émissions de radio <i>Coffee Break</i> avec la porte-parole de la Mission	Voir plus haut
	Planification et mise en œuvre d'une campagne multimédia destinée à encourager la participation au mouvement de réconciliation, à promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement, la stratégie pour la réduction de la pauvreté, l'éducation sur le VIH et les personnes vivant avec le VIH/sida et la non-violence : campagnes ciblées reposant sur 10 messages radiophoniques d'intérêt public, 2 émissions de radio (l'une bihebdomadaire, <i>Periscope</i> , et l'autre hebdomadaire, <i>Civil Affairs</i>), 2 messages vidéo d'intérêt public, 1 spectacle théâtral et 4 concerts, 2 chansons, 1 concours de type « A Star Is Born »; 3 célébrations de journées à l'initiative de l'ONU (Journée internationale de la paix, Journée des Nations Unies et 16 journées de mobilisation, notamment la Journée des droits de l'homme); distribution de 30 000	

Produit	Approuvé 2012/13	Proposé 2013/14
	prospectus, 25 000 affiches, 3 000 t-shirts et 5 000 bracelets; 15 réunions d'information locales et diffusion de communiqués de presse; organisation de 20 réunions du Groupe de la communication des Nations Unies et de 5 conférences dans des établissements universitaires	
Campagne d'information visant à appuyer l'amélioration de la situation humanitaire au Libéria/campagne d'information visant à faire connaître et favoriser les progrès du pays sur la voie de la paix	Couverture multimédia des institutions pénitentiaires, judiciaires et juridiques visant à communiquer des informations sur le droit libérien, le droit à la justice et les avancées en matière de protection des droits de l'homme, notamment les attributions de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Production de 3 émissions hebdomadaires de Radio MINUL (<i>Girl Power</i> , <i>Women's World</i> et <i>Let's Talk About Sex</i>), comprenant des débats et des interviews; 52 émissions de radio différentes telles que <i>Dateline Liberia</i> , <i>Community Court</i> , <i>Creek Town</i> , <i>Periscope</i> (One United Nations), <i>That Children's Business</i> , <i>Nationwide</i> , <i>This Government Thing</i> et <i>Between You and Me</i> ; 120 bulletins d'information hebdomadaires; 260 émissions de radio <i>Coffee Break</i> ; 2 clips vidéo, 8 articles dans <i>UN Focus</i> , 8 conférences de presse avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies; 8 communiqués de presse et 6 émissions de radio <i>Coffee Break</i> avec la porte-parole de la Mission	Voir plus haut
Campagne d'information visant à faciliter la réadaptation des personnes touchées par la guerre et leur réinsertion dans les communautés d'accueil/rapport sur les progrès réalisés en matière d'état de droit et de respect des droits de l'homme	Préparation et lancement de campagnes d'information sur la justice et les droits de l'homme, l'exploitation sexuelle et le viol : diffusion de 10 messages d'intérêt public sur Radio MINUL et la radio locale; diffusion sur 4 chaînes de télévision de 2 messages vidéo d'intérêt public sur le sida et les droits de l'enfant; distribution de 30 000 prospectus, 10 000 affiches et 2 000 t-shirts; et organisation de 15 réunions de sensibilisation de la population en faisant appel à 8 troupes d'artistes interprètes traditionnels. Activités visant à faire mieux comprendre le processus de transition dans 8 numéros de <i>UNMIL Today</i> ; organisation	Voir plus haut

Produit

Approuvé 2012/13

Proposé 2013/14

	de 5 manifestations spéciales (Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, Journée internationale de la paix, L'art au service des droits de la femme, Journée internationale de la radio et de la télévision en faveur des enfants et Journée de l'enfant africain); diffusion de 10 articles sur le site Web et Facebook, production de 50 photos consacrées à ces journées, organisation de 8 points de presse avec des invités du Gouvernement; diffusion de 12 communiqués de presse et des messages de la porte-parole de la Mission dans le cadre de 8 émissions de radio <i>Coffee Break</i>	
Services de sécurité	Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux 186 postes de garde de toutes les installations de la MINUL situées dans les 15 comtés du Libéria	Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux 186 postes de garde de toutes les installations de la MINUL situées dans les 15 comtés du Libéria. Dans certains sites de la Mission, à la suite du retrait des troupes, la protection du matériel et du personnel des Nations Unies devra être assurée par des agents de sécurité.
Protection rapprochée	Services de protection rapprochée fournis 24 heures sur 24 à 3 hauts responsables de la Mission et à toutes les personnalités en visite ayant au moins rang de sous-secrétaire général	Services de protection rapprochée fournis 24 heures sur 24 au Représentant spécial du Secrétaire général et à toutes les personnalités en visite ayant au moins rang de sous-secrétaire général
Plan de sécurité et évaluation des risques pour la sécurité	Mise à jour semestrielle du plan de sécurité et 2 évaluations annuelles des risques pour la sécurité	Mise à jour semestrielle du plan de sécurité et 2 évaluations annuelles des risques pour la sécurité
Plan de coordination en cas d'urgence	Vérification du plan de coordination en cas d'urgence de la Mission compte tenu des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile; contrôle annuel de la base de données sur les personnes relais pour les questions de sécurité et mise en place de la base dans toutes les régions	Formation de personnes relais pour les questions de sécurité et organisation, deux fois par an, d'un exercice de regroupement, d'évacuation et de réinstallation
Normes minimales de sécurité opérationnelle et normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au	Mise à jour annuelle de l'enquête sur les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile propres à chaque pays	Mise à jour annuelle de l'enquête sur les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile propres à chaque pays

<i>Produit</i>		<i>Approuvé 2012/13</i>	<i>Proposé 2013/14</i>
domicile propres à chaque pays			
Services médicaux			Évacuations sanitaires d'urgence de membres du personnel de la MINUL au sein de la zone de la Mission ou en dehors le cas échéant Services de dépistage du VIH, avec notamment la fourniture d'un traitement postexposition
Programmes de formation en matière de sécurité	Formation de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies à la sécurité. Formation obligatoire de 32 pompiers et coordonnateurs régionaux de la sécurité incendie aux opérations de lutte contre l'incendie et de sauvetage. Organisation de séances de sensibilisation à la prévention des incendies à l'intention de 450 membres de la MINUL, du personnel militaire, des membres de la Police des Nations Unies et du personnel des organismes des Nations Unies. Formation de 90 responsables de la sécurité incendie		Séances de formation biannuelles portant sur les armes à feu pour 65 agents des services de sécurité recrutés sur le plan international, et formation portant sur des armes moins létales pour 167 membres du personnel recruté sur le plan national. Formation portant sur les engins explosifs improvisés à l'intention de 70 membres du personnel recruté sur le plan international ou national chargés de l'accès aux points de contrôle. Formation de 35 membres du personnel recruté sur le plan national aux interventions en cas d'urgence et en cas d'incendie, et de 25 membres du personnel recruté sur le plan international à l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence
Transports maritimes	Exploitation de 1 cargo côtier Stockage et fourniture de 600 000 litres de carburant pour transports maritimes		Exploitation de 1 cargo côtier Stockage et fourniture de 500 000 litres de carburant pour transports maritimes

Tableau 7
Ressources humaines : composante 4 (appui)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2012/13	–	1	1	1	–	3	1	–	4
Postes proposés 2013/14	–	1	2	1	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	1	–	1	2	1	–	3

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	1	–	1	2	1	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	–	(1)	(2)	(1)	–	(3)
Total partiel									
Postes approuvés 2012/13	–	1	2	1	1	5	2	–	7
Postes proposés 2013/14	–	1	2	1	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la Mission									
Bureau du Directeur de l'appui à la mission^c									
Postes approuvés 2012/13	–	1	5	10	8	24	19	3	46
Postes proposés 2013/14	–	1	7	8	8	24	20	4	48
Variation nette	–	–	2	(2)	–	–	1	1	2
Services administratifs									
Postes approuvés 2012/13	–	1	16	12	49	78	118	51	247
Postes proposés 2013/14	–	1	16	12	39	68	110	49	227
Variation nette	–	–	–	–	(10)	(10)	(8)	(2)	(20)
Services d'appui intégrés									
Postes approuvés 2012/13	–	1	17	29	113	160	615	128	903
Postes proposés 2013/14	–	1	15	26	103	145	497	127	769
Variation nette	–	–	(2)	(3)	(10)	(15)	(118)	(1)	(134)
Total partiel, Division de l'appui à la Mission									
Postes approuvés 2012/13	–	3	38	51	170	262	752	182	1 196
Postes proposés 2013/14	–	3	38	46	150	237	627	180	1 044
Variation nette	–	–	–	(5)	(20)	(25)	(125)	(2)	(152)
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	11	65	77	166	–	243
Postes proposés 2013/14	–	–	1	11	65	77	166	–	243
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2012/13	–	4	40	63	235	342	919	182	1 443
Effectif proposé 2013/14	–	4	41	58	216	319	795	180	1 294
Variation nette	–	–	1	(5)	(19)	(23)	(124)	(2)	(149)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	1	–	1	2	1	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	–	(1)	(2)	(1)	–	(3)
Total									
Effectif approuvé 2012/13	–	4	41	63	236	344	920	182	1 446
Effectif proposé 2013/14	–	4	41	58	216	319	795	180	1 294
Variation nette	–	–	–	(5)	(20)	(25)	(125)	(2)	(152)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des coûts relatifs au personnel civil.

^c Compte tenu du fait que le Bureau de la communication et de l'information fait à présent partie de la composante appui, et non plus de la direction exécutive et de l'administration.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 25 postes (suppression de 25 postes (1 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 20 postes du Service mobile), et reclassement de 1 poste P-4 à P-5 et de 1 poste P-3 à P-4)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 125 postes (réaffectation de 14 postes d'agent des services généraux et suppression de 1 poste d'administrateur et de 110 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 2 postes (réaffectation)

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle (transfert de 1 poste P-4, compensé par la suppression de 1 poste P-3 et le reclassement de 1 poste P-4 à P-5 et de 1 poste P-3 à P-4)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste d'agent des services généraux (réaffectation)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert)

Bureau du Directeur

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste de VNU de la Section du génie)

92. L'hygiène et la sécurité du travail ayant acquis une importance accrue à l'ONU et la politique de gestion des risques liés à la sécurité du travail ayant été approuvée pour l'ensemble de l'Organisation afin d'orienter toutes les missions dans leur mise en œuvre d'un programme complet et efficace d'hygiène et de sécurité du travail, le Directeur de l'appui à la mission a créé en 2008 le Groupe de l'hygiène et de la

sécurité du travail au sein de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur. En tant que président du Comité de l'hygiène et de la sécurité du travail, le Directeur de l'appui à la mission a la responsabilité immédiate d'atteindre au quotidien les objectifs opérationnels établis par le Siège dans ce domaine et d'en rendre compte au Chef de la Mission. L'attaché d'administration (P-4) s'est vu ajouter à ses responsabilités celles du contrôle, de l'énoncé des politiques et des directives s'appliquant à l'administration du Groupe. Cependant, un poste de Volontaire des Nations Unies a été prêté par la Section du génie pour un assistant administratif subordonné au chargé d'administration, afin d'assumer les principales opérations et activités quotidiennes nécessaires pour atteindre les objectifs fixés au titre du mandat d'hygiène et de sécurité du travail de la Mission. Cet arrangement s'est avéré fructueux puisque le personnel du Groupe a efficacement orienté et élaboré la structure, les systèmes et les politiques du Groupe. Il est proposé d'officialiser cet arrangement en réaffectant le poste de Volontaire des Nations Unies de la Section du génie au Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

93. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission, et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL, dans sa résolution 2066 (2012), de procéder aux ajustements internes nécessaires aux fins du processus de planification de la transition, et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste (P-3) de fonctionnaire de la Commission d'enquête.

Bureaux régionaux

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste
(transfert de 1 poste P-4 de la Section du génie)*

94. Le Directeur de l'appui à la mission soutient et facilite le travail de la Mission en s'assurant que le quartier général de la MINUL fournit des services administratifs et d'appui logistique efficaces aux bureaux de comté, en étroite coordination avec le Siège de l'ONU et d'autres missions, veillant ainsi à l'efficacité de l'ensemble de la Mission. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission s'acquitte également du contrôle général de la gestion conduite par les cadres supérieurs de la composante appui administratif de la MINUL, afin de garantir que la Mission fournit des services efficaces à tous ses clients internes et externes. Le Bureau est également chargé de fournir des avis concernant les politiques, règlements et stratégies à appliquer à l'appui administratif à fournir à la composante opérationnelle de la Mission. Dans ce contexte, et dans la perspective du retrait progressif de sa composante militaire et du renforcement de sa composante policière, la Mission ferme et réaménage des camps, ce qui implique le déplacement d'une grande quantité de matériel et d'un grand nombre de membres du personnel. Ces tâches étant essentielles au contrôle de cette importante transition, il est proposé de renforcer les bureaux régionaux, qui comptent actuellement 23 postes (4 postes P-3, 2 postes d'agent du Service mobile et 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, en lui attribuant un poste P-4 de fonctionnaire d'administration régional, par transfert d'un poste P-4 de la Section du génie.

Bureau régional de la sécurité aérienne pour l'Afrique de l'Ouest

Personnel recruté sur le plan national : variation nette nulle (reclassement de 1 poste P-4 à P-5 et de 1 poste P-3 à P-4)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

95. La création, à la MINUL, du Bureau régional de la sécurité aérienne pour l'Afrique de l'Ouest, au moyen des ressources disponibles de la Mission, a augmenté la complexité et le volume des activités relatives au contrôle de la sécurité des moyens aériens de la MINUL, de l'ONUCI, du BINUCSIL et du BRSAO. L'accroissement des activités relatives à la sécurité aérienne exige une interaction constante avec les services opérationnels des missions de la région. Dans ce cadre, afin d'aligner la classe du poste du chef du Groupe de la sécurité aérienne sur celle des chefs de sections régionales, notamment ceux des sections des transports aériens, il est proposé de reclasser le poste de spécialiste des transports aériens de P-4 à P-5 pour en faire un Chef du Bureau régional de la sécurité aérienne régionale, et de reclasser un poste de spécialiste des transports aériens de P-3 à P-4. Compte tenu des instructions figurant dans le manuel de sécurité aérienne de 2012 du Département de l'appui aux missions, il est en outre proposé de renforcer le service chargé de la sécurité aérienne, qui compte actuellement trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile), en lui attribuant un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, par transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des transports.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 10 postes (réaffectation de 2 postes d'agent du Service mobile et suppression de 8 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 8 postes d'agent des services généraux (suppression de 10 postes, contrebalancée par la réaffectation de 2 postes) (réaffectation)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 2 postes (réaffectation)

Bureau du Chef des services administratifs

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste d'agent des services généraux (suppression)

96. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012) de procéder aux ajustements internes nécessaires aux fins du processus de planification de la transition, et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 1 poste d'Assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes d'agent du Service mobile (suppression)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 8 postes d'agent des services généraux (suppression)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 3 postes (réaffectation)

97. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012), et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer quatre postes d'assistant (finances) (agents du Service mobile) et huit postes d'assistant (finances) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de réaffecter trois postes de Volontaire des Nations Unies, respectivement à la Section des Services médicaux, au Centre d'opérations civilo-militaires et au Groupe de l'appui à la coopération régionale et inter-missions.

Section de la gestion des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes d'agent du Service mobile (suppression)

98. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012), et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant chargé des voyages (agents du Service mobile).

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes d'agent du Service mobile (suppression)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste d'agent des services généraux (suppression)

99. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012), et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agents du Service mobile) et un poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes d'agent du Service mobile (suppression)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (réaffectation)

100. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012), et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de réaffecter deux postes d'agent du Service mobile à la Section des transports aériens et un poste de Volontaire des Nations Unies à la Section des Services médicaux.

Section des Services médicaux

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes d'agent des services généraux (réaffectation de 2 postes de la Section des approvisionnements)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (réaffectation de deux postes de VNU de la Section des finances et de la Section des achats)

101. Actuellement dotée d'un effectif de 32 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 15 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 11 postes de Volontaires des Nations Unies), la Section des Services médicaux assure les services de santé de base dans la Mission, notamment les vaccinations, les analyses de laboratoire, les services de radiographie et les soins dentaires, ainsi que les services d'évacuation à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission. Elle gère deux infirmeries de niveau I à Monrovia et six postes sanitaires sur l'ensemble de la zone de la Mission. Elle supervise également la gestion de trois hôpitaux de niveau II et d'un hôpital de niveau III appartenant aux contingents. Compte tenu de l'absence d'infrastructures médicales appropriées au niveau national et à celui des États, la couverture médicale devra être maintenue à Gbarnga et Buchanan à l'appui du mandat de la Mission, dans le cadre du retrait de sa composante militaire. À cet égard, il est proposé de renforcer la Section des services médicaux en lui attribuant deux postes d'infirmier ou d'infirmière (Volontaires des Nations Unies), par transfert de deux postes de Volontaire des Nations Unies de la Section des finances et de la Section des achats, et de deux postes d'infirmier ou d'infirmière (agent des services généraux recruté sur le plan national) par transfert de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des approvisionnements.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 15 postes (transfert de 1 poste P-4 et suppression de 16 postes (1 P-4, 1 P-3, 2 P-2 et 12 postes d'agent du Service mobile) contrebalancée par la réaffectation de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 118 postes (réaffectation de 17 postes d'agent des services généraux et suppression de 101 postes (1 poste d'administrateur et 100 postes d'agent des services généraux))

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 1 poste (transfert)

Centre des opérations logistiques conjointes

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste
(réaffectation de 1 poste P-3)*

102. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012), et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de réaffecter un poste P-3 à la Section des transports aériens.

Section du contrôle des mouvements

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste P-3)*

103. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012), et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste P-3 de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports.

Section du génie

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes
(transfert de 1 poste P-4 et suppression de 3 postes d'agent
du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 51 postes d'agent
des services généraux (réaffectation de 14 postes et suppression
de 37 postes)*

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert)

104. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission, et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012), et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 3 postes respectifs d'agent du Service mobile (1 poste d'assistant (gestions des installations), 1 poste d'assistant administratif et 1 poste d'assistant aux entrepôts) et 37 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (8 postes d'assistant Génie, 1 poste d'assistant aux entrepôts, 22 postes de maçon et 6 postes de technicien du bâtiment). Il est également proposé de réaffecter 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, et de transférer 1 poste P-4 et 1 emploi de Volontaire des Nations Unies, respectivement aux bureaux régionaux et au Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (réaffectation de 1 poste P-3 et de 2 postes d'agent du Service mobile de la Section des achats et suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3 d'administrateur)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (réaffectation)

105. Actuellement dotée d'un effectif de 39 postes (1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 8 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 10 postes de Volontaire des Nations Unies), la Section des transports aériens est chargée de veiller à ce que la flotte aérienne opère conformément aux normes et pratiques recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale, aux normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires et aux politiques, procédures et pratiques établies de l'ONU. La Section conduit aussi des opérations liées au déploiement rapide des forces de sécurité et aux patrouilles accrues le long des frontières avec la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone, et fournit, avec la flexibilité maximum, des appareils destinés aux passagers et au fret, aux activités de liaison et aux évacuations médicales. En outre, elle exploite et entretient sept aérodromes et plus de 35 héliports, ainsi que ses ressources à l'aéroport international Roberts et à l'aérodrome Spriggs Payne. Compte tenu des troubles récents sur la frontière avec la Côte d'Ivoire, le nombre des vols d'hélicoptères militaires a augmenté le long de la frontière. En outre, le service d'urgence et de secours en cas de catastrophe aérienne, qui doit être dirigé par les autorités aéroportuaires nationales, a des capacités très limitées. Actuellement, la Section ne dispose pas de spécialiste des secours en cas de catastrophe aérienne. Par ailleurs, l'aviation civile au Libéria commence à se développer, avec davantage de compagnies assurant des vols dans l'espace aérien national, et parfois les compagnies utilisent des aérodromes entièrement gérés par la MINUL. À la lumière de ce qui précède, il est proposé de renforcer la Section des transports aériens en lui attribuant deux postes d'agent du Service mobile, respectivement pour 1 capitaine des pompiers et 1 officier de permanence des opérations aérienne, par transfert de 2 postes d'agent du Service mobile et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies, venant respectivement de la Section des achats et de la Section des transports.

106. Le tableau d'effectifs de la Section des transports aériens approuvé pour l'exercice 2011/12 tenait compte de la transformation d'un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3) en poste d'administrateur recruté sur le plan national. La Mission a publié une annonce concernant cet emploi à deux reprises, mais n'a pas reçu suffisamment de candidatures qualifiées en raison d'un manque de compétences techniques requises pour les activités aériennes spécialisées. Dans ces circonstances, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur recruté sur le plan national et de réaffecter un poste P-3 du Centre des opérations logistiques conjointes.

107. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012), de procéder aux ajustements

internes nécessaires aux fins du processus de planification de la transition, et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile).

Section des communications et de l'informatique

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes
(suppression de 2 postes P-2 et de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 postes d'agent
des services généraux (suppression de 10 postes))*

108. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012), et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 2 postes P-2 d'informaticien adjoint de 1^{re} classe, 1 poste d'assistant aux télécommunications (agent du Service mobile) et 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (3 postes d'assistant à la facturation et 7 postes d'installateur) .

Section des transports

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes
(suppression de 1 poste P-4 et de 2 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 19 postes d'agent
des services généraux (réaffectation de 1 poste et suppression de 18 postes)*

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (réaffectation)

109. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012), et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 1 poste P-4 de chef adjoint de la section des transports, 2 postes d'assistant (transports) (agent du Service mobile) et 18 postes d'assistant (transports) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est également proposé de réaffecter 1 poste de Volontaire des Nations Unies et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le poste national respectivement à la Section des transports aériens et au Groupe de la sécurité aérienne.

Section des approvisionnements

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes
(suppression de 4 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 37 postes d'agent
des services généraux (réaffectation de 2 postes et suppression de 35 postes)*

110. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012), et afin d'améliorer le ratio

entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 4 postes d'assistant à l'approvisionnement (agent du Service mobile) et 35 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (20 postes d'assistant aux entrepôts et 15 postes d'assistant à la gestion des carburants). Il est également proposé de réaffecter deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des Services médicaux.

Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)*

111. Dans le cadre de la reconfiguration de la structure organisationnelle et administrative de la Mission et conformément à l'instruction donnée par le Conseil de sécurité à la MINUL dans sa résolution 2066 (2012), et afin d'améliorer le ratio entre le personnel opérationnel et le personnel d'appui en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (agent du Service mobile).

Équipe Déontologie et discipline

*Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle
[transformation en postes de 2 emplois de temporaire autre que pour
les réunions (1 P-4 et 1 agent du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : variation nette nulle
[(transformation en poste de 1 emploi de temporaire autre que pour
les réunions (agent des services généraux)]*

112. Les équipes Déontologie et discipline des missions de maintien de la paix ont pour tâche de mettre en œuvre une stratégie visant à éliminer les comportements répréhensibles, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, en s'appuyant sur trois éléments fondamentaux : les activités de prévention; les activités d'application; et les mesures correctives. Ces fonctions font à présent partie intégrante des opérations de maintien de la paix, et peuvent être considérées comme ayant un caractère permanent. C'est pourquoi il est proposé de transformer en postes 3 emplois de temporaire occupés respectivement par un spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4), un assistant administratif (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	7 110,2	7 263,4	7 050,0	(213,4)	(2,9)
Contingents	185 041,2	178 867,2	140 255,7	(38 611,5)	(21,6)
Police des Nations Unies	24 823,2	26 109,9	24 970,5	(1 139,4)	(4,4)
Unités de police constituées	20 957,0	19 647,7	31 726,9	12 079,2	61,5
Total partiel	237 931,6	231 888,2	204 003,1	(27 885,1)	(12,0)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	95 772,5	91 141,2	95 001,9	3 860,7	4,2
Personnel recruté sur le plan national	17 261,2	17 427,3	17 162,8	(264,5)	(1,5)
Volontaires des Nations Unies	11 523,4	11 405,5	11 744,6	339,1	3,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	508,3	441,7	9,0	(432,7)	(98,0)
Total partiel	125 065,4	120 415,7	123 918,3	3 502,6	2,9
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	1 270,3	1 492,8	1 540,7	47,9	3,2
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	524,3	891,0	673,3	(217,7)	(24,4)
Voyages	2 270,3	2 077,4	1 974,3	(103,1)	(5,0)
Installations et infrastructures	54 386,5	48 895,8	48 576,7	(319,1)	(0,7)
Transports terrestres	10 594,7	9 077,3	13 992,2	4 914,9	54,1
Transports aériens	58 164,2	48 686,1	48 538,9	(147,2)	(0,3)
Transports maritimes ou fluviaux	3 006,9	3 237,1	3 143,0	(94,1)	(2,9)
Communications	11 403,0	11 512,9	11 767,3	254,4	2,2
Informatique	4 076,2	3 878,1	4 785,8	907,7	23,4
Santé	7 723,1	7 482,6	7 208,4	(274,2)	(3,7)
Matériel spécial	2 219,0	2 052,5	1 755,2	(297,3)	(14,5)
Fournitures, services et matériel divers	3 281,7	3 817,5	5 346,8	1 529,3	40,1
Projets à effet rapide	1 000,0	1 000,0	1 000,0	—	—
Total partiel	159 920,2	144 101,1	150 302,6	6 201,5	4,3
Total brut	522 917,2	496 405,0	478 224,0	(18 181,0)	(3,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	11 510,6	9 732,0	9 562,8	(169,2)	(1,7)
Total net	511 406,6	486 673,0	468 661,2	(18 011,8)	(3,7)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a	52,8	52,8	52,8	–	–
Total	522 970,0	496 457,8	478 276,8	(18 181,0)	(3,7)

^a Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 incluent 52 800 dollars provenant du Gouvernement allemand.

B. Contributions non budgétisées

113. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2013/14 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut des forces ^a	2 644,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	2 644,2

^a Y compris la valeur locative estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement et l'exemption des droits et taxes sur les transports aériens.

C. Gains d'efficience

114. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 ont été établies sur la base des initiatives suivantes, qui visent à réaliser des gains d'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	Initiative
Installations et infrastructures	64,0	Réduction de la consommation en carburant, le regroupement des camps permettant de diminuer le nombre de groupes électrogènes et d'appareils de climatisation
Transports terrestres	210,0	Réduction de 3 % du kilométrage, les directives en matière d'utilisation des véhicules en dehors du service étant strictement appliquées
Informatique	65,0	Réduction du nombre de serveurs en raison de la dématérialisation croissante
Total	339,0	

D. Taux de vacance de postes

115. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2011/12</i>	<i>Taux budgétisé 2012/13</i>	<i>Projection 2013/14</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	3,0	2,0	3,0
Contingents	0,5	2,0	2,0
Police des Nations Unies	9,0	5,0	7,0
Unités de police constituées	0,1	–	5,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	7,8	12,0	9,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	22,7	15,0	20,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,3	5,0	5,0
Volontaires des Nations Unies	7,2	9,0	7,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international (fonctionnement)	–	–	–
Personnel recruté sur le plan international (élections)	75,0	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	12,5	12,0	12,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

116. Les taux de vacance de postes appliqués sont déterminés par l'effectif réellement déployé pendant l'exercice 2011/12 et le premier semestre de l'exercice 2012/13, ainsi que par l'évolution des dépenses de la Mission et les changements escomptés dans les effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

117. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2013/14, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 61 545 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>
Matériel majeur	
Contingents	27 424,7
Unités de police constituées	6 178,3
Total partiel	33 603,0
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	14 186,6
Communications	5 850,1
Santé	6 150,3
Matériel spécial	1 755,2
Total partiel	27 942,2
Total	61 545,2

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,80	1 ^{er} novembre 2008	Septembre-octobre 2008
Usage opérationnel intensif	1,30	1 ^{er} novembre 2008	Septembre-octobre 2008
Acte d'hostilité ou abandon forcé	0,60	1 ^{er} novembre 2008	Septembre-octobre 2008
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-5,0		

F. Formation

118. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	406,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	407,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	232,9
Total	1 046,8

119. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2013/14, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>
Formation interne	1 052	917	894	2 034	1 015	678	2 046	4 719	65
Formation externe ^a	48	44	45	16	5	12	1	3	8
Total	1 100	961	939	2 050	1 020	690	2 047	4 722	73

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

120. Le programme de formation élaboré pour la Mission pour l'exercice 2013/14 vise, dans le cadre de 106 stages destinés à 1 702 participants, à améliorer les compétences du personnel en matière d'encadrement, d'administration et d'organisation. Il portera essentiellement sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques du personnel dans les domaines suivants : administration, budget, finance, aviation, génie, transports terrestres, communications, gestion des ressources humaines, informatique, affaires politiques et civiles, normes de conduite et discipline, sensibilisation aux comportements sexistes, sécurité, santé, gestion des achats et des marchés, état de droit, gestion des approvisionnements et du matériel.

G. Services de détection des mines et de déminage

121. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	—
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection de mines et de déminage	1 648,6
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	—

122. Aux termes de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, la MINUL a pour mission d'aider le Gouvernement libérien à combler les graves lacunes qui compromettent le transfert des compétences. C'est dans ce cadre que la Mission a confié au Service de la lutte antimines le soin de lancer un programme visant à renforcer les capacités de neutralisation des explosifs et munitions des forces armées du Libéria. Il s'agit de combler l'une des principales lacunes mises en évidence par

l'évaluation des forces et des faiblesses en matière de sécurité nationale que la MINUL et le Gouvernement libérien ont effectuée conjointement, en octobre 2011. Au Libéria, on découvre en moyenne, chaque semaine, deux engins ou munitions non explosés (principalement des roquettes, des grenades ou des obus de mortier). Sur les trois compagnies de génie militaire de la MINUL qui s'emploient actuellement à améliorer la sécurité, il n'en restera plus qu'une après le 30 juin 2015, du fait de la réduction des effectifs militaires de la Mission. Aucune institution libérienne du secteur de la sécurité ne dispose à l'heure actuelle de moyens dans ce domaine.

H. Projets à effet rapide

123. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2013/14 et les chiffres des exercices antérieurs s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2011/12 (effectif)	1 000,0	43
2012/13 (approuvé)	1 000,0	40
2013/14 (proposé)		
Remise en état ou construction de postes de police	250,0	10
Remise en état ou construction de bureaux de l'immigration et de postes frontière	250,0	10
Remise en état ou construction de tribunaux d'instance	250,0	10
Projets visant à renforcer les capacités des populations vulnérables afin de promouvoir la cohésion sociale	250,0	10
Total	1 000,0	40

124. Ces projets à effet rapide concernent la remise en état ou la construction de tribunaux d'instance, de postes de police ou de contrôle de l'immigration et de postes frontière, ainsi que le renforcement des capacités des populations vulnérables, dans l'intérêt de la cohésion sociale. Ils visent à consolider les institutions chargées de faire respecter l'état de droit dans les zones rurales, conformément au mandat de la Mission.

III. Analyse des variations¹

125. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui sont utilisés dans les rapports précédents.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(213,4)	(2,9 %)

• **Paramètres budgétaires : baisse des coûts afférents aux voyages nécessités par la relève**

126. La variation tient essentiellement à la baisse des dépenses prévues au titre des voyages nécessités par la relève, le coût de l'aller retour en avion s'élevant à 3 940 dollars, contre 4 952 dollars pendant l'exercice 2012/13. Un taux de vacance de postes de 3 % a en outre été appliqué pour le calcul des dépenses relatives aux observateurs militaires, contre 2 % lors de l'exercice 2012/13.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(38 611,5)	(21,6 %)

• **Mandat : réduction de l'effectif militaire**

127. La variation s'explique essentiellement par le fait que l'effectif militaire, qui s'élevait à 7 807 personnes pendant l'exercice 2012/13, sera ramené à 5 783 personnes d'ici au 1^{er} juillet 2013, puis à 4 765 au 1^{er} avril 2014 (rapatriement prévu de 2 024 militaires pendant l'exercice 2012/13 et de 1 018 d'ici au quatrième trimestre de l'exercice 2013/14). Un taux de vacance de postes de 2 % a été appliqué pour le calcul des dépenses afférentes aux membres des contingents.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(1 139,4)	(4,4 %)

• **Paramètres budgétaires : baisse des coûts afférents aux voyages nécessités par la relève**

128. La variation qui apparaît à cette rubrique s'explique essentiellement par la diminution des dépenses prévues au titre des voyages occasionnés par la relève, le coût de l'aller retour en avion s'élevant à 4 008 dollars, contre 5 283 dollars pour l'exercice 2012/13. Un taux de vacance de postes de 7 % a en outre été appliqué pour le calcul des dépenses relatives à la Police des Nations Unies, contre 5 % lors de l'exercice 2012/13.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(12 079,2)	(61,5 %)

• **Mandat : augmentation de l'effectif des unités de police constituées**

129. La variation s'explique essentiellement par le fait que le nombre d'unités de police constituées passera de 7 à 10, que leur effectif atteindra 1 265 personnes en 2013/14, contre 845 en 2012/13, et qu'il sera fait davantage appel à des vols charters commerciaux pour les voyages effectués au titre de la relève, alors qu'il était prévu, pour l'exercice précédent, d'utiliser les moyens aériens de l'ONU. Cette variation est compensée en partie par l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % pour le calcul des dépenses relatives aux unités de police constituées, alors qu'aucun taux n'a été appliqué pour l'exercice 2012/13.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	3 860,7	4,2 %

• **Gestion : application d'un taux de vacance de postes moins élevé et révision du barème des traitements**

130. Les principaux facteurs expliquant la variation sont l'application, sur la base de l'expérience passée de la Mission, d'un taux de vacance de postes de 9 % pour le calcul des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international (contre 12 % en 2012/13), et la révision du barème des traitements établi pour l'exercice 2013/14. Cette variation est compensée en partie par une réduction de l'effectif de 28 postes.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(264,5)	(1,5 %)

• **Gestion : réduction des effectifs recrutés sur le plan national**

131. La variation s'explique principalement par la réduction de l'effectif de 110 postes d'agent recruté sur le plan national en raison de la réorganisation et de la restructuration administrative de la Mission, qui a pour but d'améliorer, conformément à la résolution 66/264, le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, et par l'application, dans le calcul des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national, d'un taux de vacance de postes de 20 % pour les administrateurs, contre 15 % en 2012/13. La diminution globale est en partie compensée par le fait que les prévisions de dépenses afférentes aux traitements du personnel local ont été calculées, compte tenu de l'évolution des dépenses et de l'achèvement de l'opération de classement de la Mission, sur la base du barème des traitements applicable aux agents des services généraux de la classe G-4 (échelon V) et aux administrateurs de la classe AN-B (échelon VII), et non plus du barème des traitements applicable aux agents des services généraux de la classe G-3 (échelon IX) et aux administrateurs de la classe AN-B (échelon IV), comme en 2012/13.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	432,7	98,0 %

• **Gestion : application d'un taux plus faible de vacance de postes**

132. La variation s'explique essentiellement par l'application, sur la base de l'expérience passée de la Mission, d'un taux de vacance de postes de 7 % dans le calcul des coûts relatifs aux Volontaires des Nations Unies, plus faible que les 9 % de 2012/13.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(432,7)	(98,0 %)

• **Gestion : transformation d'emplois de temporaire en postes**

133. La variation s'explique par la transformation proposée d'emplois de temporaire de l'Équipe déontologie et discipline en postes.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(217,7)	(24,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

134. La variation s'explique essentiellement par le fait que la Mission recourt à moins de consultants pour ses programmes de formation, puisque le nombre de cours et de participants diminue en raison de la réduction des effectifs des composantes militaire et civile de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(103,1)	(5,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

135. La variation s'explique principalement par la diminution des voyages effectués à des fins autres que la formation, en raison de la réduction des effectifs des composantes militaire et civile de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(319,1)	(0,7 %)

• **Mandat : réduction de l'effectif militaire**

136. Cette variation s'explique principalement par la diminution des dépenses prévues au titre du soutien logistique autonome, en raison de la réduction des effectifs militaires. Ces diminutions concernent : les citernes à eau, les fosses septiques et le matériel d'hébergement, du fait de la fermeture de camps; l'approvisionnement en eau, la Mission ayant davantage recours aux ressources des puits qu'aux services de la société nationale de distribution d'eau; les services de sécurité, un contrat plus intéressant ayant été signé avec un nouveau prestataire; les carburants et lubrifiants, le nombre de groupes électrogènes appartenant à l'ONU ou aux contingents ayant diminué.

137. La baisse globale des dépenses est partiellement compensée par une augmentation des coûts liés : au programme de remplacement du matériel et des installations de la Mission ayant dépassé leur durée de vie utile ou étant devenus obsolètes, notamment les structures préfabriquées telles que les locaux modulaires en dur, les blocs sanitaires et les conteneurs maritimes ainsi que d'autres types de matériel, comme un incinérateur, une balance et un broyeur utilisés pour l'assainissement, en application des normes et directives environnementales; à l'achat de matériel électrique devant permettre d'assurer l'efficacité fonctionnelle et la sécurité; au renouvellement du contrat de location de locaux; aux contrats d'entretien toujours en vigueur ou renouvelés; aux services de construction relatifs à des projets concernant l'assainissement, l'environnement, la sécurité et les opérations; à la consommation accrue de pièces de rechange et de fournitures d'entretien en raison du vieillissement des biens de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	4 914,9	54,1 %

• **Gestion : acquisition de véhicules de remplacement**

138. La variation est surtout due au vieillissement du parc de la Mission, qui rend nécessaire l'acquisition de véhicules de remplacement et de pièces de rechange, et au fait qu'aucune provision n'a été constituée à cet effet pendant les exercices 2011/12 et 2012/13. L'augmentation globale des dépenses prévues est partiellement compensée par une baisse escomptée de la consommation de carburants d'environ 5 % par rapport à l'exercice 2012/13.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(147,2)	(0,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

139. La variation, qui s'explique essentiellement par l'arrêt de l'exploitation d'un hélicoptère moyen porteur, est en partie compensée par des dépenses supplémentaires au titre de la location et de l'exploitation des avions de la Mission, en raison de l'augmentation des coûts garantis de la flotte et de l'heure de vol, sur la base du contrat en vigueur.

	<i>Variation</i>	
Communications	254,4	2,2 %

• **Gestion : acquisition de matériel de remplacement**

140. La variation constatée à cette rubrique s'explique avant tout par l'augmentation des dépenses liées au remplacement de matériel de communication obsolète.

	<i>Variation</i>	
Informatique	907,7	23,4 %

• **Gestion : augmentation des services d'informatique et de communication**

141. La variation s'explique par l'accroissement prévu des dépenses au titre du matériel de communication obsolète à remplacer et des services informatiques, en particulier l'assistance de niveau I, II ou III à prévoir pour les logiciels nouveaux ou mis à niveau ou à jour, notamment le progiciel Field Support Suite, composé de 18 modules, qui facilite la mise en service d'Umoja (320 dollars par utilisateur et par an), et les services centralisés fournis par le Bureau de l'informatique et des communications (75 dollars par utilisateur et par an). Cette augmentation globale est en partie compensée par une diminution des dépenses au titre des licences, des redevances et de la location de logiciels, eu égard à la réduction des effectifs des composantes militaire et civile de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Santé	(274,2)	(3,7 %)

• **Mandat : réduction de l'effectif militaire**

142. La variation tient avant tout à la baisse prévue du soutien logistique autonome, en raison de la réduction de l'effectif militaire.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(297,3)	(14,5 %)

• **Mandat : réduction de l'effectif militaire**

143. La variation tient avant tout à la baisse prévue du soutien logistique autonome, en raison de la réduction de l'effectif militaire.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 529,3	40,1 %

• **Mandat : programme de déminage destiné à combler les graves lacunes du Gouvernement en la matière**

144. Le principal facteur expliquant la variation est la mise en œuvre, par le Service de la lutte antimines, d'un programme de formation au déminage, dont l'objectif est de combler les graves lacunes du Gouvernement afin de faciliter, en application de la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, le transfert des compétences. L'augmentation globale des dépenses prévues est en partie compensée par la diminution des droits à acquitter, pour le cargo côtier de la Mission, au port de Monrovia et à ceux des pays voisins, et par la baisse du coût du fret concernant le trafic avec les autres missions et la Base de soutien logistique des Nations Unies, ainsi que par la baisse des dépenses au titre des autres services, le coût de la dépollution de l'environnement étant inscrit à la rubrique de l'aménagement et de la rénovation des locaux dans le projet de budget pour 2013/14, ce qui n'était pas le cas en 2012/13.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

145. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 478 224 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 119 556 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2013;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 358 668 000 dollars pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 juin 2014, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 39 852 000 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/264 et 66/275 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 66/264)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
L'Assemblée générale note que, s'agissant du personnel civil, les taux de vacance de postes et de rotation ont un peu diminué récemment, tout en considérant qu'il y a encore des progrès à faire en la matière, et prie donc le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 21).	La MINUL continue de faire des progrès en ce qui concerne la réduction de son taux de vacance de postes, ce qui, dans une large mesure, peut être attribué à la mise au point des processus des organes centraux de contrôle des missions. Le taux de vacance de postes du personnel civil recruté sur le plan international a été ramené de 18,6 % au 30 juin 2010 à 17,6 % au 30 juin 2011 puis à 7,8 % en juin 2012.
L'Assemblée générale souligne qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix, afin en particulier de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions (par. 23).	La MINUL a procédé à un examen détaillé de ses effectifs et postes vacants lors de l'élaboration de son budget pour l'exercice 2012/13. Elle a supprimé un certain nombre de postes civils pourvus sur le plan international et en a transformé certains en postes pourvus sur le plan national. En outre, lors de l'élaboration du projet de budget pour 2013/14, la MINUL a passé en revue la structure des effectifs civils, section par section, en vue de les rationaliser par le biais de transferts, réaffectations ou suppressions de postes au cours du réaménagement de la structure administrative et organisationnelle de la Mission et de la réduction de ses effectifs.
L'Assemblée générale se félicite des améliorations obtenues en ce qui concerne, notamment, le contrôle physique des biens durables, souligne qu'il importe de renforcer l'ensemble du cycle de gestion de la chaîne logistique des opérations de maintien de la paix et, à ce sujet, prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 30).	La MINUL a renforcé les contrôles internes dans le domaine de la gestion des biens. À cet égard, la Section de la gestion du matériel a organisé des réunions mensuelles des parties prenantes avec toutes les unités à comptabilité autonome afin d'examiner les résultats de la gestion de ces unités et leur donne des conseils sur la manière de remédier à la sous-performance. À titre d'exemple, les gestionnaires sont incités à faire le suivi auprès des utilisateurs finals et à éliminer les écarts constatés à la rubrique des biens « introuvables ». On a

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à l'application des directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 31).	également rappelé aux fonctionnaires qu'ils doivent répondre du matériel appartenant aux Nations Unies et obligatoirement utiliser les pièces justificatives. Mis en œuvre Les directives concernant l'usage de véhicules de permission ont été signées par le Directeur de l'appui à la mission en août 2012.

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

(Résolution 66/275)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
L'Assemblée générale prie de nouveau le Secrétaire général d'appliquer le principe de l'unité d'action des Nations Unies, conformément aux textes qu'elle a adoptés et à ceux qu'ont adoptés le Conseil économique et social, les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies et les organes directeurs des institutions spécialisées (par. 11).	Suite à la création en mars 2012 d'un Comité directeur mixte formé de représentants du Gouvernement et des Nations Unies et des partenaires de développement, des progrès continuent d'être faits en ce qui concerne l'application du principe de l'unité d'action des Nations Unies. Le Comité a approuvé en janvier 2013 le programme unique que constitue le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2013-2017, qui comprend un plan d'action assorti d'estimations de coûts. Ce plan d'action guidera la programmation de la MINUL et de l'équipe de pays des Nations Unies en 2013-2014. En outre, un plan quinquennal de gestion du changement a été élaboré dans le respect du principe de l'unité d'action et compte tenu du processus de transition que traverse la MINUL, dans le but d'harmoniser les pratiques de fonctionnement dans des domaines clefs, comme les voyages, la gestion des ressources humaines, les achats et l'informatique.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/66/718)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires estime que, pour faciliter l'évaluation de l'incidence des mesures d'efficience, des	La MINUL prévoit de réaliser des gains d'efficacité à hauteur de 16 millions de dollars au cours de l'exercice 2012/13. Il s'agit notamment de l'extension de la durée

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
renseignements détaillés sur les économies résultant de l'application de mesures d'efficience devraient être présentés, le cas échéant, à la section concernant l'analyse des écarts dans les rapports sur l'exécution du budget (par. 19).	de vie utile des biens tels que les véhicules et les groupes électrogènes. La Mission rendra compte de l'impact réel de ces mesures dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant.
Le Comité consultatif souhaite que, lors de l'établissement des rapports sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011/12, une distinction soit faite entre les éventuelles économies découlant de l'application de mesures d'efficience et la sous-utilisation des ressources résultant d'autres facteurs (par. 23).	La Mission continue à examiner ses opérations pour assurer une nette distinction entre gains d'efficacité et sous-utilisation des crédits.
Le Comité consultatif se félicite des efforts engagés pour définir des objectifs transversaux de réduction des ressources et examiner de façon critique les prévisions de dépenses d'équipement par mission, et prend note des assurances données au sujet de la prise en compte de la situation particulière de chaque opération de maintien de la paix lors de l'établissement des budgets. Il considère toutefois que les projets auraient dû renfermer de plus amples renseignements sur la façon dont ces mesures vont être appliquées dans chaque mission, y compris les mesures d'atténuation envisagées le cas échéant pour faire en sorte que l'accomplissement des mandats n'en pâtisse pas (par. 33).	La MINUL a fait l'inventaire des objectifs transversaux et examiné avec la plus grande vigilance les propositions concernant la réduction des ressources et les dépenses d'équipement. La Cellule mixte de coordination des mouvements du Centre d'opérations aériennes a été créée et fonctionne. Une décision est également en voie d'être prise sur l'utilisation prioritaire des véhicules des pays fournisseurs de contingents pour les déplacements. La Mission a fourni des informations sur les mesures à appliquer pour faire en sorte que l'exécution de son mandat n'en pâtisse pas.
À ce sujet, le Comité consultatif recommande d'éviter d'assimiler le report de dépenses d'équipement à l'application de mesures d'économie durables reposant sur la transformation des modes de fonctionnement en vue d'exécuter plus efficacement les mandats. Il compte qu'une planification judicieuse aura lieu pour garantir que toute reconduite des dépenses d'équipement reportées de l'exercice 2012/13 ne se solde pas pour les États Membres par une charge financière supplémentaire lors d'exercices ultérieurs (par. 34).	La MINUL a l'intention d'élaborer des mesures d'efficacité qui ne considèrent pas le report de dépenses d'équipement comme un moyen de réaliser des gains d'efficacité.
Le Comité consultatif estime que les coefficients délais de déploiement et taux de vacance de postes à appliquer devraient reposer sur des hypothèses budgétaires pleinement justifiées tenant compte des données historiques et des facteurs prévisibles. Ces coefficients devraient être clairement justifiés dans les projets de budget, en particulier lorsqu'ils diffèrent de ceux effectivement observés au moment de l'établissement du budget (par. 36).	Les taux de vacance de postes utilisés pour le calcul des prévisions budgétaires de la MINUL sont fondés sur les taux effectifs appliqués lors de l'exécution du budget précédent et pendant les six premiers mois de l'exercice en cours. Ainsi, le taux effectif de vacance de postes de 7,8 % appliqué au personnel recruté sur le plan international au 30 juin 2012 et le taux moyen de 9,4 % enregistré pour la période allant de juillet à décembre 2012 ont servi au calcul du taux de 9 % retenu pour l'exercice 2013/14.

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif estime que les réformes de la gestion des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale au cours des dernières années et l'utilisation des fichiers de candidats présélectionnés devraient conduire à une réduction manifeste et soutenue des taux effectifs de vacance des postes du personnel civil dans toutes les opérations de maintien de la paix. Il considère par conséquent que cette question devrait rester à l'examen lors de la présentation des futurs projets de budget (par. 38).

Le Comité consultatif considère que pour préciser la base sur laquelle les dépenses ont été calculées, en particulier lors du déploiement ou de l'élargissement des missions, l'information présentée à l'Assemblée générale dans le cadre des projets de budget devrait comprendre des données détaillées sur les calendriers de déploiement échelonné des contingents et du personnel de police, et leurs incidences sur les prévisions de dépenses (par. 39).

Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période et, en particulier, avant que la création de nouveaux postes ne soit proposée à l'Assemblée générale. Il n'est pas certain que chaque opération de maintien de la paix procède régulièrement à de tels examens. À cet égard, il est rappelé que dans le contexte du projet de budget-programme, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/246, a entériné la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le projet de budget-programme précise en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu. Le Comité recommande d'appliquer le même critère aux postes des opérations de maintien de la paix et de faire figurer des informations sur les postes vacants depuis au moins deux ans dans les projets de budget des missions, assorties de justifications spécifiques pour ceux qu'il est proposé de maintenir (par. 54).

À cet égard, le Comité consultatif reste préoccupé par la proportion des ressources affectées à la formation qui sert à couvrir les frais de voyage liés aux formations. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (par. 74).

La MINUL continue de faire des progrès en ce qui concerne la réduction de son taux de vacance de postes, ce qui, dans une large mesure, peut être attribué à la mise au point des processus des organes centraux de contrôle des missions. Le taux de vacance de postes du personnel civil recruté sur le plan international a été ramené de 18,6 % au 30 juin 2010 à 17,6 % au 30 juin 2011 puis à 7,8 % en juin 2012.

Le projet de budget de la MINUL pour 2013/14 donne des informations sur le retrait de 1 018 membres de la composante militaire de la Mission durant le dernier trimestre de l'exercice et sur l'élargissement au début de l'exercice de sa composante de police à laquelle seront ajoutés 420 membres supplémentaires d'unités de police constituées.

La Mission et le Siège se sont lancés dans un effort conjoint visant à réduire les délais de recrutement, dans le but de faire baisser les taux de vacance de postes. En août 2010, le Siège a délégué à la MINUL l'essentiel des fonctions de recrutement. Les fonctionnaires de la Mission ont été formés aux divers processus et procédures gérés jusqu'alors par le Siège. On a constaté une nette amélioration du nombre de postes demeurés vacants sur une longue durée. En août 2012, un poste (sur les 513 postes approuvés pour un recrutement sur le plan international) était vacant depuis plus de 24 mois et il est proposé de l'utiliser à l'appui de la nouvelle structure de la MINUL dans la région frontalière.

Depuis 2011, la MINUL suit de près les vacances de postes et présente des rapports hebdomadaires à ce sujet afin de permettre un examen continu des exigences liées à chacun des postes vacants et de raccourcir le plus possible les délais de recrutement.

La MINUL s'est efforcée de suivre de près les voyages entrepris à des fins de formation afin d'utiliser les fonds aussi judicieusement que possible. Les dépenses au titre des voyages liés aux formations ont diminué régulièrement et ont été ramenées de 546 100 dollars au cours de l'exercice 2009/10 à 362 300 dollars en 2010/11, puis à 323 400 en 2011/12.

Le Comité recommande qu'à l'avenir des efforts soient déployés, dans le cadre des rapports sur les gains d'efficacité et les économies réalisées, pour collecter et fournir des données fiables permettant d'établir indubitablement les relations de cause à effet entre les mesures prises et tout gain d'efficacité ou économie. Le Comité note qu'à l'heure actuelle, l'évaluation de l'impact des mesures d'efficacité sur l'exécution des mandats et la prestation de services laisse à désirer (par. 86).

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général examine les dotations en véhicules et matériel informatique au sein des opérations de maintien de la paix et les aligne sur les ratios fixés par le Département de l'appui aux missions qui ont été promulgués dans le Manuel des coûts standard. Le Comité demande que des renseignements soient communiqués sur cette question dans le prochain rapport d'ensemble. Le Comité reconnaît que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des ratios et demande que si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget des missions concernées pour l'exercice 2013/14 (par. 91).

Le Comité est d'avis que les dotations en matériel informatique des opérations de maintien de la paix devraient elles aussi être calculées sur la base des effectifs qui doivent être déployés pendant la période considérée ou du niveau réel des effectifs de la mission s'il est plus élevé, et non à partir du niveau total des effectifs autorisés (par. 92).

Le Comité estime que les services fournis par les coordonnateurs des opérations de relève sont utiles aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et espère que le Secrétaire général cherchera à dégager les ressources nécessaires pour qu'il y soit fait appel (par. 102).

La MINUL s'est employée à définir clairement ses démarches pour tirer pleinement parti de toute mesure visant à améliorer l'efficacité qu'elle a pu trouver. Dans ses prévisions budgétaires pour 2012/13, elle a donné les détails de plusieurs efforts d'économie qui ont porté leurs fruits. Dans ses prévisions budgétaires pour 2013/14, elle a identifié d'autres mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité.

La Section de la gestion du matériel de la Mission a demandé aux unités à comptabilité autonome de justifier adéquatement l'inobservation de ratios de stocks prescrits.

L'actuel plan d'achat de matériel informatique est fondé sur le document d'orientation stratégique émis par la Division de l'informatique et des communications et sur les ratios définis dans les listes de matériels. La Mission aura toutefois besoin d'avoir du matériel en stock pour faire face à des changements imprévus (nouveaux bureaux, nouveaux mouvements de troupes, modification des besoins opérationnels) et cet objectif ne peut être atteint que si des stocks plus importants sont disponibles.

Les activités de la MINUL liées à la relève et au rapatriement sont de plus en plus nombreuses et se maintiendront au cours des trois prochaines années. D'avis de la Mission, il est nécessaire de maintenir un niveau élevé de sûreté lors des mouvements de troupes. La présence d'un coordonnateur des opérations de relève permet de veiller au respect des procédures liées au transport de matériel dangereux sur les vols de passagers. Ce travail de coordination avant et après les transports aériens aide de façon inestimable aussi bien les pays fournisseurs de contingents et les pays qui mettent à disposition des unités de police constituées que les compagnies aériennes. Les dirigeants de la

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité demande en outre que les futurs projets de budget des opérations de maintien de la paix donnent des informations sur tous les projets de construction pour lesquels des ressources supérieures à 1 million de dollars sont demandées pour l'exercice en question (par. 106).

Le Comité consultatif prend note des mesures qui ont été prises pour transférer les véhicules entre missions en vue de faire face aux nouveaux besoins mais reste d'avis qu'il faudrait effectuer un examen approfondi des dotations en véhicules des missions de maintien de la paix (par. 110).

Le Comité est bien conscient que l'évolution des situations opérationnelles peut donner lieu à des dépenses supplémentaires au titre des voyages, dans certains cas, mais il est néanmoins préoccupé par l'ampleur du dépassement signalé sur ce poste pour l'exercice 2010/11. Il souligne qu'il importe de veiller à ce que les ressources demandées pour les voyages soient budgétisées correctement et de faire de son mieux pour que les dépenses correspondantes ne dépassent pas les limites des crédits approuvés (par. 137).

Le Comité note que les prévisions de dépenses afférentes aux voyages ont diminué mais il estime que les besoins exprimés dans ce domaine doivent continuer de faire l'objet d'un examen rigoureux. Tout en reconnaissant que les voyages sont nécessaires pour assurer le bon accomplissement des mandats, il s'inquiète des perturbations qu'ils causent dans le travail quotidien du personnel et des répercussions que de longues absences hors des lieux d'affectation peuvent avoir sur l'exécution des programmes. Le Comité estime de ce fait qu'il convient d'utiliser au maximum les nouvelles avancées des technologies de l'information et des communications et d'autres méthodes de représentation afin de réduire les besoins pour les voyages. Le nombre des voyages liés à la formation a également été évoqué comme un autre sujet de préoccupation important (par. 138).

Mission estiment que c'est en maintenant les postes de coordonnateur des opérations de relève que ses intérêts seront le mieux défendus.

Aucun des projets de la MINUL n'atteint ce seuil.

La Mission procède actuellement à l'examen de son parc de véhicules en vue de déterminer quels sont les véhicules hors d'usage en raison de leur vétusté, afin de les passer par pertes et profits.

La MINUL a veillé à ce que les dépenses au titre des voyages restent dans les limites des crédits approuvés. Dans le même temps, elle a fait venir à elle les formateurs au lieu de faire voyager ses fonctionnaires, qu'elle a envoyés en moins grand nombre aux ateliers et réunions de l'ONU. Toutes ces mesures lui ont permis de réaliser des économies, et lors de l'exercice 2010/11, elle a enregistré une réduction de 24,3 % des dépenses à cette rubrique.

La MINUL continuera à chercher de nouveaux moyens permettant de remplacer les voyages par avion par des outils de communication tels que la visioconférence et l'apprentissage en ligne. La MINUL a éprouvé de grandes difficultés à utiliser les outils de communication électronique en raison du coût et du manque de fiabilité des lignes de communications qui la relie à la Côte d'Ivoire, lesquelles sont régulièrement sujettes à des perturbations. Ainsi, malgré ses efforts pour utiliser des moyens économiques en lieu et place des voyages, le manque de fiabilité des communications ne donne souvent guère le choix à la Mission et l'oblige à recourir aux voyages.

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

(A/66/718/Add.13)

Demande/recommandation	Mesures prises
En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2012, les 114 demandes d'indemnisation présentées depuis la création de la Mission avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 3 904 000 dollars et qu'il existait six demandes en instance de règlement. Le Comité compte que les demandes en instance seront réglées rapidement (par. 14).	Au 13 février 2013, 3 969 226 dollars avaient été versés depuis la création de la Mission, en règlement de 119 demandes d'indemnisation. Les six demandes en instance ont été réglées. À l'heure actuelle, il n'y a que deux demandes en instance qui ont été reçues récemment et sont en cours d'examen.
Le Comité consultatif est préoccupé par le pourcentage élevé de postes d'administrateur recruté sur le plan national qui restent vacants et engage vivement la Mission à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à ce problème. Le Comité souligne à cet égard qu'il importe de renforcer les capacités des membres du personnel des missions de maintien de la paix recruté sur le plan national afin de faciliter leur transition vers des emplois locaux lorsque les missions réduisent leurs effectifs et se retirent (par. 31).	Ces dernières années, la Mission a eu beaucoup de mal à trouver des personnes qualifiées pour exercer les fonctions d'administrateur recruté sur le plan national. Malheureusement, en raison de la situation au Libéria, on ne trouve à l'heure actuelle que relativement peu de personnel qualifié dans le pays. La Mission éprouve constamment des difficultés à attirer des candidats locaux qualifiés, alors que le nombre de postes d'administrateur recruté sur le plan national ne cesse d'augmenter d'année en année. Le taux de vacance de postes en ce qui concerne les administrateurs recrutés sur le plan national a augmenté, passant de 15,3 % au 30 juin 2011 à 22,7 % au 30 juin 2012 et il s'établissait en moyenne à 27,1 % pour la période allant de juillet à novembre 2012. De nouvelles initiatives en cours d'élaboration visent à accorder aux candidats à ces postes une dérogation spéciale s'agissant au nombre d'années d'expérience professionnelle requis dans des domaines pertinents ou de la prise en compte des années d'expérience acquise au service de la MINUL.
Le Comité consultatif a précédemment estimé que le surcroît de travail résultant de l'application de la résolution 63/250 devait être temporaire. Il considère qu'il en va de même pour ce qui est de la charge de travail supplémentaire engendrée par la résolution 65/248. En conséquence, le Comité consultatif recommande que le prêt temporaire soit reconduit pour l'exercice 2012/13. Le Secrétaire général devrait réévaluer le volume de travail de la Section de la gestion des ressources humaines dans le cadre de l'établissement du projet de budget pour 2013/14, en tenant compte de toute décision prise par le Conseil de sécurité relativement au mandat de la Mission (par. 36).	Alors que la charge de travail résultant de l'application des résolutions 63/250 et 65/248 a diminué, la mise en œuvre de nouveaux projets ou de nouvelles initiatives, telles que le lancement du système e-Performance d'Inspira (pour lequel la MINUL a joué le rôle de mission pilote en 2011/12), une opération de classement des postes en 2012/13, le lancement d'un programme provisoire relatif à la mobilité en 2012 et la délégation par le Siège à la MINUL de fonctions supplémentaires concernant la gestion des ressources humaines en 2012/13 continuent de faire peser une charge de travail importante et croissante sur la Section de la gestion des ressources humaines. Il faudra sans doute aussi prévoir d'engager davantage de personnel spécialisé, pour un temps donné pour une initiative concernant la gestion

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif souligne l'importance des projets à effet rapide en tant que moyen de resserrer les relations entre la Mission et la population locale et compte que la MINUL exécutera tous les projets prévus dans les délais impartis (par. 46).	des dossiers, afin de permettre l'archivage et l'enregistrement efficace des dossiers administratifs des fonctionnaires, des documents liés aux retraites et d'autres dossiers et de la mise en place de l'archivage électronique.
Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis et envisagés dans la mise à exécution de l'initiative « Unis dans l'action ». Le Comité espère recevoir des informations sur les conclusions de l'évaluation des capacités et compte que le Secrétaire général et les autres parties concernées du système des Nations Unies feront tout leur possible pour réduire à l'essentiel les ressources humaines et financières de tous les organismes présents au Libéria afin d'éviter tout chevauchement d'activités (par. 52).	Le retard dans l'exécution des projets est dû essentiellement au très mauvais état des routes, ce qui rend extrêmement difficile le transport des matériaux de construction de base, ces derniers n'étant le plus souvent disponibles que dans la capitale. Les projets de construction sont également affectés par la longue saison des pluies (de six à huit mois). En outre, les partenaires d'exécution qui sont intéressés par ces projets (sans marge de profit et dont les frais généraux sont peu élevés) n'ont en général que des capacités limitées. La plupart d'entre eux éprouvent des difficultés à préfinancer la phase finale des travaux, soit 20 % du coût total des projets. Les bureaux extérieurs et l'équipe de gestion des projets à effet rapide de la MINUL continuent néanmoins à suivre de près tous les projets et à y associer les partenaires d'exécution, afin d'en assurer l'achèvement en temps voulu. L'évaluation des capacités avait pour objectif de recommander des actions et mesures, à mettre en œuvre à court et moyen terme, susceptibles de développer ou de renforcer les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies à répondre de façon cohérente aux priorités nationales, de mettre en œuvre le « programme unique », de faciliter le processus de gestion du changement et de veiller à ce que le processus de transition de la MINUL se déroule sans heurt. L'évaluation a été achevée en avril 2012 et le rapport rédigé en août 2012 en tenant compte des observations formulées par l'équipe de pays des Nations Unies. Les recommandations comprennent des mesures visant à éviter les doubles emplois et à rationaliser l'emploi des ressources. Les recommandations appropriées seront intégrées dans le plan d'action quinquennal pour la gestion du changement qui a été élaboré en tenant compte des besoins définis par l'initiative « Unis dans l'action » et du processus de transition de la MINUL, dans le but d'harmoniser les pratiques de fonctionnement dans des domaines clefs, notamment les voyages, la gestion des ressources humaines, les achats et l'informatique.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/66/5 (Vol. II)]

Demande ou recommandation

Mesures prises

Prorogation de contrats de fournisseurs aux prestations médiocres

À la MINUL, les comptes rendus des réunions du comité local des marchés montrent que les fournisseurs de services de sécurité ne donnaient pas satisfaction, et pourtant leurs contrats ont été renouvelés. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que les prestations des fournisseurs étaient évaluées par les services demandeurs et qu'il n'y avait eu aucune évaluation négative en 2010/11. Le Comité demeure préoccupé par le fait que les contrats des fournisseurs ont été renouvelés malgré le nombre croissant de vols signalés par la Mission [par. 106 b)].

La recommandation du Comité a été appliquée. La MINUL travaille désormais avec un nouveau fournisseur de services de sécurité et a passé des contrats avec deux sociétés privées. Les contrats ont été signés et les problèmes ont été réglés.

Insuffisances dans l'adjudication des marchés

À la MINUL, deux bons de commande représentant des montants de 128 778 dollars et de 139 990 dollars ont été émis selon la procédure d'urgence. Toutefois, les raisons consignées ne constituaient pas une situation d'urgence. Dans les deux cas, c'est en raison d'une mauvaise planification des achats qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres [par. 112 c)].

La recommandation du Comité a été appliquée. Il ne peut y avoir d'opération d'achat auprès d'un fournisseur unique et/ou pour des raisons d'urgence sans réception préalable de l'accord écrit du Directeur de l'appui à la mission.

Vacances de poste et gestion des postes

Le Comité salue les efforts appréciables déployés par le Département de l'appui aux missions pour réaliser des économies et réduire les taux de vacance de postes des missions. Il a cependant noté qu'il restait des postes vacants de longue date aussi bien pour le personnel recruté sur le plan international que pour le personnel recruté sur le plan national à la Base de soutien logistique, à la MINUAD, à la FINUL, à la MINUSTAH, à la MONUSCO et à la MINUL. Il ressort d'une analyse des postes actuellement vacants depuis longtemps qu'après la suppression et la transformation de postes, il en restait 61 que l'on pourrait également envisager de supprimer ou de transformer selon les mêmes critères. Ces postes étaient vacants depuis 37,4 mois en moyenne (par. 119).

Le Département de l'appui aux missions et la MINUL ont conjugué leurs efforts afin d'écourter les délais de recrutement et de réduire le taux de vacance de postes au cours de l'exercice 2010/11. Durant la première moitié de l'exercice 2010/11, le personnel de la MINUL a suivi une formation sur différents mécanismes et procédures dont s'occupait auparavant le Siège. En août 2010, le Siège a délégué à la MINUL l'essentiel des fonctions de recrutement et d'intégration. Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne les postes vacants depuis longtemps. En août 2012, il restait un poste de civil recruté sur le plan international sur les 515 approuvés qui était vacant depuis plus de 24 mois et il a été suggéré de l'utiliser pour appuyer la nouvelle structure de la MINUL dans la région frontalière. En 2011, la MINUL a commencé à suivre de près le taux de vacance et à présenter des rapports hebdomadaires afin de raccourcir le plus possible les délais de recrutement.

Demande ou recommandation

Mesures prises

Utilisation des véhicules

Non-facturation aux fonctionnaires internationaux de l'usage de véhicules en dehors du service. Le Comité a déjà souligné qu'il importait d'effectuer un contrôle de l'usage des véhicules en dehors du service. Pendant l'exercice considéré, des lacunes ont de nouveau été constatées. Par exemple, la MINUL a continué à ne pas établir de distinction entre les trajets effectués pour raison de service et ceux effectués à titre privé et à ne pas facturer aux agents recrutés sur le plan international l'usage de véhicules officiels en dehors du service [para. 218 b)].

La recommandation du Comité a été appliquée. En août 2012, le Directeur de l'appui à la mission a signé une politique relative au kilométrage effectué en dehors du service.

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/66/286 (Part II)]

Demande ou recommandation

Mesures prises

Risque opérations

Dans 6 des 11 missions, les Conseils de la sécurité aérienne n'étaient pas pleinement efficaces dans l'exécution de leurs fonctions vu que : les réunions n'étaient pas tenues trimestriellement; les débats lors des réunions ne conduisaient pas à l'adoption de mesures; les membres permanents n'assistaient pas toujours aux réunions; et il n'était pas toujours établi de dates cibles pour l'application des recommandations en matière de sécurité aérienne. Par voie de conséquence, les recommandations formulées par les équipes d'assistance à la sécurité aérienne du Département de l'appui aux missions restaient en suspens pour des périodes allant de six mois à deux ans. Ces recommandations se rapportaient à des contrôles de sécurité d'importance critique comme : a) l'adéquation des effectifs des sections des transports aériens et des groupes de la sécurité aérienne; b) l'expérimentation des plans d'intervention d'urgence; c) l'élaboration et l'application de procédures opérationnelles permanentes; et d) l'adéquation des machines à rayons X et de la maintenance des aires d'atterrissage aux terminaux aériens. De plus, 4 des 11 missions ne disposaient pas de plans d'intervention d'urgence actualisés et neuf missions n'avaient pas effectué tous les exercices et entraînements nécessaires pour tester la validité de

La MINUL applique toutes les recommandations. Des réunions sont tenues chaque trimestre. Les mesures adoptées lors des réunions des Conseils de la sécurité aérienne concernent autant la MINUL que le Gouvernement libérien. Elles sont accompagnées de délais d'application et le Bureau régional de la sécurité aérienne pour l'Afrique de l'Ouest s'assure de leur complète application. Toutefois, les mesures qui nécessitent l'intervention du Gouvernement libérien ou d'agences sont difficiles à suivre et nombre d'entre elles sont toujours en suspens.

leurs plans et pour se préparer à l'éventualité d'une urgence aérienne. Cela était dû principalement à l'insuffisance des effectifs, à des problèmes touchant à la sécurité et à des restrictions imposées par les pays hôtes. Les missions s'emploient à remédier aux déficiences constatées (par. 19).

Sur les 10 missions (UNSOA étant exclue car n'ayant pas de moyens aériens), une seule a intégralement développé et intégré le cadre de gestion des risques opérationnels dans ses procédures aériennes. L'application de la politique de gestion des risques opérationnels, qui fait partie intégrante du cadre de gestion des risques aériens, suppose un processus de prise de décisions pour envisager les risques connexes. Les constatations ci-après ont été faites dans au moins 1 des 9 missions soumises à audit qui n'avaient pas intégralement appliqué la politique :

- a) absence de mise au point de procédures opérationnelles permanentes; b) absence d'application à toutes les procédures aériennes des méthodes de gestion des risques opérationnels; ou
- c) absence de création officielle d'une équipe spéciale chargée de l'application de la politique ou absence d'activité de cette équipe; d) absence de formation générale sur la gestion des risques opérationnels et de la sécurité aérienne.

Les retards dans la mise en œuvre de la gestion des risques opérationnels ont été principalement attribués à un manque : de moyens, au sein des missions, pour appliquer la politique; d'engagement de la direction des missions; et de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité aérienne. Les missions s'emploient à remédier aux déficiences en collaboration avec le Département de l'appui aux missions (par. 20).

Risque stratégie

Appui électoral. La Mission a créé une équipe électorale en janvier 2011 et a proposé d'allouer un budget à des activités d'appui électoral complémentaires de celles de l'équipe électorale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) installée dans les locaux de la Commission

La MINUL et l'ONUCI ont élaboré des procédures opérationnelles permanentes relatives à la gestion des risques opérationnels, qui sont appliquées quotidiennement aux opérations aériennes. Les procédures ont été signées par le Directeur de l'appui à la mission de la MINUL le 16 septembre 2011. Le protocole de prise de décisions s'appliquant à la gestion des risques aériens est inclus dans les procédures opérationnelles permanentes de la MINUL. Le Groupe de travail sur la mise en œuvre de la gestion des risques opérationnels, qui se compose du Chef du Bureau régional de la sécurité aérienne, du Chef des transports aériens, du Chef des opérations aériennes, du Chef de la gestion des aérodromes, du Chef de la sécurité aérienne, du Chef de la Police des Nations Unies, du Chef du Groupe du contrôle des mouvements aériens et du Chef des opérations aériennes de la force, s'est acquitté de la tâche qui lui avait été confiée en 2008 et élaboré des listes de contrôle visant à réduire les risques opérationnels et des procédures opérationnelles permanentes, toujours en vigueur à ce jour. En mai 2011, le Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions a organisé une formation pour tout le personnel chargé des opérations aériennes, du contrôle des mouvements et de la sûreté et de la sécurité. Pour ne pas perturber les activités quotidiennes, la formation prend aussi la forme de discussions en groupe et de séances d'information sur la sécurité. L'administration de la MINUL apporte tout son soutien à la gestion des risques opérationnels. La Mission bénéficie des services de responsables du Bureau régional de la sécurité aérienne pour l'Afrique de l'Ouest qui sont chargés de la formation, du suivi et du contrôle des opérations.

La MINUL a fourni un appui logistique, notamment pour faciliter l'accès aux zones reculées; coordonné l'assistance électorale internationale; aidé les institutions et les partis politiques libériens; et usé de ses bons offices pour créer un climat propice au déroulement pacifique des élections. Des réunions ont été tenues avec

Demande ou recommandation

Mesures prises

électorale nationale. En avril 2011, il n'y avait aucune stratégie ni aucun plan d'action précis de la MINUL en vue d'une assistance électorale. Il n'existait pas non plus de structure ni de moyens d'appui électoral suffisants au sein de la MINUL, ce qui pouvait compromettre sa capacité de déterminer les besoins du Gouvernement libérien à cet égard et de prendre les mesures nécessaires en temps voulu. La MINUL a indiqué que depuis octobre 2010, l'appui au processus électoral était coordonné dans le cadre des réunions de l'équipe spéciale commune MINUL/PNUD chargée des questions électorales, et qu'un plan détaillé devait être fondé sur les carences des capacités nationales, la résolution 1938 (2010) du Conseil de sécurité indiquant que la Mission aiderait le Gouvernement « sur sa demande » (par. 80).

Risque opérations

Gestion des carburants. Les données relatives aux carburants enregistrées dans le système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions et le système CarLog de contrôle et de suivi des déplacements des véhicules n'étaient pas fiables. Ces données n'étaient pas systématiquement actualisées et rapprochées pour indiquer l'utilisation effective de carburant, ce qui entraînait des différences inexplicables entre les volumes de carburant censément fournis et reçus par les groupes des carburants, des transports aériens et de la réception et de l'inspection du matériel et les contingents. Les pompistes exerçaient des fonctions incompatibles en distribuant le carburant pour les véhicules tout en enregistrant les opérations correspondantes dans le système pertinent. En outre, les réserves stratégiques de carburant constituées par le fournisseur étaient inférieures au niveau fixé par le contrat. La MINUL a accepté de renforcer les contrôles internes sur la distribution, la réception et l'utilisation de carburant et de veiller au respect par le fournisseur des dispositions du contrat de fourniture de carburant (par. 81).

L'Équipe spéciale chargée des questions électorales, regroupant la Commission électorale nationale, le PNUD, l'International Foundation for Electoral Systems, les donateurs et d'autres parties prenantes, avant le référendum, les élections présidentielle et législatives et les élections partielles dans les comtés de Sinoe et Montserrado.

La MINUL a mis en place les mesures suivantes :

Tous les contingents ont reçu une formation portant sur la gestion des carburants et la nécessité d'établir et de présenter chaque mois des rapports. Deux stages ont été organisés et des formations sont dispensées régulièrement en fonction des rotations des troupes.

Rapprochement entre les quantités de carburant livrées par le fournisseur et celles reçues par chaque station de distribution. Des rapprochements mensuels sont réalisés entre les quantités de carburéacteur A1 fournies aux aéronefs de la Section des transports aériens et celles du fournisseur de l'aéroport international Roberts et de l'aérodrome de Spriggs.

Rapprochement mensuel entre les quantités livrées par le fournisseur et les quantités facturées. Des comparaisons aléatoires entre le Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions et le livre de bord sur la consommation de carburant sont réalisées, ainsi que des inventaires aléatoires des réserves stratégiques du fournisseur pour s'assurer qu'il respecte bien les dispositions du contrat d'approvisionnement.

Les contingents présentent chaque mois des rapports sur leur consommation en carburant. Ces rapports sont vérifiés et toutes les éventuelles anomalies font l'objet d'un suivi. Leur cohérence avec les rapports des stations de carburant est vérifiée. Des copies des certificats

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

relatifs à la police d'assurance contractée par le fournisseur pour couvrir les installations de stockage (y compris les réserves stratégiques) sont gardées à jour.

Les éventuelles anomalies détectées font dans un premier l'objet d'une enquête par le Groupe des carburants avant d'être signalées à la Sécurité, qui mènera une enquête plus approfondie. Des inventaires aléatoires sont réalisés aux stations de carburant.

Gestion des achats

Il y avait plusieurs déficiences du contrôle dans l'achat des services de maintenance des véhicules, ce qui se traduisait par des tarifs exorbitants des fournisseurs dans des relations de sous-traitance. Pour la MINUL, la surfacturation de ces services représentait environ 442 000 dollars. La MINUL a ultérieurement renforcé les contrôles internes sur les achats (par. 82).

En application de la recommandation, la MINUL a renforcé avec succès les contrôles internes.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création d'un poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

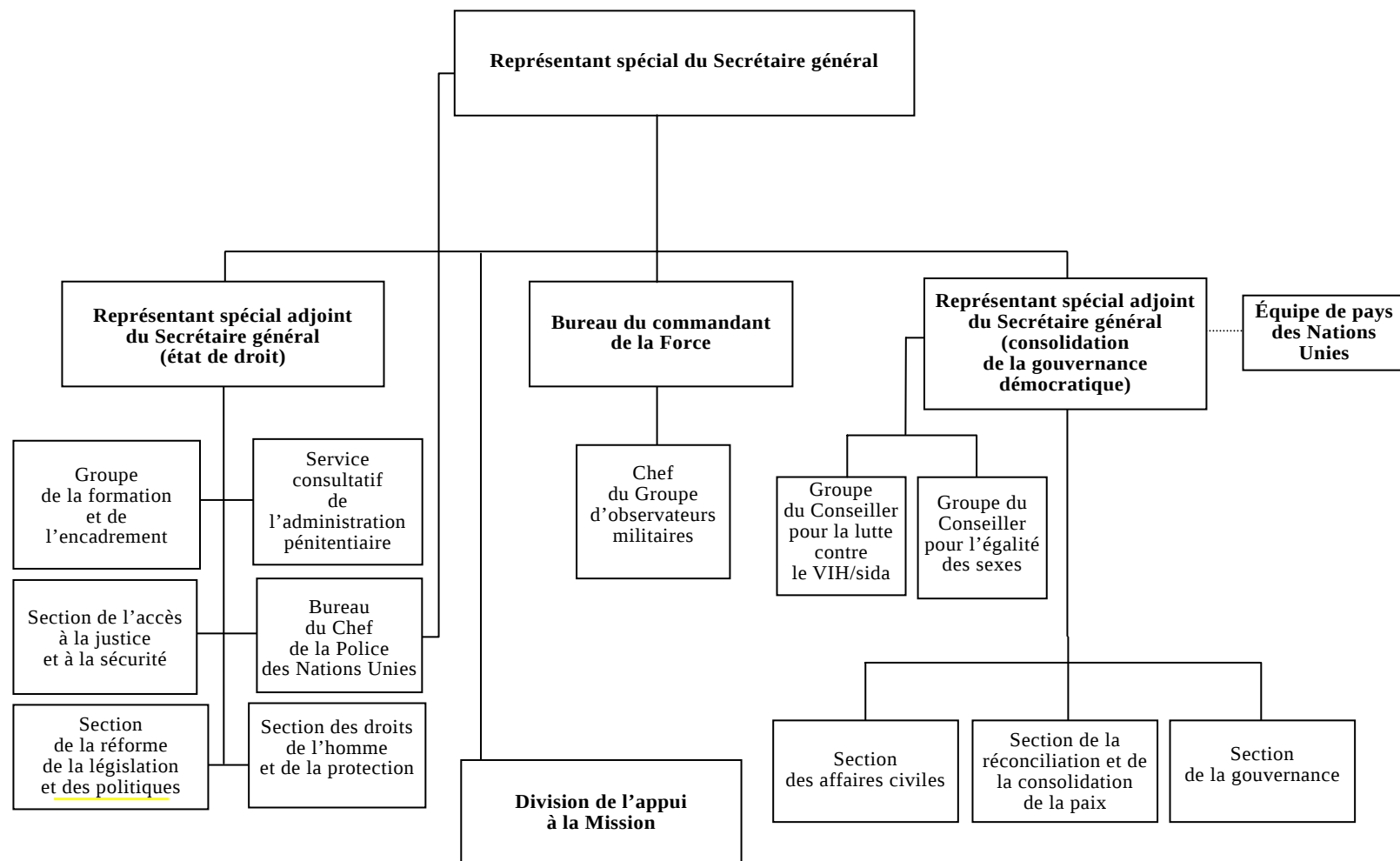
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

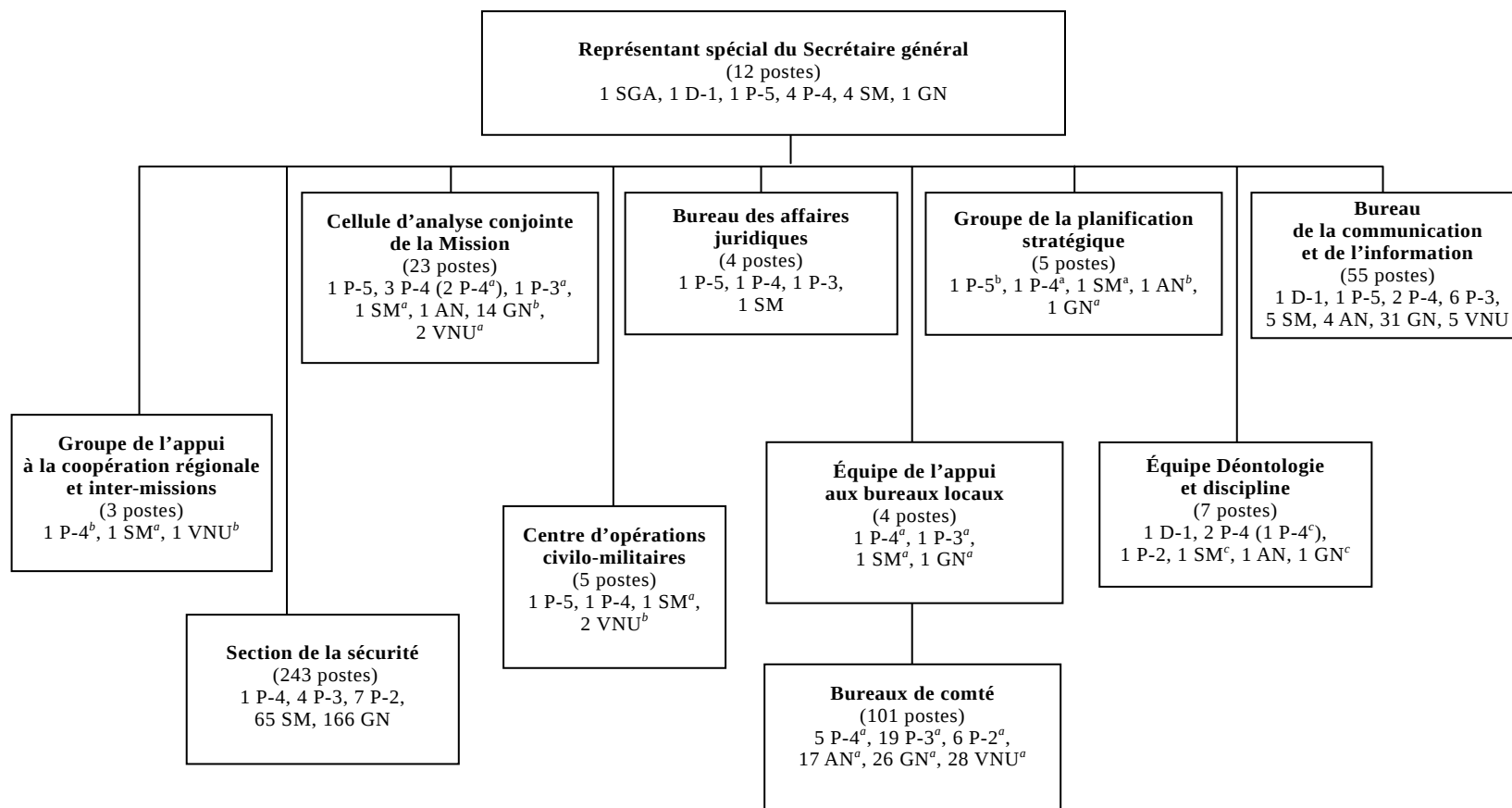
Organigrammes

A. Mission des Nations Unies au Libéria



Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SGA : secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; SSG : sous-secrétaire général; VNU : Volontaire des Nations Unies.

B. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

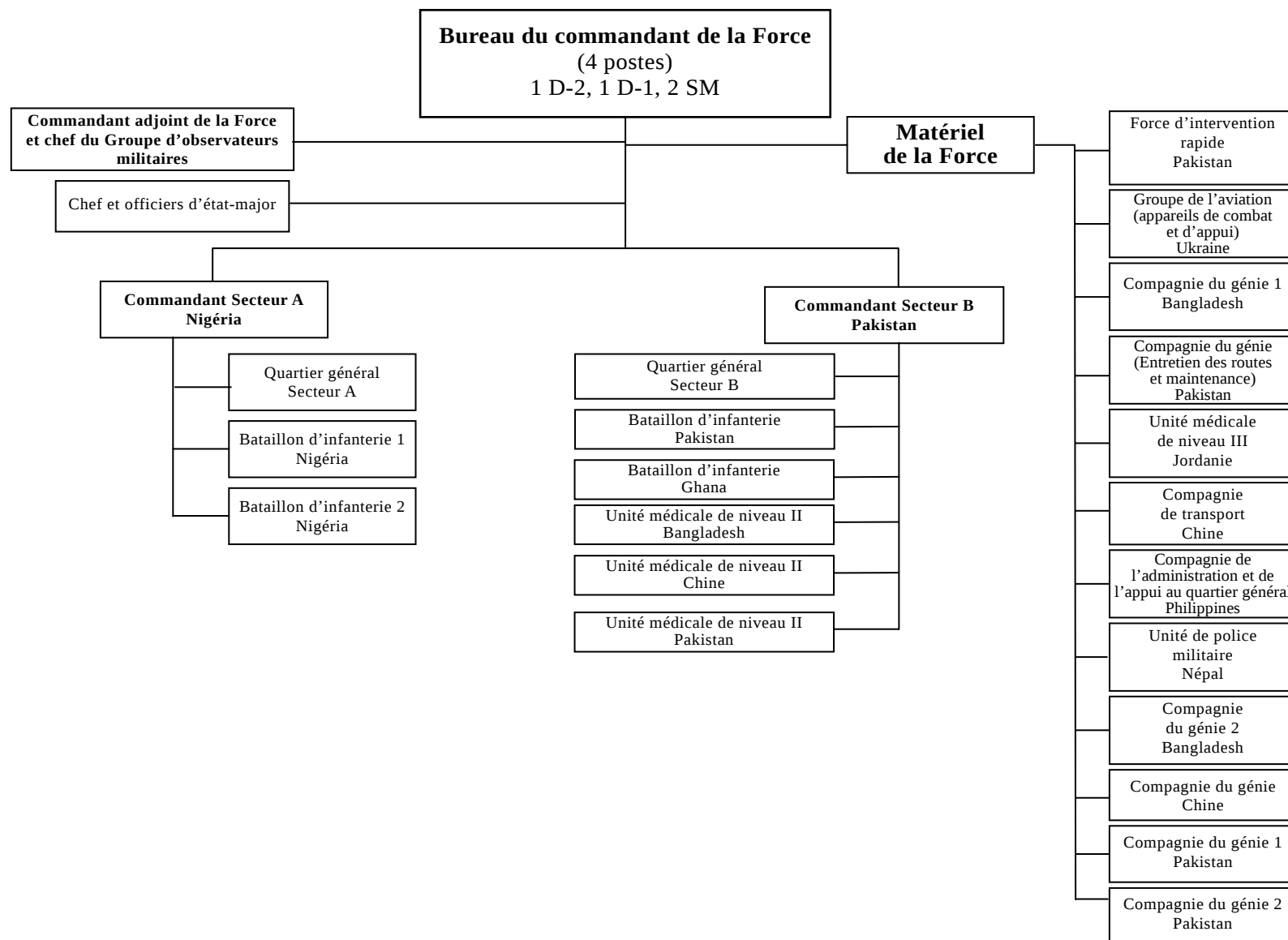


^a Transfert.

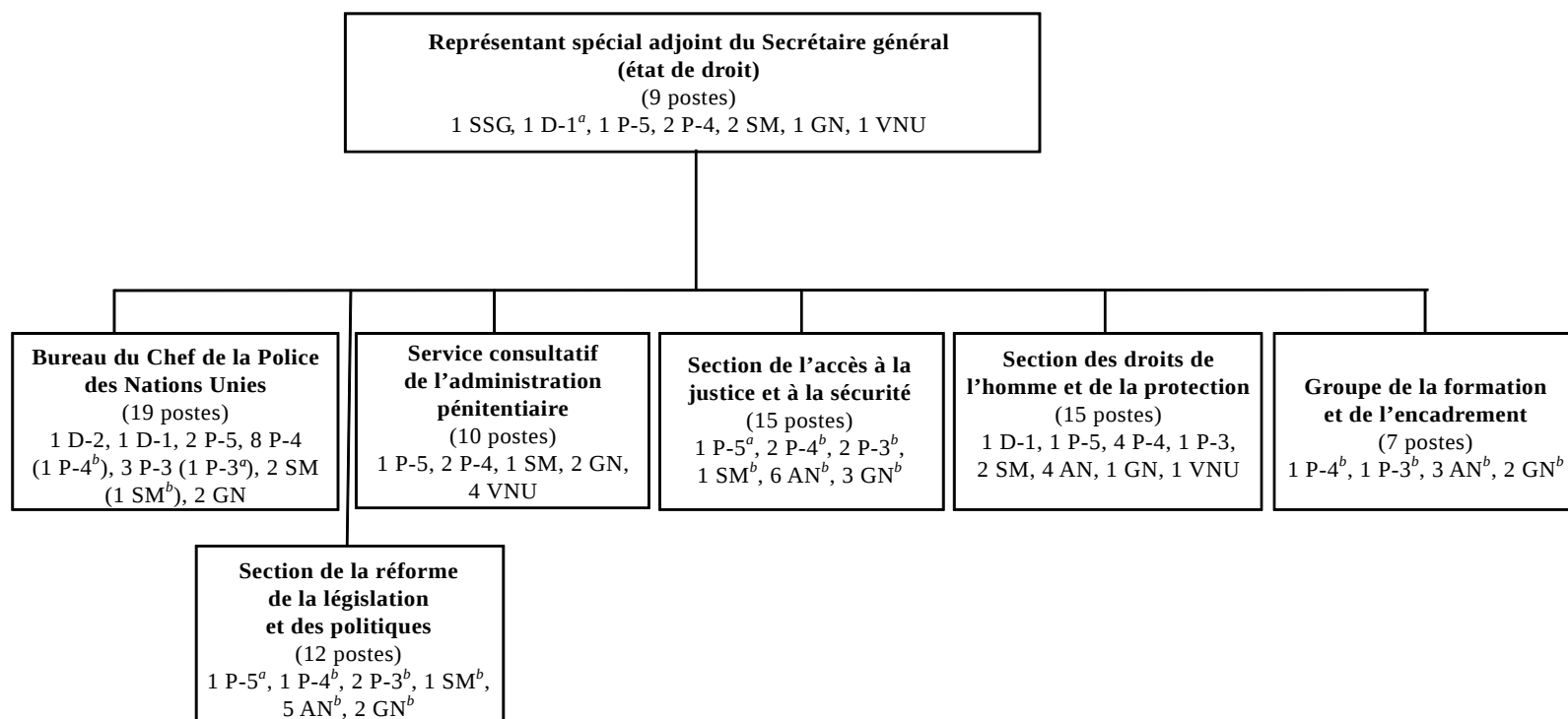
^b Réaffectation.

^c Transformation.

C. Opérations militaires



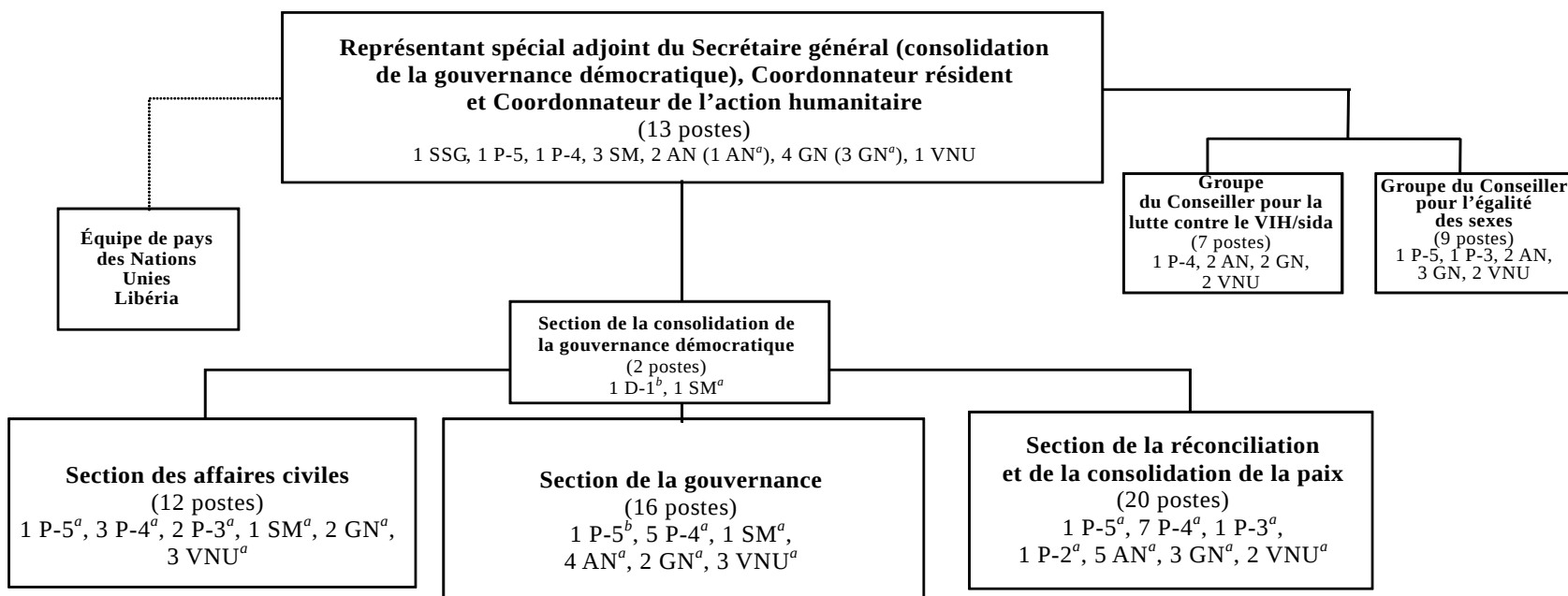
D. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit)



^a Réaffectation.

^b Transfert.

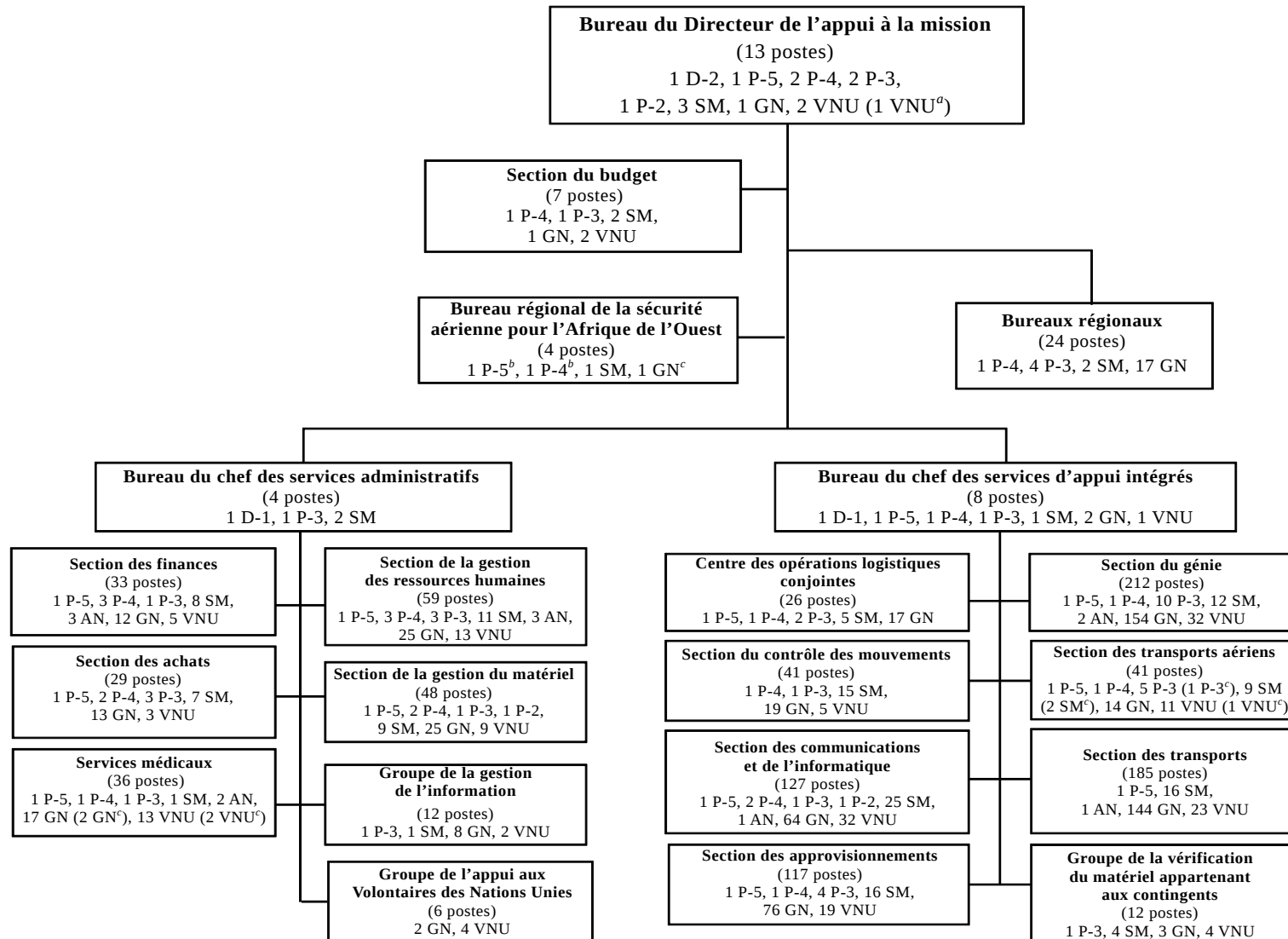
**E. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(consolidation de la gouvernance démocratique), Coordonnateur résident
et Coordonnateur de l'action humanitaire**



^a Réaffectation.

^b Transfert.

F. Division de l'appui à la Mission



^a Transfert.

^b Reclassement ou déclassement.

^c Réaffectation.

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Améliorer la qualité de vie des Libériens et promouvoir un développement socioéconomique durable et équitable en créant un environnement sûr où règnent la paix et l'état de droit (14 226 109 dollars – équipe de pays des Nations Unies)	• Doter le Libéria d'un cadre juridique de meilleure qualité et non exclusif, qui soit respectueux des principes d'administration efficace de la justice et d'égalité d'accès, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme • Doter le Libéria d'un mécanisme de réconciliation nationale de meilleure qualité, cohérent et ouvert à tous, qui fonctionne aux niveaux national et local et à l'échelon des comtés • En matière de sécurité, doter le Libéria de structures mieux organisées, plus efficaces, plus adaptées et qui répondent de leur action, aux niveaux	• Élaboration d'un cadre juridique conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, dans lequel coexistent de façon harmonieuse les systèmes de droit coutumier et de droit écrit • Consolidation de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme en vue de lui permettre de remplir sa mission d'amélioration de la situation des droits de l'homme • Amélioration de la protection offerte par l'appareil judiciaire aux groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les réfugiés, les déplacés et les personnes handicapées • Amélioration de la connaissance qu'a la population de ses droits et des voies de recours dont elle dispose • Amélioration des moyens institutionnels et des compétences professionnelles permettant aux institutions garantes de l'état de droit de bien administrer la justice • Amélioration de la justice transitionnelle suivant les principes établis dans la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale • Octroi aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables de la possibilité de participer à la consolidation de la paix et à la réconciliation nationale, y compris comme chefs de file • Mise en place, au niveau régional, de pôles de services • Amélioration des structures de contrôle, de responsabilisation et de gestion du secteur de la sécurité	• Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Ministère de la planification et des affaires économiques, Commission de la gouvernance

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	national et local et à l'échelon des comtés	• Amélioration de la place des femmes dans les structures du secteur de la sécurité	
Transformer l'économie pour répondre aux exigences des Libériens en tirant parti des investissements étrangers directs dans les industries extractives et les plantations pour développer le secteur privé intérieur; créer des emplois pour les jeunes; investir dans les infrastructures pour favoriser la croissance; régler les problèmes budgétaires et monétaires pour assurer la stabilité macroéconomique; améliorer l'agriculture de manière à accroître les possibilités d'activités économiques pour les ruraux et la sécurité alimentaire (34 313 660 dollars – équipe de pays des Nations Unies)	• Améliorer la viabilité de l'utilisation des ressources naturelles et la sécurité alimentaire • Renforcer l'égalité d'accès aux moyens de subsistance dans un secteur privé concurrentiel et innovant, en milieu rural et urbain • Améliorer l'accès à des infrastructures essentielles durables • Améliorer les mesures réalistes prises pour créer un environnement macroéconomique stable, sans laissés pour compte	• Amélioration et diversification de la production agricole des petits exploitants et accroissement de la productivité • Multiplication des possibilités de valorisation des produits de la récolte, des services offerts aux petits exploitants et des liens entre leurs organisations et le marché • Renforcement du dispositif de sécurité productif au profit des femmes et des jeunes à la tête de petites exploitations dans certaines zones • Amélioration de l'utilisation des ressources naturelles (terres, eaux et forêts) • Renforcement des moyens dont disposent les organismes publics et communautaires pour assurer la coordination, l'exécution et le suivi des programmes liés à la sécurité alimentaire • Renforcement des capacités en ce qui concerne la diffusion et la mise en œuvre des politiques et des lois relatives au travail et à l'emploi, ainsi que les partenariats dans ce domaine • Élaboration de dispositifs visant à simplifier le cadre réglementaire du secteur privé et, notamment, normalisation des mécanismes d'application (d'ici à 2017) • Amélioration de l'accès aux services de développement des entreprises et à une formation professionnelle de qualité, l'accent étant mis sur la création d'emplois et sur les très petites, petites et moyennes entreprises, en ciblant les jeunes, les femmes et les personnes handicapées • Amélioration de l'accès des très petites, petites et moyennes entreprises, notamment rurales, à des services axés sur le long terme en matière de finances, de liens avec les marchés et d'amélioration de la chaîne de valorisation	• Banque mondiale • PNUD, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femme), FNUAP, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Ministère des finances, Ministère de la planification, Ministère de l'agriculture, Ministère du travail

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
		• Élaboration de la stratégie nationale d'aménagement, de plans d'urbanisation, et du cadre juridique d'y rapportant, et renforcement des capacités en vue de l'application de ces textes d'ici à 2017 • Établissement d'un cadre d'orientation visant à améliorer l'accès à des logements convenables et d'un prix abordable et renforcement des capacités de l'Office national du logement (d'ici à 2017) • Renforcement des infrastructures agricoles et des infrastructures de commercialisation • Amélioration des moyens des organismes nationaux de distribution d'électricité, y compris hors réseau, l'accent étant mis, en particulier, sur les sources d'énergie alternatives en milieu rural (d'ici à 2017) • Accroissement des moyens nationaux et locaux en matière de modélisation macroéconomique et d'activités de recherche et d'élaboration et de promotion des politiques, priorité étant donnée à la collecte et à l'analyse de données au service du suivi de la situation socioéconomique et des résultats obtenus en matière de développement, y compris au regard des objectifs du Millénaire pour le développement (d'ici à 2017) • Renforcement du cadre national de coopération et d'intégration économiques aux niveaux régional et mondial à des fins d'harmonisation et de convergence, particulièrement en ce qui concerne le commerce international (d'ici à 2017) • Renforcement des capacités en matière de gestion des politiques budgétaires et monétaires, y compris sous l'angle de l'égalité des sexes, à commencer par l'automatisation des systèmes financiers, la recherche de l'équilibre budgétaire, la gestion de la dette et le respect des principes d'efficacité et de transparence des dépenses	

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Améliorer la qualité de vie en investissant dans une éducation de qualité, des soins de santé abordables, accessibles et de qualité, la protection sociale des citoyens vulnérables et des services de l'eau et de l'assainissement respectueux de l'environnement et accessibles à tous (13 534 109 dollars – équipe de pays des Nations Unies)	• Faire en sorte que la population ait accès, sur un pied d'égalité, à davantage de services de santé et de nutrition abordables et de qualité, et qu'elle recoure à ces services • Améliorer les services et systèmes de protection sociale et veiller à ce qu'ils soient davantage utilisés, en particulier par les personnes et groupes les plus vulnérables • Faire en sorte que les ménages et les groupes vulnérables bénéficient de systèmes et de services de protection sociale adaptés • Veiller à ce que la population consomme davantage d'eau salubre et adopte des pratiques saines en matière d'assainissement et d'hygiène dans les zones défavorisées • En matière de VIH, développer la prévention, le traitement, les	• Renforcement, au niveau national, de l'offre de soins de santé maternelle et néonatale complets, notamment à l'intention des groupes de population les plus vulnérables et marginalisés, en accord avec les politiques nationales • Sensibilisation et amélioration des connaissances des femmes et des adolescentes en ce qui concerne la santé maternelle et néonatale et les services s'y rapportant • Renforcement des moyens du Ministère de la santé et des affaires sociales aux fins de la mise en place de l'ensemble de services de santé essentiels à tous les niveaux et de son suivi, dans le cadre de la protection des droits de l'homme • Amélioration des compétences techniques du personnel de santé et des bénévoles en vue d'assurer une meilleure gestion de proximité des cas de maladies infantiles les plus fréquents • Renforcement des capacités nationales visant à maintenir le taux de couverture vaccinale au-dessus de 90 % dans tous les comtés • Amélioration des moyens permettant au personnel de santé et aux bénévoles d'assurer au niveau local des services essentiels en matière de nutrition, dans le cadre de prestations décentralisées • Amélioration des connaissances et des compétences des soignants non professionnels concernant les pratiques permettant de nourrir le mieux possible les enfants de moins de 2 ans et de leur apporter les meilleurs soins, principalement dans les comtés du sud-est et les zones urbaines pauvres • Élaboration et modélisation d'une approche globale du développement du jeune enfant et conduite de la mise en œuvre • Amélioration du niveau des enfants pour ce qui est de l'éducation de base • Renforcement du système administratif de l'éducation, y compris dans le cadre de sa décentralisation	• Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Partenaires : ONU-Femmes, PAM, ONU-Habitat, Organisation mondiale de la Santé, FNUAP, PNUD, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Ministère de la planification et des affaires économiques, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé et des affaires sociales

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	soins et les services d'accompagnement (faciliter l'accès à ces prestations et en accroître l'utilisation)	• Renforcement de l'offre en matière d'éducation plus avancée • Élaboration et mise en place de solutions éducatives de substitution pour les enfants et les jeunes non scolarisés, les femmes et les personnes handicapées • Affirmation des pouvoirs publics et prise en main des programmes d'alimentation scolaire dans les régions où la situation laisse le plus à désirer • Mise en place d'un programme intégré et amélioration de la compréhension des principes relatifs à la paix, à la tolérance et à l'identité nationale par les enfants, les jeunes et l'ensemble de la population • Amélioration des capacités des services compétents en ce qui concerne la prise en charge par les services sociaux, le contrôle des placements en institution et la promotion du placement en famille d'accueil • Mise en place de services d'enregistrement des naissances sur l'ensemble du territoire • Mise en place, sur l'ensemble du territoire, des conditions de sécurité et de sûreté nécessaires aux survivants et aux personnes exposées aux risques de violence, de pratiques traditionnelles néfastes, d'exploitation, de discrimination, de maltraitance et de négligence • Amélioration de la capacité des pouvoirs publics libériens en matière de prestations sociales et de coordination des services sociaux • Amélioration de la préparation des populations vulnérables, en particulier des jeunes, au monde du travail et accroissement des débouchés créateurs de revenus de transition • Versement d'aides sociales aux personnes et ménages les plus vulnérables • Amélioration, pour 400 000 habitants des zones défavorisées, de la qualité de l'eau, des services d'assainissement et des connaissances en matière d'hygiène	

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
Créer et faire fonctionner, avec le concours de la société civile, des systèmes et institutions efficaces et chargés de promouvoir et d'imposer les principes de gouvernance démocratique, de responsabilisation et de justice pour tous et d'œuvrer	• D'ici à 2017, doter le Libéria de structures de gouvernance représentatives et opérationnelles • D'ici à 2017, réviser la Constitution dans une logique de gouvernance démocratique et d'égalité des droits pour tous les citoyens	• Mise en œuvre, dans 500 nouvelles écoles primaires et 50 centres de soins des zones défavorisées, du projet Eau, assainissement et hygiène pour tous (WASH) • Mise en place des structures de pilotage du projet WASH • Renforcement des capacités relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène au niveau national et à l'échelon des comtés • Renforcement des capacités nationales de gestion financière dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène - Amélioration de la connaissance et de la compréhension, par les jeunes et les adolescents, des causes de l'infection à VIH et des mesures de prévention • Augmentation du nombre de femmes ayant accès aux traitements et médicaments antirétroviraux • Renforcement des capacités de la Commission nationale de lutte contre le sida en vue de l'application du plan national multisectoriel et décentralisé de lutte contre le sida • Augmentation du nombre de personnes vivant avec le VIH/sida ayant accès à des soins, un traitement et des services d'accompagnement de qualité • D'ici à 2015, élaboration et adoption d'une réglementation plus complète de la gestion des ressources naturelles • D'ici à 2016, création et mise en service d'un dispositif de recours et d'indemnisation relatif à la gestion des ressources naturelles • D'ici à 2015, renforcement des capacités des pouvoirs publics en matière de contrats, d'accords et de négociation de concessions • D'ici à 2015, acquisition par les autorités de comté des capacités techniques et opérationnelles en matière d'établissement et d'exécution des budgets et des plans de développement relevant d'elles	• PNUD • Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Banque mondiale, OIM, UNOPS, FNUAP, UNESCO, ONU-Habitat, Ministère de l'intérieur, Ministère de la planification et

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
au renforcement de la paix (14 632 175 dollars – équipe de pays des Nations Unies)	• D'ici à 2017, doter le Libéria d'un système effectif et efficient de gestion des ressources naturelles protégeant les droits de tous et assurant une répartition des retombées économiques équitable, transparente et respectueuse du principe de responsabilité • D'ici à 2017, doter le Libéria d'une administration et d'une fonction publique décentralisées de meilleure qualité, qui fournissent à la population des services essentiels de façon équitable et responsable	• D'ici à 2016, renforcement des capacités des administrations grâce à la définition claire de leurs missions, de leur organisation et de leurs fonctions • D'ici à 2016, prise en compte, pour les actions menées sur le terrain et les services fournis au niveau des comtés, des besoins et des priorités des citoyens • D'ici à 2016, mise en œuvre de la politique nationale de réduction des risques de catastrophe avec le concours d'une commission dont les missions auront été clairement définies • D'ici à 2015, mise en place d'une gestion efficace des finances publiques à l'aide d'un dispositif permettant d'assurer le respect des principes de transparence et de responsabilité	des affaires économiques, Bureau des affaires maritimes, Agence libérienne pour la protection de l'environnement, Service national des sapeurs pompiers, Ministère de la justice, Office des forêts, Ministère de l'agriculture, Ministère du logement, PAM, MINUL

